Pas·de·Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260921-lmc1550407-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Publication électronique le : 16 octobre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS - 2026-2030

(N°2026-348)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-1 et suivants, L.121-1 et suivants, L.221-1 et suivants ;
Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération n°2022-508 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec

vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;
Vu la délibération n°2022-498 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Adoption du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 » ;
Vu la délibération n°2018-430 de la Commission Permanente en date du 01/10/2018 « Convention territoriale Globale départementale entre la CAF et le Département du Pas-de-Calais » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2ème commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, et les communes du territoire, la convention territoriale globale locale 2026-2030, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 septembre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Convention Territoriale Globale

au service du

projet social de territoire

de la

Communauté d'Agglomération

des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM)

Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030

Sommaire

Préambule 4

Rappel principe d'une CTG : 4
Rappel du rôle et des missions des Caf : 4
Liens avec les schémas départementaux : 5
Liens avec le Service Public de la Petite Enfance : 6

Article 1 : Objet de la convention 7

Article 2 : les champs d'intervention de la Caf 7

Article 3 : les champs d'intervention du(es) partenaire(s) signataire(s) de la convention 9

Article 4 : Objectifs partagés au regard des besoins : 14

Article 5 : Engagements des partenaires 16

Article 6 - a : Modalités de collaboration et gouvernance : 17

Article 6 - b : Modalités de pilotage opérationnel et d'animation de la démarche 17

Article 7 : Evaluation 18

Article 8 : Echanges de données 19

Article 9 : Communication 20

Article 10 : Durée de la convention 20

Article 11 : Exécution formelle de la convention 20

Article 12 : La fin de la convention 21

Article 13 : Les recours 21

Article 14 : Confidentialité 22

ANNEXE 1 – Projet social partagé 29

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale compétente 90

ANNEXE 3-a : Référentiel national concernant le poste de « Chargé·e de coopération Territoriale CTG » 97

ANNEXE 3-b – Schéma de coopération intercommunale CTG 103

ANNEXE 3-c – Fiches de poste des « Chargé·e·s de coopération territoriale CTG » 106

ANNEXE 4 – Délibérations du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux 107

Projet Social du Territoire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

Convention Territoriale Globale de Service aux Familles

2026 – 2030

Entre :

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

dont le siège est à MONTREUIL-SUR-MER – 11 & 13 place Gambetta

Représentée par son Président, Monsieur Bruno COUSEIN

ci-après dénommée « la CA2BM »

et

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais

dont le siège est à ARRAS – Rue de Beauffort

représentée par son Directeur, Monsieur Jean-Jacques PION

ci-après dénommée « la CAF »

et

La Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais

dont le siège est à CAPINGHEM - 33 rue du Grand But

représentée par son Président, Monsieur Dominique VERMEULEN

ci-après dénommée « la MSA »

et

La *Conseil Départemental du Pas-de-Calais*

dont le siège est à ARRAS – Rue Ferdinand Buisson

représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude LEROY

ci-après dénommé « le Département »

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération n°2025-XXX du conseil communautaire de la CA2BM en date du 15 décembre 2025 figurant en annexe 4 de la présente convention.

Préambule

<u>Rappel principe d'une CTG</u> :

Les communes (et leur regroupement) sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales afin de répondre aux besoins des familles.

Pour accompagner les développements, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire en cohérence avec les enjeux de développement identifiés et les besoins des familles.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale permettant d'élaborer un projet de territoire ayant pour objectif de permettre le maintien et le développement des services aux familles et de réaliser toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, lequel permet d'identifier des priorités et des moyens dans le cadre d'un plan d'actions concertées.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Elle peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La CTG s'appuie sur une concertation des partenaires et des usagers. En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles ;
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs.

<u>Rappel du rôle et des missions des Caf</u> :

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf soutient l'engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- ❖ Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;
- ❖ Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- ❖ Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Ces missions dépassant l'échelon communal, l'analyse doit se faire en tenant compte d'une logique territoriale et non administrative. C'est pourquoi, l'échelle pertinente d'élaboration d'un tel projet est celle de l'intercommunalité, chaque commune y adhérant conformément à ses compétences.

Liens avec les schémas départementaux :

L'élaboration d'une CTG s'appuie également sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles (SDSF), schéma départemental de l'animation de la vie sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté…

En effet, le plan d'action envisagé doit s'inscrire en cohérence avec les orientations retenues dans ces schémas.

Le schéma départemental des services aux familles est animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général.

Le SDSF 3ème génération 2023-2026 s'inscrit dans les principes du décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 prévoyant la mise en place du Comité Départemental Des Services aux Familles réunissant de multiples acteurs.

Ce Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), installé dans le Pas-de-Calais le 17 janvier 2023, a validé les 4 orientations suivantes :

- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents ;
- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service ;
- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques ;
- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département.

Un plan d'action détaille les travaux qui seront mis en œuvre ainsi que leur planification sur la durée du schéma.

Différents principes ont été actés concernant les modalités d'animation et de fonctionnement :

- La mise en place d'un Comité de Pilotage restreint réunissant l'Etat (DDETS), la Caf du Pas-de-Calais, le Département, l'Education Nationale, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'AMF (Association des Maires de France du PDC) et l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales) ;
- Une articulation envisagée entre l'échelon départemental et l'échelon local et un lien à prévoir avec les Conventions Territoriales Globales ;
- La présence des différents acteurs signataires du SDSF dans les instances locales des CTG ;
- Le renforcement de la communication sur les territoires auprès des élus, des partenaires et des habitants ;
- La nécessité de prévoir des indicateurs d'évaluation afin de mesurer l'atteinte des objectifs du SDSF.

<u>Liens avec le Service Public de la Petite Enfance</u> :

Par ailleurs, la collectivité locale peut s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à définir le projet de territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur le territoire de la CA2BM ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

Voir en annexe 1 (Projet social de territoire), annexe 2 (liste des équipements soutenus par chaque collectivité locale compétente)

Article 2 : les champs d'intervention de la Caf

La Caf du Pas-de-Calais, acteur incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales se doit d'être présente auprès de toutes les familles, tout au long de leur vie.

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent les champs d'interventions suivants :

- **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - la pérennisation et le développement des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

 La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance.

 Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités :

- Lutter contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge ;
- Lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil ;
- Proposer des solutions d'accueil de qualité.

- **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par** :

 - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

- **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**

 - le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

- **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**

 - une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

- **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**

 - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

- **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**

 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

- **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**

- un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
- la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

- **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**

 - l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l'animation de la vie sociale des territoires ;
 - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et l'encouragement des innovations de terrain.

- **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement** :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;

Pour mener à bien ces différentes missions, la Caf propose différentes interventions :

- Le versement de Prestations Légales (prestations d'entretien, de solvabilisation des familles) et d'aides ou de subventions au titre des financements de l'action sociale pour la Petite Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, l'accompagnement des familles, le travail social et le Logement
- L'Accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale, qui se caractérise par la présence de deux Chargés d'Accompagnement Territorial et du Responsable de Territoire de l'Antenne de Développement Social d'Etaples-sur-Mer
- L'intervention au maximum de six Travailleurs Sociaux pour l'accompagnement des familles dans le cadre des offres de services liées à la survenue d'un événement fragilisant (séparation, décès, non-décence, …), qui orientent et accompagnent les familles vers les équipements et services de l'ensemble du territoire en interaction avec les partenaires
- La participation de l'équipe de la Caf aux instances de réflexion, aux actions ou accompagnements de projets des collectivités et partenaires, sur ses champs de compétence
- Le suivi et l'accompagnement technique qui sont réalisés chaque année auprès des équipements bénéficiaires d'une Prestation de Service Caf

Article 3 : les champs d'intervention du(es) partenaire(s) signataire(s) de la convention

- **<u>Les collectivités locales</u>**

Dans le cadre de l'application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, les trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qu'étaient la Communauté de Communes Opale Sud (CCOS), la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO) et la Communauté de Communes du

Montreuillois (CCM) ont fusionné le 1er janvier 2017 en un seul EPCI pour donner naissance à la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM).

Ce nouveau territoire comprend 46 communes, pour une population de 66 119 habitants répartie sur 410 km2.

Exercice des compétences dans les champs thématiques de la présente CTG :

- Depuis le 01 janvier 2018, la CA2BM est compétente pour :
 - La politique de la Ville
 - Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
 - L'action sociale communautaire
 - Le Relais Petite Enfance (RPE)
 - Les Points d'Accès aux Droits (PAD)
 - Le soutien aux organismes de solidarité
 - Les actions, la coordination, les aides ou animations mises en œuvre en vue de favoriser l'égalité femmes-hommes
 - L'équilibre social de l'habitat

- En parallèle, les 46 communes membres de la CA2BM désignées ci-dessous ont conservé l'ensemble des autres compétences sociales :

Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Attin, Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer, Bernieulles, Beutin, Brexent-Enocq, Camiers, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Cormont, Cucq, Ecuires, Estrée, Estréelles, Etaples-sur-Mer, Frencq, Groffliers, Hubersent, Inxent, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Lefaux, Lépine, Le Touquet-Paris-Plage, Longvilliers, Maresville, Merlimont, Montcavrel, Montreuil-sur-Mer, Nempont-Saint-Firmin, Neuville-sous-Montreuil, Rang-du-Fliers, Recques-sur-Course, Saint-Aubin, Saint-Josse, Sorrus, Tigny-Noyelle, Tubersent, Verton, Waben, Wailly-Beaucamp et Widehem.

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1er janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre d'habitants de leurs territoires.

Quel que soit le nombre d'habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI exerçant** la compétence d'AO :

- **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire**
 Cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre

d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;

- **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents**
 Cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents ;

- **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant**
 Cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma**.

- Soutiennent la qualité des modes d'accueil
 Cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte (voir annexe 1 et 2) :

- Le diagnostic des besoins ;

- La liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO ;
- le plan d'actions de la CTG ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

- **<u>La MSA</u>**

La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale pour le monde agricole, propose à ses ressortissants, une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge, et repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité et proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique avec une approche globale de l'accompagnement social « inter branches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maitrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

Les enjeux pour la MSA, dans l'accompagnement des familles et des jeunes dans leur parcours de vie, reposent sur les axes suivants :

- Améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et les accompagner dans leur parcours de vie en leur apportant des réponses individuelles et collectives,
- Poursuivre le soutien à la création et au développement d'actions et de services aux familles/aux jeunes en s'appuyant sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,
- Soutenir les initiatives portées par des jeunes en territoires ruraux et cultiver l'esprit d'innovation
- Faire évoluer et renforcer l'offre proposée pour les jeunes en territoires ruraux.

C'est dans ce contexte que la MSA Nord Pas de Calais s'engage pleinement dans cette convention territoriale globale auprès des partenaires du territoire.

- **<u>Le Conseil Départemental</u>**

Adopté par l'Assemblée Départementale en juin 2023, le Pacte des Solidarités et du Développement Social (PSD) constitue la feuille de route des politiques Solidarités et organise sur la période 2023-2028 la réponse aux besoins sociaux des habitants du Pas-de-Calais.

Le département du Pas-de-Calais étant tenu légalement d'élaborer des documents structurant l'action sociale et médico-sociale, le PSD traduit l'ambition politique de la collectivité en faveur de :

- L'offre de service et d'accompagnement destinée aux enfants et aux familles ainsi qu'aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap,
- L'inclusion sociale pour tous et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité,

- L'insertion sociale et professionnelle notamment des jeunes et des bénéficiaires du RSA.

Les principes d'action qui guident les grandes orientations du PSD font une large place à la prévention, à l'innovation dans les réponses et à la coopération avec les partenaires et avec les bénéficiaires eux-mêmes, selon une logique du « faire ensemble » avec les usagers et habitants.

Les priorités d'action pour chaque thématique (enfance famille-jeunesse-inclusion durable pour tous-autonomie) sont liées à un cadre réglementaire précis et chaque territoire a défini des enjeux territoriaux permettant de mieux répondre aux spécificités territoriales.

Le PSD est le cadre de référence de la mise en œuvre territoriale des politiques solidarités et de développement social par les services départementaux au sein des Maisons du Département Solidarités, lieux de proximité de la réponse à l'usager.

Les objectifs de partenariat s'inscriront par ailleurs dans d'autres approches concourant au développement des territoires et notamment dans la démarche de contractualisation entre le Département et la CA2BM.

Au regard des constats et thématiques partagés avec les partenaires signataires, les champs d'intervention prioritaires porteront sur :

- Une offre d'accueil de la petite enfance adaptée et de qualité prenant en compte les situations de vulnérabilité liées à la précarité ou au handicap ;
- La coordination des acteurs au service des actions de soutien à la parentalité et sur la valorisation de l'offre existante en direction des familles les plus fragilisées ;
- Le développement d'une offre d'accueil périscolaire adaptée, accessible à tous et de qualité. Une politique jeunesse renforcée en valorisant la place des jeunes ;
- L'accès aux droits et à son information avec une attention particulière pour l'accompagnement des publics fragiles face aux usages numériques ;
- L'information et l'accompagnement sur l'accès à une offre de logement adaptée et économe en adéquation avec les besoins des publics ;
- La valorisation du développement de l'animation de la vie sociale ;
- La prise en compte des enjeux de la mobilité sur le territoire.

La déclinaison de ces axes thématiques se mène dans une démarche partenariale qui valorise la participation des habitants, l'expression de leurs attentes ainsi qu'une approche globale coordonnée d'accompagnement des familles dans une logique de parcours.

Article 4 : Objectifs partagés au regard des besoins :

Au regard du diagnostic, les principaux objectifs définis conjointement sont :

a. Objectif incontournable à la mise en œuvre de la CTG :

OBJECTIF GENERAL
○ *Construire une communauté de projet pour faire vivre le projet social de territoire*
OBJECTIFS OPERATIONNELS
❖ *Assurer une coordination et un pilotage technique du projet* ❖ *Aller vers les élus et les partenaires* ❖ *Aller vers les habitants*

b. Objectifs thématisés :

b. 1 / Au titre de la Petite Enfance :

OBJECTIFS GENERAUX
○ *Observer un équilibre de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire en fonction des besoins des familles* ○ *Promouvoir une qualité d'accueil du jeune enfant* ○ *Permettre une prise de décision éclairée des élus*
OBJECTIFS OPERATIONNELS

Observer un équilibre de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire en fonction des besoins des familles	Promouvoir une qualité d'accueil du jeune enfant	Permettre une prise de décision éclairée des élus
Développer le nombre de places en accueil collectif accessible à tous sur l'arrière-pays Recenser les besoins des familles en mode d'accueil du jeune enfant Faire évoluer l'accueil de l'enfant de moins de 6 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires	Définir une qualité d'accueil commune pour l'accueil du jeune enfant sur le territoire Evaluer la qualité d'accueil individuel et collectif S'approprier les missions su SPPE et les mettre en place	Maintenir et développer le travail en réseau des acteurs de la petite enfance S'appuyer sur la mission d'observation du RPE

b.2 /Au titre de la Jeunesse :

OBJECTIFS GENERAUX

- ***Renforcer la coopération entre les acteurs jeunesse du territoire***
- ***Adapter l'offre aux besoins des familles concernant les modes de garde alternatifs à l'école***
- ***Promouvoir une jeunesse inclusive et accompagnée***
- ***Créer les conditions nécessaires pour garantir une qualité d'accueil***

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Renforcer la coopération entre les acteurs jeunesse du territoire	Adapter l'offre aux besoins des familles concernant les modes de garde alternatifs à l'école	Promouvoir une jeunesse inclusive et accompagnée	Créer les conditions nécessaires pour garantir une qualité d'accueil
Animer un réseau local d'acteurs jeunesse Favoriser la mutualisation des ressources et des compétences	Identifier les besoins des familles par secteur géographique Adapter l'offre aux besoins des familles Promouvoir l'accès à l'information sur les modes des garde	Identifier et prendre en compte les besoins des publics spécifiques Encourager la mise en place de projets inclusifs sur le territoire	Veiller à une qualité d'accueil Développer une culture de l'évaluation continue Valoriser le métier d'animateur

b. 3 / Au titre de l'Animation et de la Vie Sociale :

OBJECTIFS GENERAUX

- ***Promouvoir et valoriser les équipements de l'animation de la vie sociale sur le territoire***
- ***Favoriser le pouvoir d'agir de tous les habitants du territoire***

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Promouvoir et valoriser les équipements de l'animation de la vie sociale du territoire	Favoriser le pouvoir d'agir de tous les habitants du territoire
Partager une vision commune de l'AVS entre tous les acteurs (élus, partenaires, habitants …) Assurer une meilleure visibilité des actions menées par les deux équipements agréés sur le territoire afin de promouvoir les projets Identifier et accompagner les équipements hors prestation de service CAF qui participent de l'animation de la vie sociale	Valoriser les projets portés par les habitants Favoriser la création de projets de proximité dans les territoires dépourvus d'équipements de l'animation de la vie sociale Prendre en compte les bassins de vie lors des réflexions atour des nouveaux projets afin de mutualiser les moyens Veiller à garantir l'accessibilité à tous (inclusion, handicap, public fragilisé, public vieillissant …)

	Accompagner les structures pour garantir une qualité d'accueil optimale

b. 4 / Au titre du logement :

OBJECTIFS GENERAUX
○ ***Renforcer la concertation des acteurs au service de la politique locale de l'habitat*** ○ ***Créer les conditions nécessaires à la mixité sociale et territoriale***

OBJECTIFS OPERATIONNELS	
Renforcer la concertation des acteurs au service de la politique locale de l'habitat	**Créer les conditions nécessaires à la mixité sociale et territoriale**
Assurer une meilleure coordination entre les acteurs	Promouvoir une offre de logement adaptée aux besoins
Optimiser les outils créés dans le cadre du déploiement opérationnel de la politique de l'habitat	Assurer la pérennité des dispositifs existants "d'aller vers" permettant l'accompagnement des publics spécifiques

Article 5 : Engagements des partenaires

La Caf du Pas-de-Calais et la CA2BM s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires (moyens humains : personnels qualifiés et en quantité, et matériels : données, statistiques, etc.) pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'action de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De leur côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2 et en faisant évoluer, au besoin, l'ingénierie nécessaire.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 – a : Modalités de collaboration et gouvernance :

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé des signataires de la CTG, des 46 maires de la CA2BM, des représentants de la CAF, du Conseil Départemental et de la MSA.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Dans le cadre du Copil de la Ctg, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF) ainsi que son bilan intermédiaire et final. La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans ce cadre.

Article 6 – b : Modalités de pilotage opérationnel et d'animation de la démarche

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social de territoire partagé, formalisé via cette Convention Territoriale Globale (Ctg), contribuent au développement et à la structuration d'une offre de service adaptée aux besoins des familles de votre territoire.

Afin de garantir le développement et la structuration de cette offre, le pilotage opérationnel ainsi que l'animation de la démarche doivent être organisés et formalisés. De ce fait, l'évolution des

postes de coordonnateurs CEJ existants vers des postes de chargés de coopération territoriale s'est avérée indispensable au cours de la première Ctg.

S'appuyant sur le référentiel national d'emploi cible fixant les missions, les activités et les attendus de ce poste (annexe 3a) et sur la fiche action guidant l'évolution nécessaire, les partenaires signataires de la Ctg précédente, ont pu mener à bien cette évolution. Ainsi, les postes dont les missions ont évolué vers la fonction de chargé de coopération territoriale pourront bénéficier de financements au titre du pilotage pour la durée de la CTG 2026/2030.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 1 (projet social de territoire) de la présente convention.

L'annexe 3-a présente le nouveau référentiel national concernant le poste de chargé·e de coopération Ctg ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation de leur activité

En annexe 3-b, le schéma de coopération intercommunale

En annexe 3-c, les fiches de poste des chargé·e·s de coopération

Article 7 : Evaluation

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche d'évaluation continue à visée évaluative-structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un suivi continu du plan d'action est à envisager dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

Un tableau de suivi partagé doit être mis en place par les signataires.

2. Le pilotage de la démarche évaluative par la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire ;
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la Ctg. Cet échange se traduit par la formalisation d'une évaluation intermédiaire ;
- Des temps de concertations associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche Ctg et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser une évaluation finale.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la Ctg, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la Ctg. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL Ctg et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la Ctg au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevant les indicateurs de suivi
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Exploitant et communiquant les résultats

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'action (Annexe 1 : projet social de territoire). Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Lorsque la Ctg tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, à minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF). Ces bilans sont transmis par courrier ou mail par les signataires de la Ctg au CDSF.

Article 8 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Les parties s'engagent à mentionner dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 9 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : La fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure :

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure :

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel :

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation :

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours

- Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à , le

En 5 exemplaires originaux.

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais Le Directeur	La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois Le Président
La Mutualité Sociale Agricole	Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais

La commune d'AIRON NOTRE DAME Le Maire	La commune d'AIRON SAINT VAAST Le Maire
La commune d'ATTIN Le Maire	La commune de BEAUMERIE ST MARTIN Le Maire
La commune de BERCK SUR MER Le Maire	La commune de BERNIEULLES Le Maire
La commune de BEUTIN Le Maire	La commune de BRÉXENT ENOCQ Le Maire
La commune de CAMIERS Le Maire	La commune de CAMPIGNEULLES LES GRANDES Le Maire

La commune de CAMPIGNEULLES LES PETITES Le Maire	La commune de COLLINE BEAUMONT Le Maire
La commune de CONCHIL LE TEMPLE Le Maire	La commune de CORMONT Le Maire
La commune de CUCQ Le Maire	La commune de ECUIRES Le Maire
La commune de ESTRÉE Le Maire	La commune de ESTREELLES Le Maire
La commune d'ETAPLES SUR MER Le Maire	La commune de FRENCQ Le Maire

La commune de GROFFLIERS Le Maire	La commune de HUBERSENT Le Maire
La commune d'INXENT Le Maire	La commune de LA CALOTTERIE Le Maire
La commune de LA MADELAINE SOUS MONTREUIL Le Maire	La commune de LEFAUX Le Maire
La commune de LEPINE Le Maire	La commune de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE Le Maire
La commune de LONGVILLIERS Le Maire	La commune de MARESVILLE Le Maire

La commune de MERLIMONT Le Maire	La commune de MONTCAVREL Le Maire
La commune de MONTREUIL SUR MER Le Maire	La commune de NEMPONT ST FIRMIN Le Maire
La commune de NEUVILLE SOUS MONTREUIL Le Maire	La commune de RANG DU FLIERS Le Maire
La commune de RECQUES SUR COURSE Le Maire	La commune de SAINT AUBIN Le Maire
La commune de SAINT JOSSE Le Maire	La commune de SORRUS Le Maire

La commune de TIGNY NOYELLE Le Maire	La commune de TUBERSENT Le Maire
La commune de VERTON Le Maire	La commune de WABEN Le Maire
La commune de WAILLY BEAUCAMP Le Maire	La commune de WIDEHEM Le Maire

Annexes

1. Projet social partagé

2. Liste des équipements et des services soutenus par chaque collectivité locale compétente

3. 3-a : le Référentiel d'emploi "Chargé de Coopération Territoriale CTG"

 3-b : le schéma de coopération intercommunale CTG

 3-c : Fiche(s) de poste du ou des "Chargé(s) de Coopération territoriale CTG"

4. Délibération du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux

ANNEXE 1 – Projet social partagé

Propos introductifs

Contexte de cette contractualisation

Avant toute chose, rappelons que la CTG est une démarche qui vise à :

- Définir un cadre politique de développement des territoires ;
- Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Et qu'elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés permettant :

- L'identification des priorités ;
- La définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Différents champs d'intervention sont investis - *petite enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès au numérique, logement, handicap, mobilité* - avec cet enjeu de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

Plusieurs facteurs ont contribué à l'émergence de cette contractualisation au titre de sa première génération :

- Le portage de l'EPCI et la désignation d'une personne ressource chargée de piloter la contractualisation ;
- Le travail de fond engagé entre la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et l'EPCI ;
- L'engagement et l'investissement d'acteurs pour « incarner » cette dynamique : coordonnateurs Contrat Enfance Jeunesse devenus chargés de coopération territoriale CTG, Relais Petite Enfance, autres acteurs etc…
- La pertinence de prendre en compte la thématique « logement » dans le cadre du projet social de territoire du fait des validations politiques ;
- La démarche partagée avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la Mutualité Sociale Agricole.

C'est dans ce contexte que la CTG – 1ère génération a été signée par toutes les communes de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois le 15 novembre 2021.

Fort de cette première expérience, la démarche de renouvellement a été enclenchée dès mars 2025 par l'équipe de chargés de coopération territoriale CTG, en respectant une démarche concertée, permettant la formalisation de ce nouveau projet au titre de la période 2026/2030.

Evaluation de la démarche CTG

Par antériorité, il a été fait le choix pour la présente évaluation de questionner les acteurs présents au moment de l'élaboration de la première CTG - groupe des « chargés de coopération territoriale CTG » élargi – en s'interrogeant sur la démarche et sa gouvernance.



Points forts

Démarche

Mobilisation des partenaires, l'envie de travailler ensemble, complémentarité des acteurs

Le portage engagé par la CA2BM et la création d'un poste de chargé de coopération territoriale CTG « pilotage global »

Les temps de rencontre ; le travail d'interconnaissance qui favorise les synergies collectives

Les temps d'échanges entre professionnels ont permis de prendre de la hauteur sur des enjeux dépassant le simple périmètre communal et pour certains de nourrir les pratiques de terrain

Elargissement du cercle « chargé de coopération territoriale CTG » en fonction des besoins identifiés (ex : logement)

Gouvernance

La CTG, un des fondements du projet de territoire engagé par la CA2BM

La CTG, un point d'appui aux contractualisations du territoire (FEADER-LEADER, contractualisation départementale)

Une CTG signée par les 46 communes de l'EPCI

Prise de conscience par les élus d'enjeux, facilitant l'émergence de nouveaux projets (EAJE PSU sur Montreuil-sur-Mer …)



Pistes d'amélioration

Démarche

La place des habitants / réfléchir à associer les habitants à la démarche

Représentativité de la parole des usagers / la parole des usagers peut être portée par les directeurs des centres sociaux présents sur le territoire

Organisation à trouver entre les différents partenaires

Compréhension des missions de chargés de coopération territoriale CTG

Moyens humains engagés sur les thématiques insuffisants / absence de personne ressource sur les thématiques « Animation de la Vie Sociale », « Parentalité », « Numérique », « handicap », « accès aux droits »

Une CTG opérationnelle à rechercher :

- Réalisation d'actions concrètes
- Définition d'indicateurs d'évaluation quantifiables ne laissant pas place à la subjectivité et offrant un cadre d'évaluation constant

Gouvernance

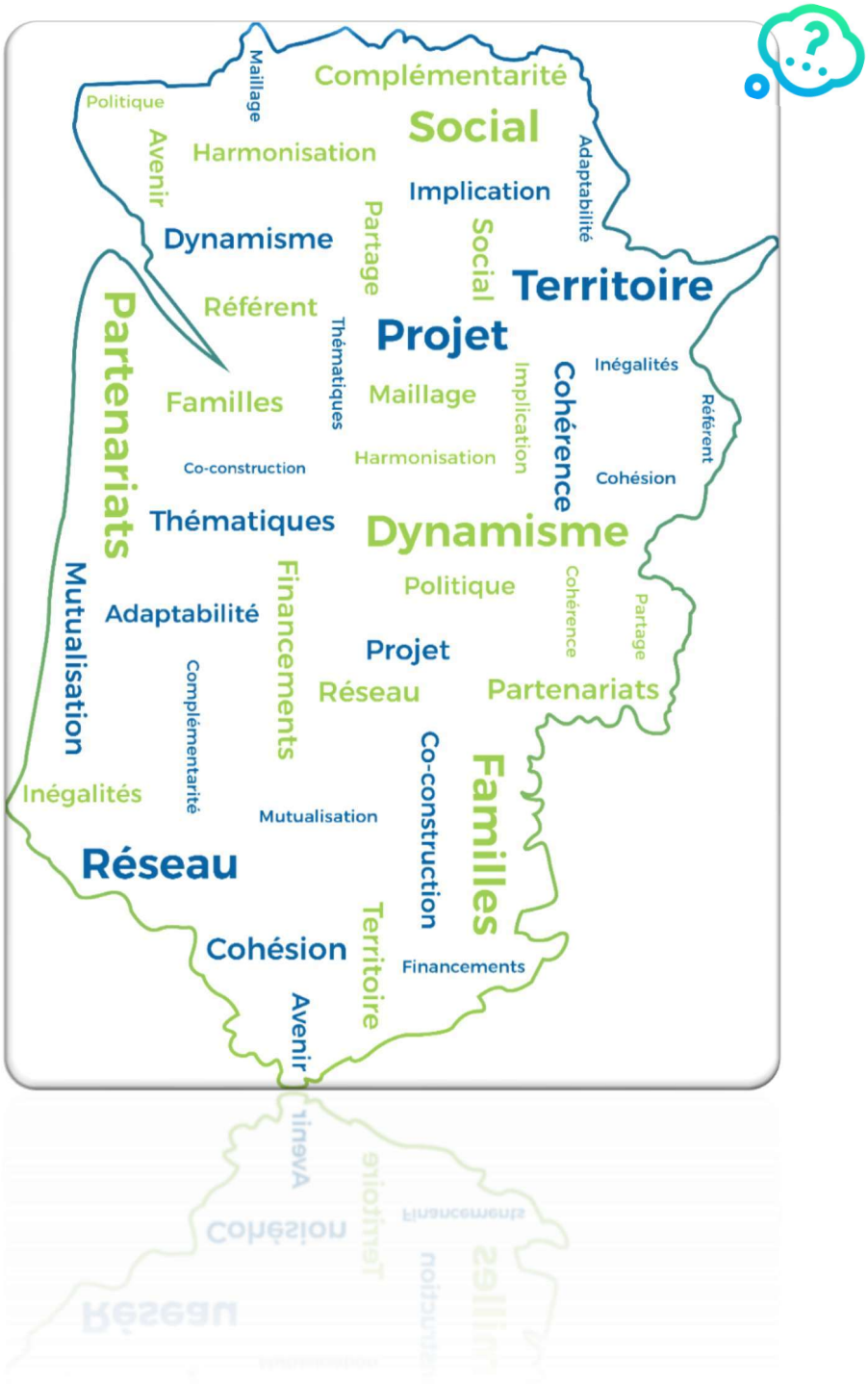
Informer régulièrement les élus / s'appuyer sur les réunions communautaires pour mobiliser encore plus les élus autour de la CTG

Une méthode de pilotage à simplifier / un portage politique à « trouver » (groupe d'élus « référents » ?)

Sens et objectifs de la CTG encore mal compris et appropriés (compétence & interactions entre EPCI et communes)

Il a été également demandé aux chargés de coopération territoriale CTG de qualifier en trois mots ce qu'était la CTG avec pour ambition de schématiser les retours en un nuage de mot.

Un nuage de mot qui se veut être le reflet de ce que cette contractualisation a apporté au territoire au titre de cette 1ère génération .



Ce travail a permis d'amorcer de façon sereine la mise à jour du diagnostic et de matérialiser les dynamiques du territoire selon deux axes :

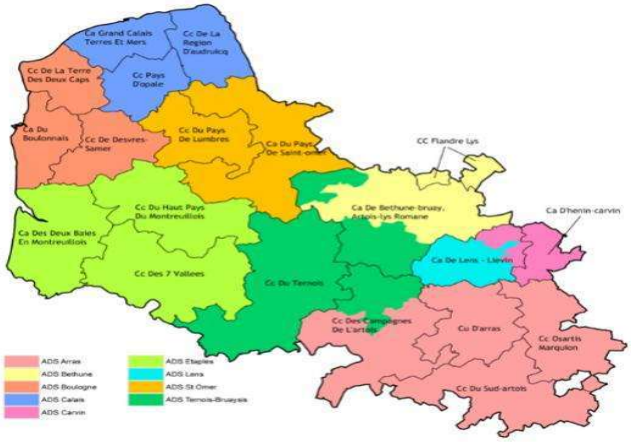
- Une dynamique générale (profil du territoire)
- Une dynamique thématisée (petite enfance, jeunesse, logement, animation de la vie sociale, accès au numérique)

1/ Présentation du territoire

Données générales

Données géographiques, démographiques et économiques

A. Présentation du territoire



Située au sud-ouest du département du Pas-de-Calais, la CA2BM relève de l'Antenne de Développement Social (ADS) – CAF d'Etaples-sur-Mer.

La CA2BM représente au sein du périmètre d'intervention de cette ADS :

- 65,27% des allocataires CAF
- 62,27 % des personnes couvertes

par la CAF

SYNTHESE	2019	2019	2019
Territoire :	Pas De Calais	ADS de Etaples	Ca Des Deux Baies En Montreuillo
Nombre total allocataires	316 094	20 926	13 658
Nombre total allocataires et conjoint éventuel	456 618	29 855	19 037
Nombre total enfants (au sens de la législation familiale)	334 954	20 609	12 282
Nombre de personnes couvertes	793 263	50 560	31 385
ALLOCATAIRES	316 094	20 926	13 658

Le taux de couverture de la population Insee par les prestations Caf du territoire est inférieur à celui du Pas-de-Calais

	Année Réf	Ca Des Deux Baies En Montreuillois	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre d'habitants (INSEE)	2018	66 119	-1,7%	1 466 743	+0,1%
Evolution de la Population Insee	2018	*-1,7%*		*+0,1%*	
Nombre d'allocataires Caf	2020	13 630	+13,5%	318 388	+14,9%
Nombre de personnes couvertes Caf	2020	30 946	+0,2%	790 365	+3,4%

Taux de couverture Caf	2020	*46,8%*		*53,9%*	
Nombre d'allocataires MSA	2020	380	+20,6%	9 835	+19,3%
Nombre de personnes couvertes MSA	2020	944	+6,3%	26 681	+7,9%
Indice jeunesse (Rp Insee)	2018	0,66		1,04	

Les personnes isolées sans enfant prédominent (47,5%) / les allocataires avec enfant(s) sont principalement des familles avec 2 enfants. Et comparé au Département :

- La part des familles monoparentales est plus faible
- La part des familles avec un enfant est plus forte
- La part des familles avec deux enfants est plus forte

	Année Réf	**Ca Des Deux Baies En Montreuillois**	Variation sur 5 ans(*)	**Pas-de-calais**	Variation sur 5 ans(*)
Evolution des familles Caf	2020	*-7.4%*		*-2.6%*	
Part des familles allocataires	2020	*45.4%*		*51.6%*	
dont couples avec enfant(s)	2020	*32.3%*		*36.6%*	
dont familles monoparentales	2020	*13.1%*		*15.1%*	
Evolution des familles monoparentales	2020	*-3.3%*		*+4.3%*	
Part des familles avec 1 enfant	2020	*33.5%*		*31.7%*	
Part des familles avec 2 enfants	2020	*45.5%*		*44.4%*	
Part de familles nombreuses	2020	*20.9%*		*23.9%*	
Part des allocataires sans enfants	2020	*54.2%*		*48.1%*	
dont couples sans enfants	2020	*6.7%*		*7.3%*	
dont allocataires isolés	2020	*47.5%*		*40.7%*	

La CA2BM se caractérise par :

- un potentiel fiscal par habitant supérieur à celui du Département.

- un potentiel financier par habitant inférieur à celui du Département.

	Année Réf	**Ca Des Deux Baies En Montreuillois**	Variation sur 5 ans(*)	**Pas-de-calais**	Variation sur 5 ans(*)
Potentiel fiscal par habitant (1)	2020	586	N.C.	455	N.C.
Potentiel financier par habitant (2)	2020	568	N.C.	596	N.C.

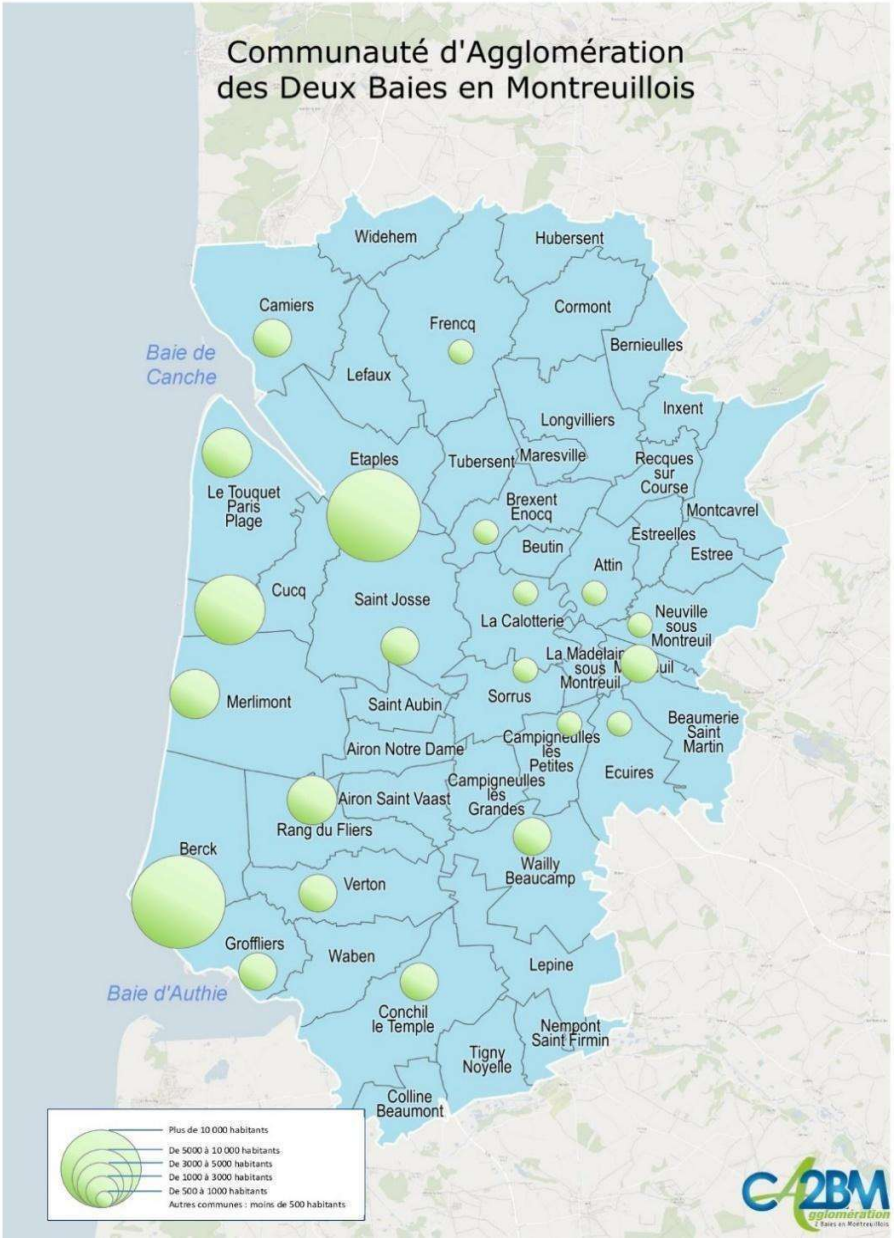
(1) Le potentiel fiscal est déterminé par l'application aux bases communales des 4 taxes directes locales.

(2) Le potentiel financier est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire

	Année Réf	**Ca Des Deux Baies En Montreuillois**	Variation sur 5 ans(*)	**Pas-de-calais**	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de naissances domiciliées	2020	593	-1.5%	15 261	-13.9%
Nbre total d'enfants Caf	2020	11 986	-10.6%	331 281	-4.6%
Nombre d'enfants de moins de 21 ans d'allocataires Caf	2020	11 931	-10.5%	328 540	-4.4%
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH	2020	500	+75.4%	13 255	+63.3%
Part des enfants bénéficiaires de l'AEEH	2020	*4.2%*		*4.0%*	

B. Répartition de la population

Cette intercommunalité est marquée par :



➢ <u>Un territoire polarisé par sa bande littorale</u>

Les secteurs les plus densément peuplés de l'agglomération se situent sur la bande littorale à savoir les communes de Berck-sur-Mer et d'Etaples-sur-Mer regroupant à elles seules près de 37 % de la population du territoire.

Cette concentration s'explique par **l'attractivité littorale qui accueille les principaux pôles d'activité du territoire**.

➢ <u>Un arrière-pays composé de communes rurales</u>

La CA2BM se compose principalement de communes rurales de moins de 1000 habitants (**33 communes sur 46**). On pourra retenir également que 25 communes ont une population inférieure à 500 habitants. Ces dernières sont peu densément peuplées du fait de la présence de zones agricoles et naturelles sur leur territoire.

Montreuil-sur-Mer est le seul pôle d'emploi, d'équipement et de service qui structure le fonctionnement de l'espace rural de l'intercommunalité-siège de l'Agglomération, Montreuil-sur-Mer est la neuvième commune la plus peuplée de la CA2BM.

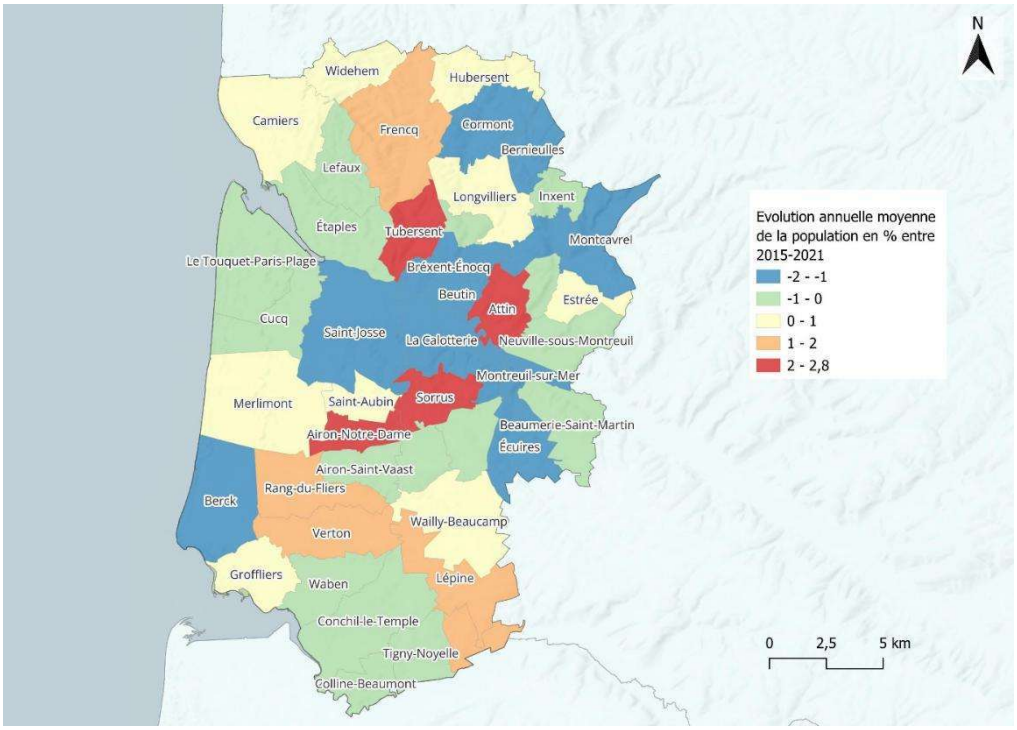
C. Evolution de la population

Malgré une capacité d'attraction manifeste, due à la richesse de ses patrimoines bâti et naturel, le territoire doit faire face, depuis une dizaine d'années, à une érosion de sa démographie.

Entre 2010 et 2015, la population a ainsi diminué avec une évolution annuelle moyenne de -0,2%. Sur cette période, près de la moitié des communes de l'agglomération a connu une baisse de son nombre d'habitants. Cette déprise peut être imputée tant au solde migratoire (plus de ménages qui quittent le territoire que de ménages qui s'y installent) qu'au solde naturel qui est déficitaire depuis 2010. Celui-ci tend à s'expliquer par **le vieillissement de la population** et **le départ des jeunes** du territoire au moment des études ou de l'entrée sur le marché du travail.

Sur la période 2015-2021, le territoire observe à nouveau une baisse de sa population, un peu plus marquée que la période précédente avec une évolution annuelle moyenne de -0,3 %. Evolution négative portée par un solde naturel en recul à -0,3% avec un taux de natalité au plus bas depuis 1968.

Evolution de la population entre 2015 et 2021 – Source des données : INSEE



Les constats :

- Le nombre d'habitants diminue globalement au sein des communes considérés comme pôles structurants par le SCOT (Le Touquet-Paris-Plage, Etaples-sur-Mer, Montreuil-sur-Mer et Berck-sur-Mer) à l'exception de Verton et de Rang-du-Fliers ;

- Sur les communes de Camiers, Groffliers et Merlimont, le nombre d'habitants diminue ou augmente légèrement / malgré une certaine attractivité, la pression foncière importante rend difficile l'emménagement de ménages modestes et notamment les plus jeunes d'entre eux ;

- Les communes rurales voient leur population diminuer à l'exception de quelques communes (Airon-Notre Dame, Sorrus, Attin, Tubersent, Frencq, Lépine).

D. Vieillissement de la population

La CA2BM n'échappe pas au phénomène de **vieillissement de la population** observable au niveau national. Avec un indice de vieillissement de 1,28 en 2021, l'agglomération se situe bien au-dessus du département (0,76).

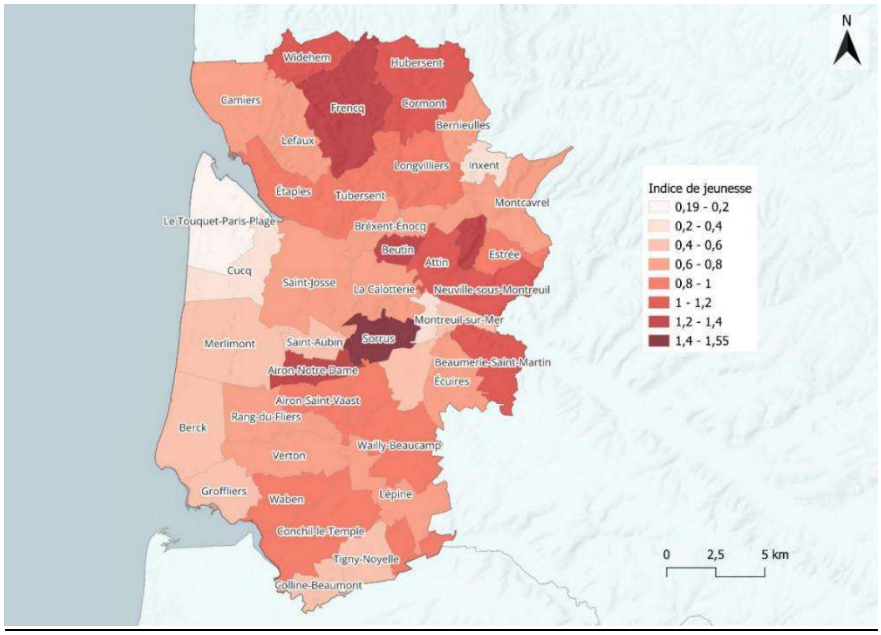
Entre 2015 et 2021**, la part des personnes âgées de plus de 60 ans est passée de 24,7% à 26,7%**, tandis que celle des moins de 29 ans est passée de 36,9% à 35,4%. Avec près d'un habitant sur dix qui a plus de 75 ans, le territoire se situe au-dessus des moyennes départementale (8,4%) et régionale (8,2%).

Toutefois, ce vieillissement est contrasté entre les communes de l'EPCI :

- Les communes littorales et à proximité de Montreuil sont davantage touchées par ce phénomène. Au Touquet-Paris-Plage, près d'un habitant sur deux à plus de 60 ans - la ville affiche l'indice de jeunesse (0,2) le plus faible de l'intercommunalité.

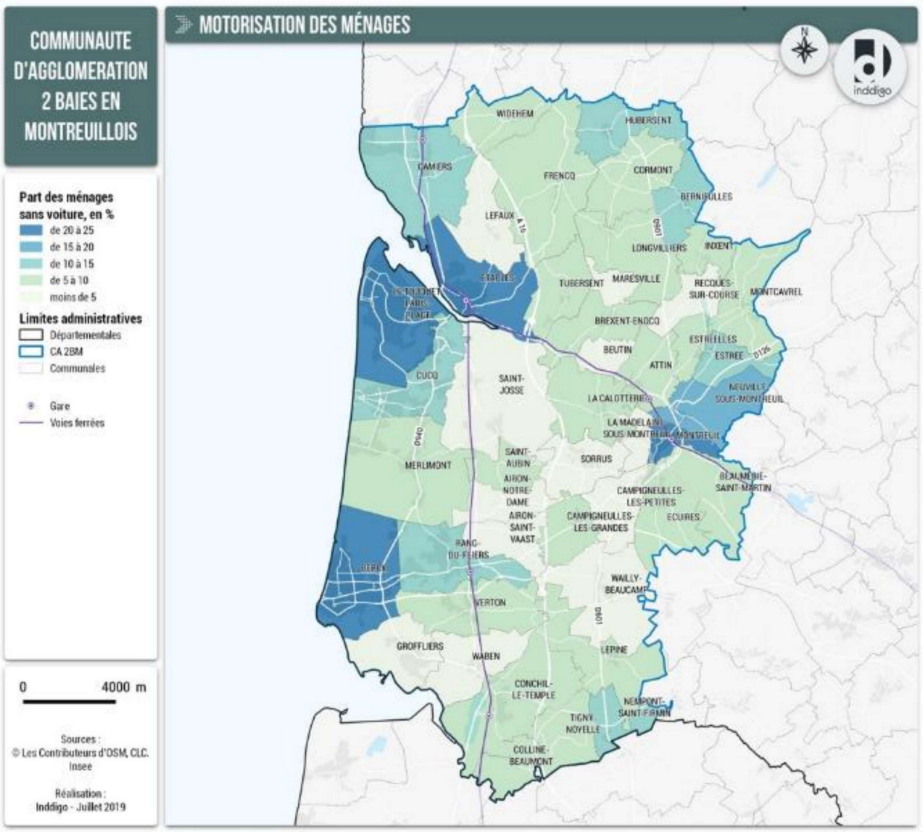
- A l'inverse, **les communes les plus rurales et péri-urbaines présentent un profil plus jeune et familial**. La part des personnes de moins de 20 ans est plus importante dans les communes se trouvant le long de l'axe nord-sud (A16). Celles-ci, moins soumises à la pression foncière, semblent attractives pour les familles. Ces ménages plus mobiles, peuvent faire le choix de s'éloigner des centres et des équipements pour accéder à une offre résidentielle plus abordable. A titre d'exemple, sur les communes de Beutin, d'Estréelles et de Sorrus un tiers de la population a moins de 20 ans.

Indice de jeunesse, 2021 – Source des données : INSEE



E. Mobilité au quotidien

La cartographie ci-après permet de rendre compte du taux de motorisation sur le territoire des 2 Baies en Montreuillois ou plus précisément du taux de non-motorisation (étant entendu que ce taux est une donnée INSEE et qu'il s'apprécie au regard d'un ménage – ensemble des occupants d'un même logement – il ne s'applique donc pas aux maisons de retraite ou autres structures d'hébergement).



Ce sont globalement les communes les plus importantes qui possèdent une part de ménage sans voiture plus importante, à savoir les communes balnéaires et celles relevant du pôle du montreuillois. Plus précisément, 4 villes sortent nettement du lot avec un taux important de non-motorisation situé entre 20 et 25% : Berck-sur-Mer, Etaples-sur-Mer, Le Touquet Paris Plage et Montreuil-sur-Mer. La configuration de ces villes et pour majorité leur caractère balnéaire le justifie.

Ce taux de non-motorisation n'est pas une fin en soi puisque ces communes, considérées comme pôles urbains locaux, favorisent et valorisent une mobilité active (pôle d'échange multimodal, transport en commun…).

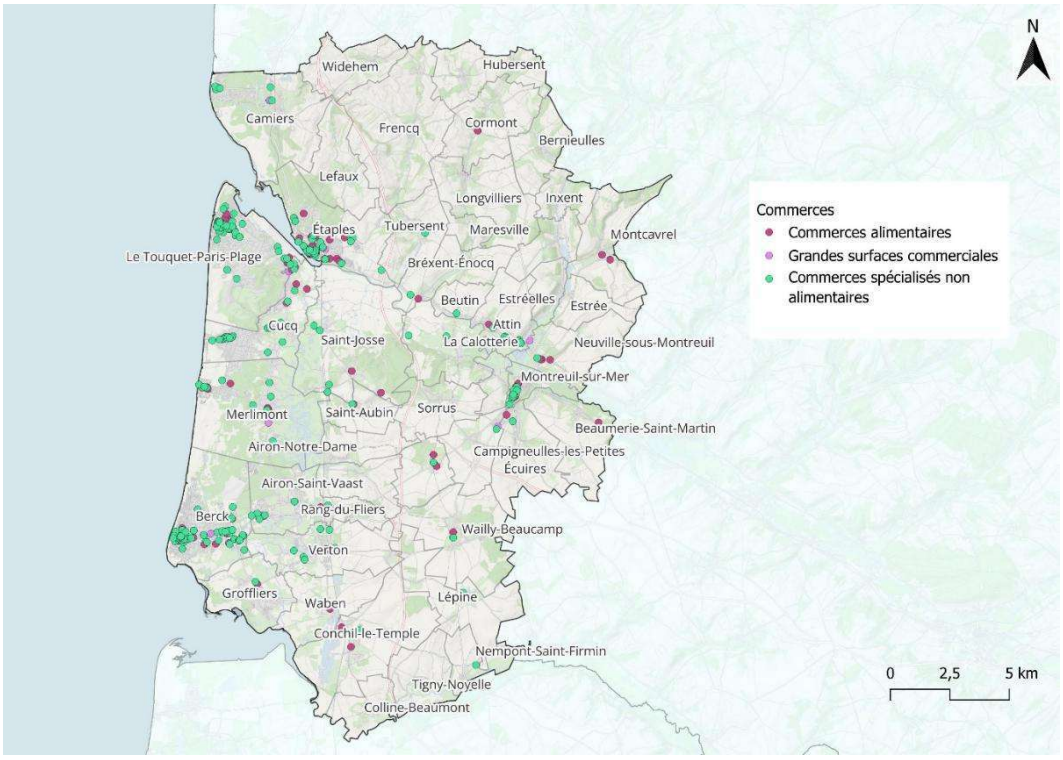
Ainsi exposé, le territoire présente un profil contrasté : une importante capacité de déplacement au cœur de la CA2BM qui tranche avec certains secteurs notamment au nord-est dont les besoins en mobilités sont accrus.

Données économiques et sociales

La vitalité et le dynamisme du territoire peut nécessairement s'apprécier à la lecture de certaines données parmi lesquelles figurent l'offre de commerce, le revenu médian, le taux de chômage, la concentration d'emploi ou encore la typologie du parc locatif social.

A. L'offre de commerce

Équipements économiques du quotidien, les commerces participent à la vie locale de chaque commune (commerces de proximité) et au rayonnement des pôles urbains sur le territoire.



Localisation des commerces, 2023 – Source des données : INSEE

Leur localisation cartographique met en évidence les éléments suivants :

- Les commerces et services sont **polarisés** vers le littoral et dans une moindre mesure vers Montreuil-sur-Mer ;

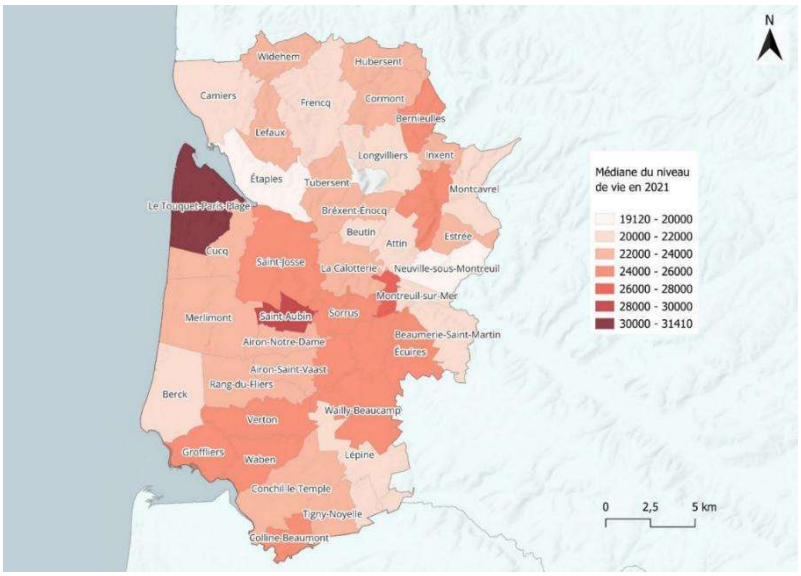
- Les commerces s'implantent le plus souvent de manière linéaire autour d'un axe principal de mobilité et à l'intérieur du tissu urbain recherchant ainsi une certaine visibilité et une position centrale sur un bourg ;

- Certains se regroupent de façon concentrique face à la mer (Berck-sur-Mer, Le Touquet Paris Plage et Etaples-sur-Mer) ciblant ainsi une clientèle touristique.

B. Le revenu médian

La médiane de revenu disponible à l'échelle de la CA2BM est établie à 22 280 € / unité de consommation contre 20 720 € à l'échelle départementale et 21 420 € à l'échelle régionale. A la lecture de cette donnée brute, la CA2BM apparait comme un territoire assez riche. Toutefois, il existe **des disparités territoriales marquées**.

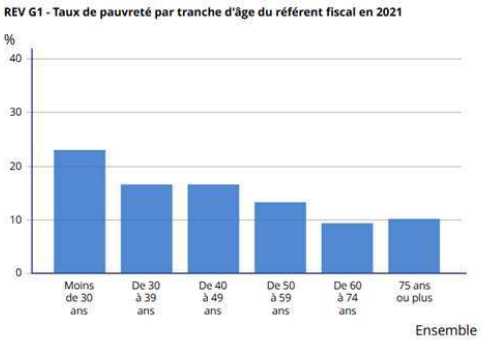
Traits caractéristiques du territoire :



- L'écart entre la valeur la plus haute (Le Touquet-Paris-Plage avec 31 410 €) et la valeur la plus basse (Etaples-sur-Mer avec 19 120 €) est supérieur à 10 000 € = **inégalité marquée des revenus ;**
- Les communes ayant les médianes les plus basses sont Etaples-sur-Mer, Berck-sur-Mer, Lépine et Neuville-sous-Montreuil ;
- Les communes ayant les médianes les plus hautes sont Saint-Aubin, Le Touquet Paris Plage et la Madelaine-sous-Montreuil.

Médiane du niveau de vie, 2021 – Source des données : INSEE

A noter un taux de pauvreté élevé chez les moins de 39 ans (23% chez les moins de 30 ans et 16,5% chez les 30 à 39 ans)



Et des indicateurs de précarité qui montrent comparé au département :

- Une part des allocataires à bas revenus inférieure ;
- **Une part des allocataires fragiles légèrement inférieure ;**
- Une part des allocataires dont le montant des prestations représente au moins la moitié des ressources inférieure ;
- Une part des allocataires dont le montant des prestations représente la totalité des ressources inférieure.

	Année Réf	**Ca Des Deux Baies En Montreuillois**	**Pas-de-Calais**
Part des allocataires à bas revenus (2)	2020	*33.7%*	*38,9%*
Part des allocataires "fragiles" (situés au-dessus du seuil de bas revenus à l'aide des prestations Caf)	2020	*17,9%*	*18,1%*
Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent au moins la moitié des ressources	2020	*9,8%*	*11,4%*
Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent la totalité des ressources	**2020**	***14.3%***	***17.0%***
Part des familles bénéficiaires d'un Aide financière individuelle d'action sociale versée par la Caf		***4.4%***	***6.9%***

(2) Le Revenu par Unité de Consommation (RUC) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes. On le mesure en divisant le revenu disponible du ménage par un nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte, 0,5 pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans, et 0,2 pour les familles monoparentales). Exemple, en 2017, le seuil officiel de bas revenus était de 1 052 € par unité de consommation.

C. Le Revenu de Solidarité Active, la Prime d'Activité et l'Allocation Adulte Handicapé

Comparée au département, la part des bénéficiaires du RSA est inférieure et la part des bénéficiaires de la PPA est supérieure.

	Année Réf	**Ca Des Deux Baies En Montreuillois**	Variation sur 5 ans(*)	**Pas-de-calais**	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires du Rsa	2020	1 722	-33.0 %	55 682	-29.4%
Part des bénéficiaires du Rsa		***12,6%***		***17,5%***	
Nombre de bénéficiaires de la Ppa	2020	5 288		117 163	
Part des bénéficiaires de la Ppa		*38,8%*		*36,8%*	

Le taux de bénéficiaires Aah est supérieur à celui du département. La Caf verse mensuellement sur le territoire près de 1 000 000 € au titre de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

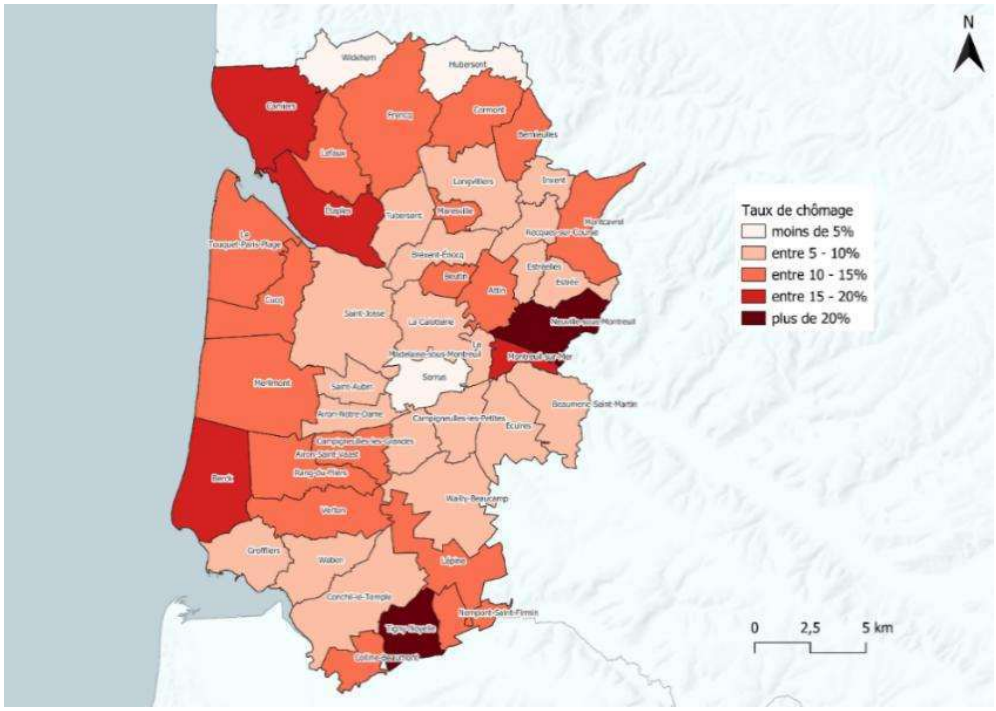
	Année Réf	**Ca Des Deux Baies En Montreuillois**	Variation sur 5 ans(*)	**Pas-de-calais**	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires d'Aah	2020	1 487	+7.0%	27 765	+9.7%
Part des bénéficiaires d'Aah		*10,9%*		*8,7%*	

D. Le taux de chômage

(Rapport entre le nombre d'actifs au chômage et le nombre total d'actifs (population active ayant un emploi + population active au chômage).

En 2021, le taux de chômage moyen sur la CA2BM est de 13%, taux élevé mais plus bas que celui de la région Hauts-de-France (14,8%).

Taux de chômage, 2021 – Source des données : INSEE



Points à retenir :

- **Une répartition inégale du chômage** sur le territoire (valeur minimale sur la commune de Sorrus : 4,2% - valeur maximale sur la commune de Tigny-Noyelle : 20,5 %)

- Communes présentant les taux de chômage les plus importants : Etaples-sur-Mer (16,9 %), Berck-sur-Mer (16,7%), Neuville-sous-Montreuil (20,2%) et Tigny-Noyelle (20,5%)

Viennent ensuite les communes de Camiers (15,5%), de Montreuil-sur-Mer (15,2%), de Maresville (13,2%) et du Touquet Paris Plage (13%).

En résumé, le taux de chômage semble suivre certaines tendances :

- Un taux de chômage plus élevé sur le littoral, excepté pour Groffliers et Waben ;
- Un taux de chômage plus élevé sur l'extrémité Sud du territoire de la CA2BM ;
- Un taux de chômage souvent plus élevé dans les communes présentant une certaine activité économique et plus bas dans les communes plus résidentielles.

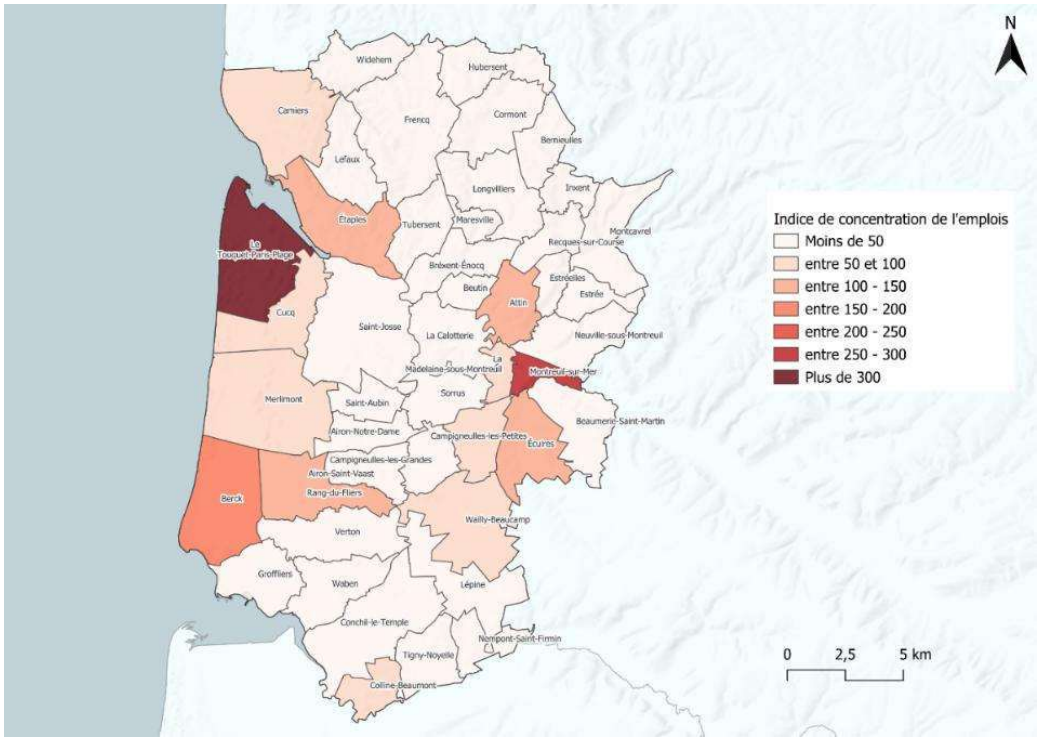
E. La concentration emploi

(Nombre d'emplois sur un territoire donné pour 100 actifs ayant un emploi résidant sur le territoire)

En 2021, l'indicateur de concentration d'emploi sur la CA2BM est de 112,2, plus élevé que celui de la France (98,3) . Etant au-dessus de 100, l'indicateur révèle plus d'emplois que d'actifs ayant un emploi résidant sur le territoire. De fait, la CA2BM serait donc un territoire qu'on peut qualifier d'attractif d'un point de vue économique.

Position à nuancer dans la mesure où certaines entreprises rencontrent des difficultés dans le recrutement (profil cadre). De fait, le territoire bénéficie d'une attractivité économique pour les entreprises venant s'installer sur le territoire mais cette attractivité ne concerne pas forcément les actifs.

Indicateur de concentration de l'emploi, 2021 – Source des données : INSEE



<u>Données essentielles</u> :

- Communes se distinguant :
 Indicateur de la commune du Touquet Paris Plage : 333,7
 Indicateur de la commune de Montreuil-sur-Mer : 263,5

- Communes présentant des indicateurs plutôt élevés :
 Indicateur de la commune de Berck-sur-Mer : 174
 Indicateur de la commune de Rang-du-Fliers : 135,2
 Indicateur de la commune d'Attin : 135,1
 Indicateur de la commune d'Etaples-sur-Mer : 125,4
 Indicateur de la commune d'Ecuires : 124,6

- Les 39 communes restantes ont des indicateurs dont les valeurs sont assez basses à très basses (la commune d'Airon-Notre-Dame présente la valeur minimale avec un indicateur à 9,9)

<u>Constat</u> :

- Les communes présentant un indicateur élevé constituent des lieux de travail importants
- Les communes présentant un indicateur bas sont surtout résidentielles

De cet indicateur, il ressort que l'attractivité économique de la CA2BM se concentre principalement sur :

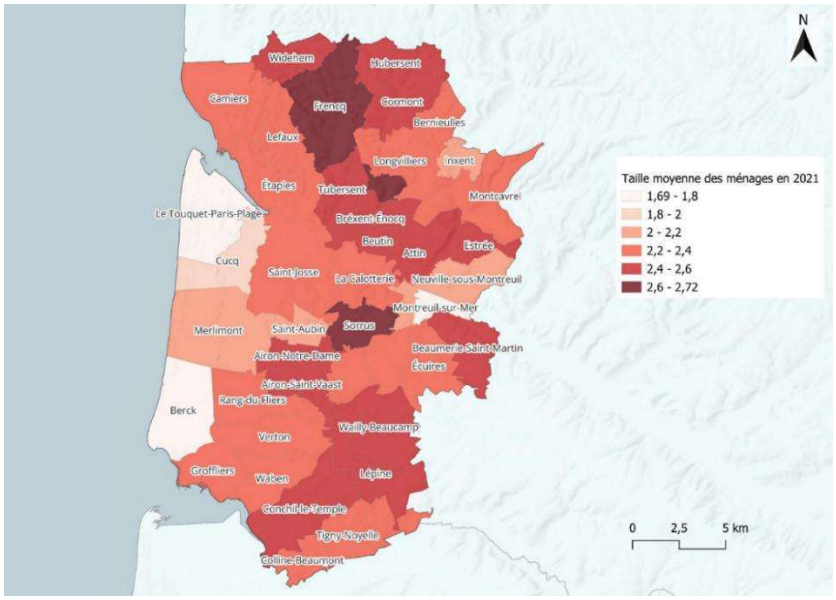
- ✓ Les communes littorales (voire arrières-littorales) : Le Touquet Paris Plage, Etaples-sur-Mer, Berck-sur-Mer, Rang-du-Fliers et dans une moindre mesure Cucq, Camiers et Merlimont ;
- ✓ Montreuil-sur-Mer et dans une moindre mesure sa périphérie.

Il est à noter que l'emploi est plutôt diversifié même si on y retrouve des **secteurs d'activités prégnants** tels que le **tourisme**, la **santé** ou encore le **commerce**.

F. Taille moyenne des ménages

Le vieillissement de la population, observé précédemment, entraîne un **desserrement de la taille moyenne des ménages passant ainsi de 2,2 en 2015 à 2,1 personnes en 2021** (contre 2,3 à l'échelle départementale). Ce phénomène est particulièrement **marqué sur la zone littorale ainsi qu'à Montreuil-sur-Mer.**

Taille moyenne des ménages, 2021 – Source des données : INSEE



A l'échelle de l'agglomération, les ménages d'une personne constituent 36,4 % de la population.

Ils sont surtout représentés à Berck-sur-Mer, Montreuil-sur-Mer et du Touquet-Paris-Plage où ils constituent près de la moitié de la population communale est un ménage d'une personne.

Ce sont donc des communes en perte de population, qui concentrent une part importante de personnes âgées et qui disposent d'une forte offre de commerces et de services de proximité propice à l'installation d'une population vieillissante. A l'inverse, **les communes rurales et de l'avant-pays conservent un profil familial et donc des besoins en grandes typologies.**

Profil des habitants

FORCES	FAIBLESSES
➢ Un territoire attractif pour les séniors et les familles en milieu de parcours résidentiel ➢ Un territoire agréable (cadre de vie, paysages …)	➢ Une baisse de la population qui se poursuit depuis 2010 en particulier sur les pôles structurants du territoire ➢ Des disparités sociales marquées ➢ Un territoire peu desservi par les transports collectifs
OPPORTUNITES	**MENACES**
➢ Un solde migratoire nul après avoir été déficitaire sur la précédente période ➢ Un attrait renforcé du littoral pour les séniors	➢ Une poursuite de départ des jeunes et un taux de natalité au plus bas avec pour conséquence un accroissement du vieillissement de la population ➢ Un arrière littoral qui accueillait les jeunes familles en perte d'attractivité

ENJEUX

Maintenir la population jeune sur le territoire de l'agglomération

Prendre en compte les nouveaux besoins de la population du territoire (personnes âgées notamment)

Dynamique du territoire



- ***Un territoire qui reste marqué par des disparités territoriales et sociales fortes***
- ***Un territoire en perte d'attractivité notamment vis-à-vis des jeunes familles***
- ***Un territoire qui doit prendre en compte les nouveaux besoins de la population (personnes âgées notamment)***

Le territoire ainsi présenté, une analyse par thématique a été engagée en veillant d'une part à évaluer la CTG – 1ère génération et d'autre part à mettre à jour les données du diagnostic/ fondement nécessaire à la formalisation de la CTG – seconde génération.



L'ensemble des données a été nécessairement partagé et complété avec les acteurs du territoire (élus, partenaires et techniciens) le 18 septembre 2025.

Une rencontre partenariale riche en échanges aboutissant à une vision cohérente du projet social du territoire.

Données thématisées

Thématique « petite enfance »

A. Evaluation de la thématique

Une évaluation menée à l'aide du code couleur repris-ci-dessous :

Action non réalisée ou jugée finalement non pertinente

Action totalement réalisée

Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint



	ENJEUX - CTG 2021/2025	ORIENTATIONS	ETAT DE REALISATION
PETITE ENFANCE	L'accès au mode d'accueil du jeune enfant quelque soit le lieu de résidence et le niveau de ressources	Informer et sensibiliser sur le mode Prestation Service unique (PSU)	Un travail a été mené par la CAF en ce sens auprès de la commune de Montreuil-sur-Mer pour la création d'une crèche PSU d'une capacité de 15 places (travail mené de concert entre la commune, la chargé de coopération pilotage global, le RPE, le CD 62 et la MSA + accompagnement technique de la chargée de coopération "petite enfance") / Sensibilisation des élus communautaires lors de la commision thématique "petite enfance" le 03 octobre 2023
		Prendre en compte la problématique des horaires atypiques	L'élaboration de la CTG a permis de mettre en lumière la problématique des horaires atypiques et ce au regard du territoire tourné sur la santé (familles de soignants, de médecins etc...)- les 4 EAJE municipaux de Berck-sur-Mer ont adapté leurs horaires afin de répondre au mieux aux besoins des parents avec des ouvertures et des fermetures échelonnées + Flora Tristan commercialise 12 places auprès du CHAM et de l'APHP / il appartient au territoire de dupliquer dans la mesure du posisble les actions berckoises pour une réelle prise en compte de cette problématique
		Conforter le Relais Petite Enfance dans sa mission d'observatoire du territoire	Février 2024 = groupe de travail initié par le RPE sur l'observation des conditions d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la CA2BM donnant lieu à un état des lieux précis de l'offre d'accueil des 0-6 ans présente sur le territoire / dynamique qui se structure avec un temps d'échange régulier pour affiner les connaissances sur les besoins spécifiques des enfants et de leur famille.
		Proposer une offre diversifiée sur l'ensemble du territoire en portant une attention particulière au niveau des ressources	Le développement des strcutures PAJE est désormais encadré grâce à l'IDEM / il convient toutefois de réflechir à l'association des chargés de coppération et du RPE dans la formalisation des avis et ce afin de tendre vers un rééquilibrage de l'offre de service sur le territoire.
	La satisfaction des parents quelque soit le mode de garde choisi : qualité de l'accueil et impact financier	Informer, prévenir, présenter pour permettre un choix éclairé des parents	Organisation d'une réunion partenariale le 25 novembre 2022 en présence de 19 partenaires avec pour proposition la création et la diffusion d'une cartographie . Idée intéressante mais qui a soulevé une problématique d'ordre budgétaire (quel financement pour cet outil) et certains questionnements de la part des partenaires (notamment privés) / ces questionnements ont nécessairement freiné la dynamique engagée avec la nécessité d'organiser une réunion PMI/CAF pour travailler des éléments factuels concernant les EAJE PSU/PAJE.
		Accompagner et soutenir l'insertion professionnelle et sociale des familles	La dimension "parentalité" est désormais traitée dès la réflexion des projets et ce afin de soutenir in fine l'insertion professionnelle et sociale (ex: projet de Montreuil-sur-Mer, adataption des horaires d'accueil dans les structures berckoises, début de la démarche "Maison des 1000 premiers jours" à Etaples-sur-Mer avec l'association Ensemble pour l'Enfance...).
	Des parents confortés dans leur fonction parentale - approche transversale "parentalité"		Action difficilement réalisable en l'absence d'une personne réssource "parentalité" - les chargés de coopération ont rencontré des difficultés à trouver une définition commune à destination de tous et ce même si des COTECH en présence de la coordonatrice parentalité du Comité local Entre Mer et Terres ont été oragnisés. Ces COTECH ont permis toutefois de: 1°/ dresser un état des lieux de l'existant en terme de dispositifs d'actions financés par la CAF et 2°/ identifier les acteurs porteurs de projets, d'actions ou de dispositifs parentalité. Un travail qui reste à achever avec : 1°/ la connaissance d'actions non financées par la CAF & 2°/ la sensibilisation des élus & 3°/soutien des opérateurs dans le dépôt des demandes de financement REAAP & 4° / le repérage du nombre de familles en augmentation sur le territoire Toutefois des actions à mettre en lumière à l'instar de la labellisation du LAEP "Au fil de l'eau" sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2028 - structure qui participe du maillage du territoire lors de la porte ouverte ou dans les différentes instances du LAEP où les accueillantes expliquent les objectifs de cette structure (à noter que les partenaires orientent facilement les familles vers ce lieu dont la fréquentation est en constante évolution)

B. Données actualisées de la thématique

B.1 / Données générales

Comparées au département, la part des enfants de moins de 3 ans est inférieure. Des parts plus fortes pour ce territoire sont observées pour :

- Les enfants de cette tranche d'âge dont les deux parents exercent une activité ;
- Les enfants de cette tranche d'âge au sein d'une famille monoparentale dont le parent exerce une activité dont le(s) parents exerce(nt) une activité ;

- Le taux de couverture / les structures présentes sur le territoire ne répondent pas à l'ensemble des besoins exprimés par les familles du territoire et notamment les familles fragilisées.

Données IMAJE 2023

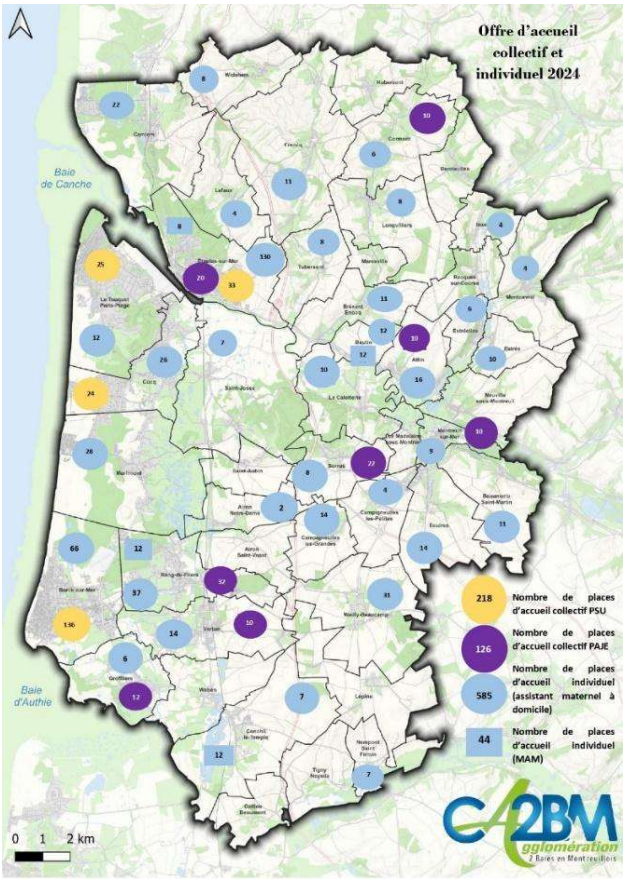
	Année de référence	CA2BM	Variation sur 5 ans	Pas-de-Calais	Variation sur 5 ans
Taux d'enfants de moins de 3 ans avec besoin potentiel en mode de garde	2023	*10.9%*	*-20.44%*	*13.57%*	*-0.22%*
Nombre d'enfants CAF de moins de 3 ans	2023	1416	*-15.26%*	43 143	*-4.84%*
Part des enfants de moins de 3 ans	2023	*10.9%*	*-20.44%*	*13.57%*	*-0.22%*
Part des enfants de moins de 3 ans dont les deux parents exercent une activité	2023	**68.21%**	*+10.02%*	58%	*+10.12%*
Part des enfants de moins de 3 ans au sein d'une famille monoparentale dont le parent exerce une activité	2023	***40.31%***	*+8.95%*	*32.59%*	*+18.81%*
Nombre d'enfants CAF de moins de 6 ans bénéficiaires CMG	2023	566	*-41.89%*	20 776	*-5.83%*
Part des enfants de moins de 6 ans CAF bénéficiaires d'un complément de mode de garde	2023	*19.48%*	*-30.58%*	*24.01%*	*+5.21%*
Taux de couverture	2022	***72.20%***	*+10.74%*	*56.03%*	*+0.41%*
Nombre d'enfants d'allocataires CAF de 3 à moins de 6 ans	2023	1490	*-15.44%*	43 371	*-13.79%*
Part des enfants de 3 à moins de 6 ans	2023	*11.47%*	*-17.48%*	*13.64%*	*-6.58%*
Nombre d'assistants maternels actifs au moins un mois sur l'année	2023	187	*-27.52%*	5536	*-21.15%*

La Caisse d'Allocations Familiales verse :

- Mensuellement sur le territoire près de 160 000 € au titre des prestations légales pour la garde d'enfants.
- Annuellement près de 1 700 000 € au titre des différentes prestations de service pour la petite enfance et du CEJ volet enfance.

	Année Réf	Ca Des Deux Baies En Montreuillois	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de places EAJE	2020	219		4 224	
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	+0		+16	
Nombre d'équipements bénéficiaires de prestations de service	2020	10		227	
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	+0		+4	
dont EAJE	2020	9		164	
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	+0		+2	
dont RAM	2020	1		63	
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	+0		+2	
Montants des financements d'Action Sociale Caf	2020	1 651 886 €		30 748 043 €	
dont prestations de service (PSU)	2020	1 193 490 €		20 859 800 €	
dont subventions de fonctionnement	2020	54 460 €		1 287 817 €	
dont CEJ volet enfance	2020	403 936 €		8 600 426 €	

B.2 / Cartographie des équipements existants



B.3 / Liste des équipements

➢ ***Multi-accueils publics financement PSU***

Structures	*Adresses*	*Tarifs/ horaires et spécificités d'accueils précisés*
Crèche Flora Tristan	Avenue Saint-Exupéry 62600 BERCK-SUR-MER	Agrément : 30 places et 33 places à partir du 12 mai 2025. Coût : Barème fixé annuellement par la CNAF en tenant compte des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge. Pour 2024, entre 0.47€ et 3.71 € de l'heure. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00. Fermeture : 3 semaines en juillet/août, 1 semaine à Noël, les jours fériés, le pont de l'ascension.
Crèche du groupe Hopale	47 rue du Dr Calot 62600 BERCK-SUR-MER	Agrément : 24 places Coût : Barème fixé annuellement par la CNAF en tenant compte des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge. Pour 2024, entre 0.47€ et 3.71 € de l'heure. 15€ à l'adhésion. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 6h15 à 18h30. Fermeture : 2 semaines l'été, 1 semaine entre Noël et Nouvel An, pont de l'ascension.
Crèche familiale « Les P'tits Matelots »	Cottage des Dunes – Rond-Point du cottage 62600 BERCK-SUR-MER	Agrément : 40 places et 35 places à compter du 1er juin 2025 Coût : Barème fixé annuellement par la CNAF en tenant compte des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge. Pour 2024, entre 0.47€ et 3.71 € de l'heure. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi et les jours fériés de 6h30 à 19h30. Fermeture : vacances de noël.
Crèche « Au clair de la Dune »	Rond-Point Cottage des Dunes 62600 BERCK-SUR-MER	Agrément : 22 places Coût : Barème fixé annuellement par la CNAF en tenant compte des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge. Pour 2024, entre 0.47€ et 3.71 € de l'heure. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15. Fermeture : 1 semaine durant les vacances de Printemps et 15 jours durant les vacances de Noël.
Crèche « Espace Marianne »	71 rue des Grognards 62600 BERCK-SUR-MER	Agrément : 22 places Coût : Barème fixé annuellement par la CNAF en tenant compte des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge. Pour 2024, entre 0.47€ et 3.71 € de l'heure. Horaires d'ouverture : 8h15 à 18h30. Fermeture : 1 semaine durant les vacances de Printemps et 15 jours durant les vacances de Noël.
Crèche parentale "L'Oiseau bleu"	489 avenue du Chat Noir 62780 CUCQ	Coût : Barème fixé annuellement par la CNAF en tenant compte des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge. Pour 2024, entre 0.47€ et 3.71 € de l'heure. 15€ à l'adhésion. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30 Fermeture : 2 semaines en août et 1 semaine entre Noël et Nouvel An
Maison de la Petite Enfance	10 rue de la Pierre Touée 62630 ETAPLES	Coût : Barème PSU fixé annuellement par la CNAF en tenant compte des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge. Pour 2024, entre 0.47€ et 3.71 € de l'heure. *(4.33€ à partir du 01/09/2024).* Horaires d'ouverture : du lundi au mercredi : 8h15-12h15/13h30-17h30, jeudi : 9h15-12h15/13h30-17h30, vendredi : 8h15 à 12h15 Age des enfants : 0-4 ans Fermeture : dernière semaine de juillet et 2 premières d'août + entre noël et nouvel an
Crèche "A l'abordage"	2A route de Boulogne 62630 Etaples	Coût : Barème PSU fixé annuellement par la CNAF en tenant compte des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge. Pour 2024, entre 0.47€ et 3.71 € de l'heure. *(4.33€ à partir du 01/09/2024).* Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h à 18h Age des enfants : 2 mois et demi à 4 ans *(6 ans pour enfant porteur d'un handicap)* Fermeture : pont de l'Ascension + 3 semaines en Août + semaine entre Noel et Nouvel an
Crèche collective "Les P'tits Loups"	Avenue de la bourdonnais 62520 LE TOUQUET	Agrément : 26 places. Coût : Barème fixé annuellement par la CNAF en tenant compte des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge. Pour 2024, entre 0.47€ et 3.71 € de l'heure. *(4.33€ à partir du 01/09/2024).* Horaires d'ouverture : 7h50 à 18h00 Age des enfants : 10 semaines à 3 ans révolus *(6 ans pour un enfant porteur d'un handicap)* Fermeture : vendredi de l'Ascension, 15 derniers jours d'Août, 15 jours entre Noël et nouvel an.

- ***Micro crèches financement PAJE***

Structures	Adresses	Tarifs/ horaires et spécificités d'accueils précisés
Micro-Crèche "La roulotte des bambins"	6, rue des vignettes 62170 ATTIN	Informations non communiquées au RPE
Micro-Crèche « Pirouette et Souris Verte »	39 Grande Rue de la Ville Basse 62170 MONTREUIL SUR MER	Agrément : 10 places. Coût : De 8.95€ à 9.45€ de l'heure selon le nombre de jour d'accueil hebdomadaire. 70€ de frais d'inscription et de gestion annuel Horaires d'ouverture : 7h00 à 19h15 Fermeture : 1 semaine entre Noël et Nouvel An et 4 semaines entre fin juillet et fin aout. Pas d'accueil d'urgence.
Micro-Crèche « Le tipi magique »	2594 Route de Berck 62180 RANG DU FLIERS	Informations non communiquées au RPE
Micro-Crèche « Grain de sable »		
Micro-Crèche « Petit escargot »	5 rue du Général de Gaulle 62180 VERTON	Agrément : 10 places. Coût :De 8.95€ à 9.45€ de l'heure selon le nombre de jour d'accueil hebdomadaire.70€ de frais d'inscription et de gestion annuel. Horaires d'accueil : 6h15 à 19h30 Fermeture : 1 semaine entre Noël et Nouvel An et 4 semaines entre fin juillet et fin aout. Pas d'accueil d'urgence
Micro-Crèche « O p'tit môme »	Route de Berck 62390 GROFFLIERS	En attente d'informations
Micro-Crèche « Les Bambidoux »	53 allée des biches 62170 SORRUS	Agrément : 10 places. Coût : De 8.20€ à 9.50€ de l'heure. 50€ de frais administratifs à l'inscription. Horaires d'ouverture : 6h00 à 22h00 Fermeture : 1 semaine de fermeture entre Noël et nouvel an
Micro-Crèche « Babille et Gribouille »	5 allée de l'Avé Maria 62170 SORRUS	Agrément : 10 places Coût : De 8.20€ à 9.50€ de l'heure. 50€ de frais administratifs à l'inscription. Horaires d'accueil : 7h00 à 19h00 Fermeture : 1 semaine entre Noël et nouvel an
Micro-Crèche « La cabane de Mélyfloyd »	38 rue du Général Dupont, Domaine des prés 62630 ETAPLES	Informations non communiquées au RPE
Micro-Crèche « Sur les pas d'Enola »	38 rue du Général Dupont, Domaine des près, 62630 ETAPLES	Informations non communiquées au RPE
Micro-Crèche « La Petite Clara »	177 rue des Alouettes Champ Gretz 62180 RANG DU FLIERS	Agrément : 10 places Coût : En fonction des besoins des parents, + 98€ de frais d'inscription + frais de fonctionnement Horaires d'accueil : 6h à 22h Age : 2 mois et demi à 5 ans révolus Fermeture : 3 semaines en Août et 1 semaine à Noël
Micro-Crèche « L'enfant de deux mains »	16 rue de l'église 62630 CORMONT	Agrément : 10 places Coût : En fonction des revenus des parents (proche PSU), + 20€ de frais d'inscription Horaires d'accueil : 6h30 à 19h30 Age : 10 semaines à 6 ans Fermeture : les jours fériés, 2 semaines l'Eté, 1 semaine à Noël, 2 journée pédagogiques

C. Forces, faiblesses, opportunités, menaces

FORCES	FAIBLESSES
- Un réseau « petite enfance » bien développé et riche sur le territoire, apportant de fait une visibilité à l'offre d'accueil ; - Offre d'accueil du jeune enfant diversifiée, 9 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) en mode Prestation de Service unique (participation familiale en fonction des revenus+ repas, couches et changes fournis) ; - Un projet d'un EAJE PSU sur la commune de Montreuil-sur-Mer ; - Création de cinq places supplémentaires au sein de deux EAJE berckois ; -Amplitude horaires des modes d'accueil adaptés au horaires atypiques ; - Un RPE communautaire et identifié ; - Un accueil de loisirs maternel sur la commune de Berck-sur-Mer avec un accroissement de son activité sur le mois d'août dû à une forte demande des familles ; - Développement des actions passerelles entre les différents modes d'accueil (collectifs et individuels) et l'éducation nationale (à l'instar de l'action menée par la commune de Berck-sur-Mer) ; - Ouverture d'un LAEP sur la commune'Etaples-sur-Mer.	- Manque d'EAJE en mode PSU, au profit du développement des micro-crèches : mixité sociale et non accessible à toutes les familles ; - Disparités et manque d'harmonisation des services ; - Diminution de la proposition d'accueil individuelle : vieillissement des assistants maternels/peu de nouveaux agréments ; - Demande d'accueil non satisfaite des parents, le week-end, le mercredi et sur certaines vacances ; - Les familles sont obligées de s'adapter aux offres proposées (ce qui devrait être l'inverse) ; - Les habitudes de vie des familles ont évolué de par la crise économique ; - Des actions parentalité peu développées sur certains bassins de vie ; - L'accueil des enfants en besoins spécifiques n'est pas pris en charge de manière identique sur le territoire (actions menées par la commune de Berck-sur-Mer) ; - Peu d'accueils aux horaires atypiques ; - Un équilibre à rechercher entre les différents modes d'accueil sur certains secteurs ; - Peu de nouveaux accueillants recensés au sein des LAEP ; - Une scolarisation élevée des enfants de 2 ans / quid du bien être et du respect du rythme de l'enfant.

OPPORTUNITES	MENACES
- Mise en place du service public petite enfance ; - Valorisation du métier d'assistant maternel ; - Itinérance des ateliers du RPE et délocalisation des permanences ; - Des communes semi rurales ou rurales où s'implantent des familles avec des jeunes enfants ; - Hausse de la natalité sur l'Est du territoire ; - Des conditions d'exercice du métier « assistant maternel » réadaptables (structure MAM).	- Des équipements peu ou pas adaptés sur certains territoires ; - La pérennité des équipements au regard du cadre réglementaire (LAEP) ; - Création de logements non adaptés aux familles et coût élevé ; -Baisse de la natalité sur certains territoires ; - La valeur « travail » qui change : volonté d'avoir moins de contraintes ; - Peu d'attractivité des métiers de la petite enfance entrainant des difficultés de recrutement et des agréments délivrés en baisse (lié aux contraintes d'exercice du métier : relation parent employeur, équilibre vie personnelle & vie professionnelle…) ; - Un épuisement des professionnels de la petite enfance notamment dû au respect du taux d'encadrement réglementaires ; - Une tension RH qui impacte le temps dédié à la gestion des équipements ; - Une prise en compte différenciée du service public petite enfance en fonction de l'ingénierie disponible.

D. Dynamique du territoire



- ***Un territoire dont l'offre de service évolue et se diversifie***
- ***Un territoire qui favorise la coordination des acteurs de la petite enfance***
- ***Un territoire qui doit nécessairement prendre en compte les évolutions (législatives, mode de vie des familles…)***

Thématique « jeunesse »

A. Evaluation de la thématique

Une évaluation menée à l'aide du code couleur repris-ci-dessous :

Action non réalisée ou jugée finalement non pertinente

Action totalement réalisée

Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint



	ENJEUX - CTG 2021/2025	ORIENTATIONS	ETAT DE REALISATION
JEUNESSE	Une cohérence dans la politique "jeunesse" au vu des évolutions du territoire	Développer les mutualisations, les conventionnements entre plusieurs communes	1* Les communes d'Airon-Notre-Dame et d'Airon-Saint-Vaast ont établi un conventionnement avec Rang-du-Fliers, permettant ainsi à ses habitants de participer activement aux activités organisées par cette dernière / 2* démarche de mutualisation entre les communes d'Etaples-sur-Mer, du Touquet Paris Plage et de Camiers avec la création de l'association "Baie de Canche" qui organise à chaque période de vacances des inter-centres (rencontres permettant aux jeunes des trois communes de partager des moments) & gestion d'une webradio commune/ 3* Des équipements jeunesse berckois qui irriguent sur un vaste territoire : Verton, Groffliers, Attin, Sorrus, Boisjean, Rang-du-Fliers, Merlimont, Conchil-le-Temple, Saint-Josse, Tigny-Noyelle, Cucq Stella Plage / 4* Un service commun jeunesse existant sur les 21 communes de l'ex-Communauté de Communes du Montreuillois
		Mener une réflexion pour aller au-delà des habitudes et mutualiser les locaux scolaires, périscolaires et extrascolaires : un enjeu de développement des ACM	Dès lors que l'intercommunalité est mobilisée autour d'un projet de RPC, les communes concernées sont sensibilisées à la mutualisation des locaux entre activités scolaires et extrascolaires permettant ainsi de mobiliser des sources de financements auprès de la CAF notamment // pour autant la mutualisation ne va pas de soi, les équipes d'animation rencontrent régulièrement des difficultés à occuper les locaux scolaires
		Conforter l'accompagnement des jeunes au-delà de l'accueil de loisirs	Des dispositifs irriguant le territoire: "Sac Ados" "aide au permis de conduire, formation BAFA ... / Des projets ont été menés de manière isolée par les communes et il semble important d'établir un réseau entre tous les acteurs du territoire pour suivre les évolutions en temps réel.
	Des actions "jeunesse" attractives quelque soit l'âge des jeunes	Adapter les pratiques pour mobiliser les "ados"	Suite au diagnostic établi lors de la dernière CTG, la commune de Rang-du-Fliers a pris l'initiative de créer un Centre d'Animation Jeunesse. Le CAJ du Touquet Paris Plage repense son fonctionnement pour "délocaliser" ses activités périscolaires et intervenir directement dans les locaux du collège par exemple.
		Développer l'accueil en périscolaire des 3-12 ans	
		Adapter l'offre du "mercredi" aux besoins des familles	Le service commun du Montreuillois avait initié la rédaction d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) avec l'émergence d'un plan Mercredi. A ce jour, le projet est suspendu en raison des difficultés rencontrées pour mener cette action sur un territoire aussi vaste / Sur Etaples-sur-Mer, l'offre d'accueil du mercredi a été adaptée : les trois structures jeunesse que sont la ludothèque, les Jeunes Pins et le CAJ Pacific) accueillent jusqu'à 24 enfants chaque mercredi avec un taux de remplissage généralement complet / Sur Berck, l'offre répond à la demande, il y a 2 structures ouverte à l'année à la journée : 6/12 ans de 48 places et le mercredi aprés midi le CAJ 12/17 ans de 24 places / Sur Le Touquet Paris Plage, la fréquentation du mecredi après midi principalement reste très faible. En cause, le tissu associatif trés développé et le manque d'un service de repas le midi, un travail est en cours sur l'ouverture de ce temps de restauration
	La mise en réseau des acteurs "jeunesse"	Développer les échanges afin de partager et de valoriser les bonnes pratiques au profit du territoire	Cette CTG a favorisé les échanges de pratiques et d'informations entre les chargés de coopération du territoire. Ce cadre de collaboration a non seulement renforcé les liens professionnels, mais a également permis d'harmoniser les approches et les stratégies au sein du territoire. En outre, cette dynamique ouvre la voie à de futures collaborations fructueuses et à l'émergence de nouveaux projets.

B. Données actualisées de la thématique

B.1 / données générales

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**67 709**	**100,0**	**66 915**	**100,0**	**65 760**	**100,0**
0 à 14 ans	11 885	17,6	11 072	16,5	10 038	15,3
15 à 29 ans	11 448	16,9	10 843	16,2	9 412	14,3
30 à 44 ans	12 513	18,5	11 296	16,9	10 401	15,8
45 à 59 ans	14 563	21,5	13 880	20,7	13 384	20,4
60 à 74 ans	11 035	16,3	13 285	19,9	15 256	23,2
75 ans ou plus	6 264	9,3	6 539	9,8	7 269	11,1

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Analyse de la population de 0-29 ans

- **0 à 14 ans**
 - Diminution constante :

 - 11 885 (17,6%) → 11 072 (16,5%) → 10 038 (15,3%)
 - Cela suggère un vieillissement de la population et/ou une baisse de la natalité.

- **15 à 29 ans**
 - Forte baisse également :
 - 11 448 (16,9%) → 10 843 (16,2%) → 9 412 (14,3%)
 - Cela pourrait indiquer :
 - Une baisse des naissances dans les années 1990-2000
 - Ou une migration de cette tranche d'âge (études, travail).

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Diplôme	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	**51 485**	**24 023**	**27 462**
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	23,3	19,2	26,8
BEPC, brevet des collèges, DNB	7,3	5,8	8,6
CAP, BEP ou équivalent	26,1	32,4	20,7
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	18,0	17,9	18,1
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	11,0	10,3	11,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	8,0	6,9	9,0
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	6,3	7,5	5,2

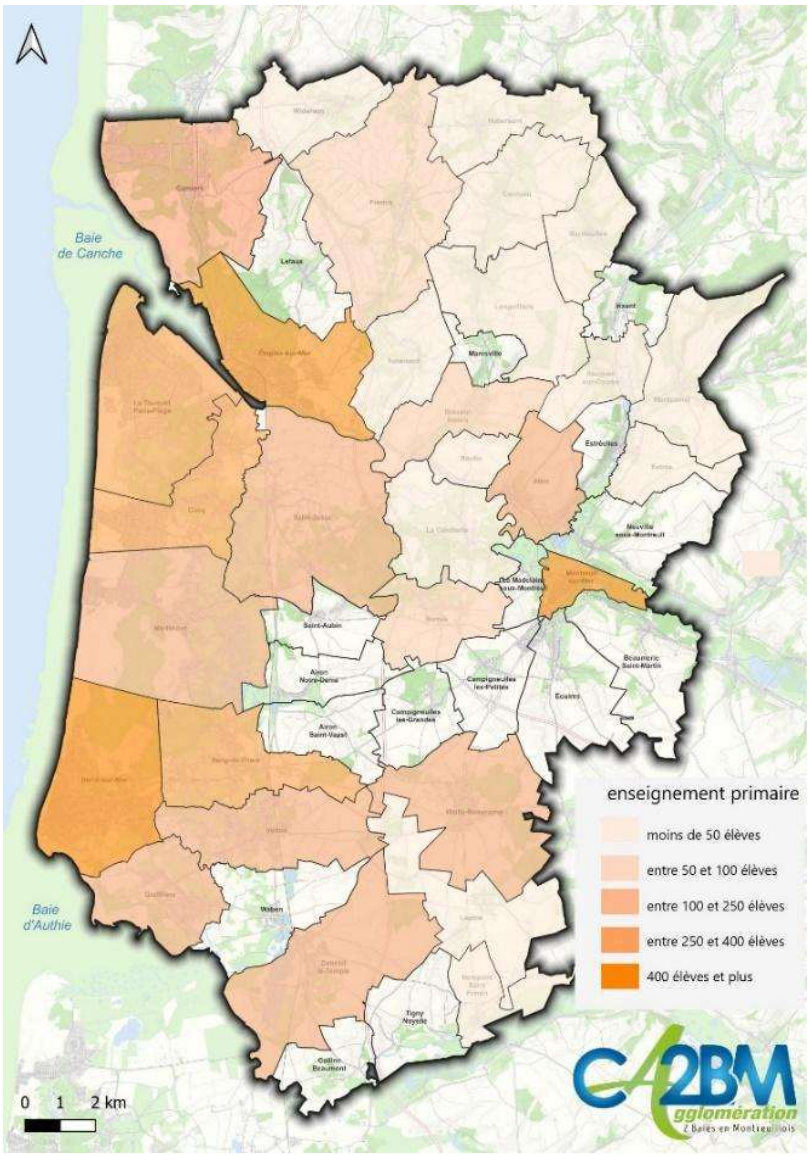
Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Analyse :

- **Écarts de niveau de diplôme entre sexes :**
 - Les femmes sont plus nombreuses sans diplôme (26,8 % contre 19,2 %) ;
 - Elles sont aussi plus diplômées dans les niveaux intermédiaires (bac à bac+4) ;
 - En revanche, les hommes sont majoritaires dans les CAP/BEP et dans les diplômes supérieurs de niveau bac +5 ou plus.

- **Structure éducative globalement hétérogène :**
 - Près de 1 personne sur 4 n'a aucun diplôme → enjeu majeur pour l'insertion sociale et professionnelle ;
 - Plus de 50 % ont un diplôme inférieur au bac ;
 - Seulement 25,3 % de la population a atteint un niveau bac +2 ou plus, ce qui montre des marges d'amélioration dans la progression vers l'enseignement supérieur.

Enseignement primaire



La carte présente la répartition des **effectifs d'élèves dans les écoles primaires** par commune du territoire de la CA2BM. Les effectifs sont classés par tranches selon une échelle de couleurs allant du beige clair à l'orange foncé.

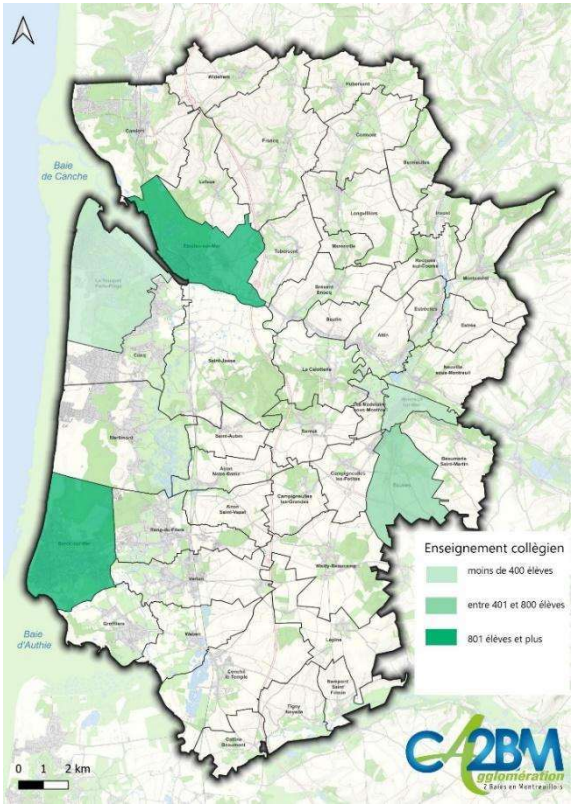
Analyse géographique

- **Littoral très peuplé** : On observe une plus forte concentration d'élèves dans les communes littorales (Berck, Étaples, Le Touquet). Cela reflète une densité de population plus élevée ou des pôles urbains régionaux.
- **Zone centrale et intérieure plus rurale** : Les communes de l'intérieur du territoire présentent des effectifs beaucoup plus bas, illustrant la ruralité du territoire et le vieillissement ou la dispersion de la population.
- **Présence de pôles structurants** : Certaines communes non littorales comme Montreuil jouent un rôle de centralité en regroupant un nombre élevé d'élèves

Enseignement secondaire

- **Les collèges**

Cette carte présente la **répartition spatiale des collèges** et de leurs effectifs d'élèves par commune dans la CA2BM. Elle met en évidence **le nombre d'élèves scolarisés par collège**, selon une codification en trois tranches de couleurs



Analyse géographique

- **Concentration littorale** : Comme pour les écoles primaires, les plus gros établissements sont sur le littoral, où la population est plus dense.

- **Désert éducatif à l'est** : Une grande partie est du territoire n'héberge aucun collège, forçant les élèves à se déplacer.

- **Centralité de certains bourgs** : Écuires ou Montreuil illustrent un rôle de centralité scolaire malgré leur taille modeste.

- **Dispersion et transport** : Les communes rurales n'ont pas de collège, ce qui implique une **nécessité d'organisation de transport scolaire**.

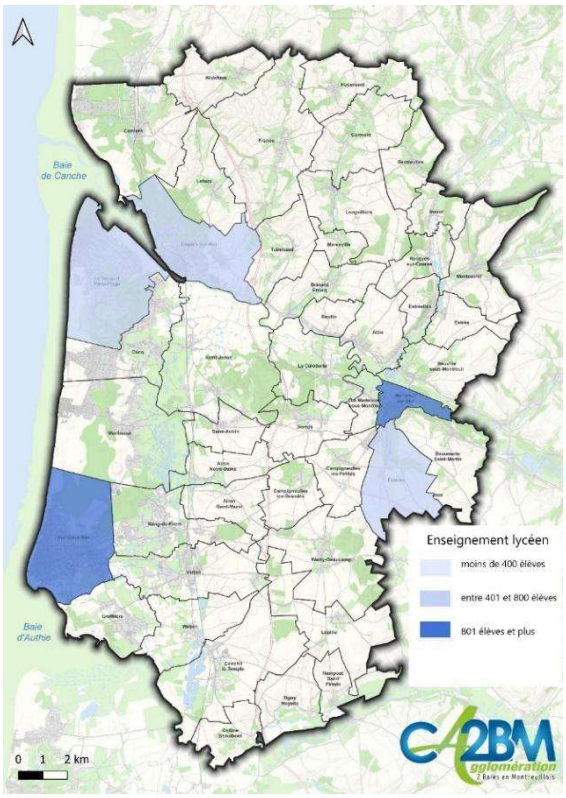
- **Les lycées**

Analyse spatiale et accessibilité

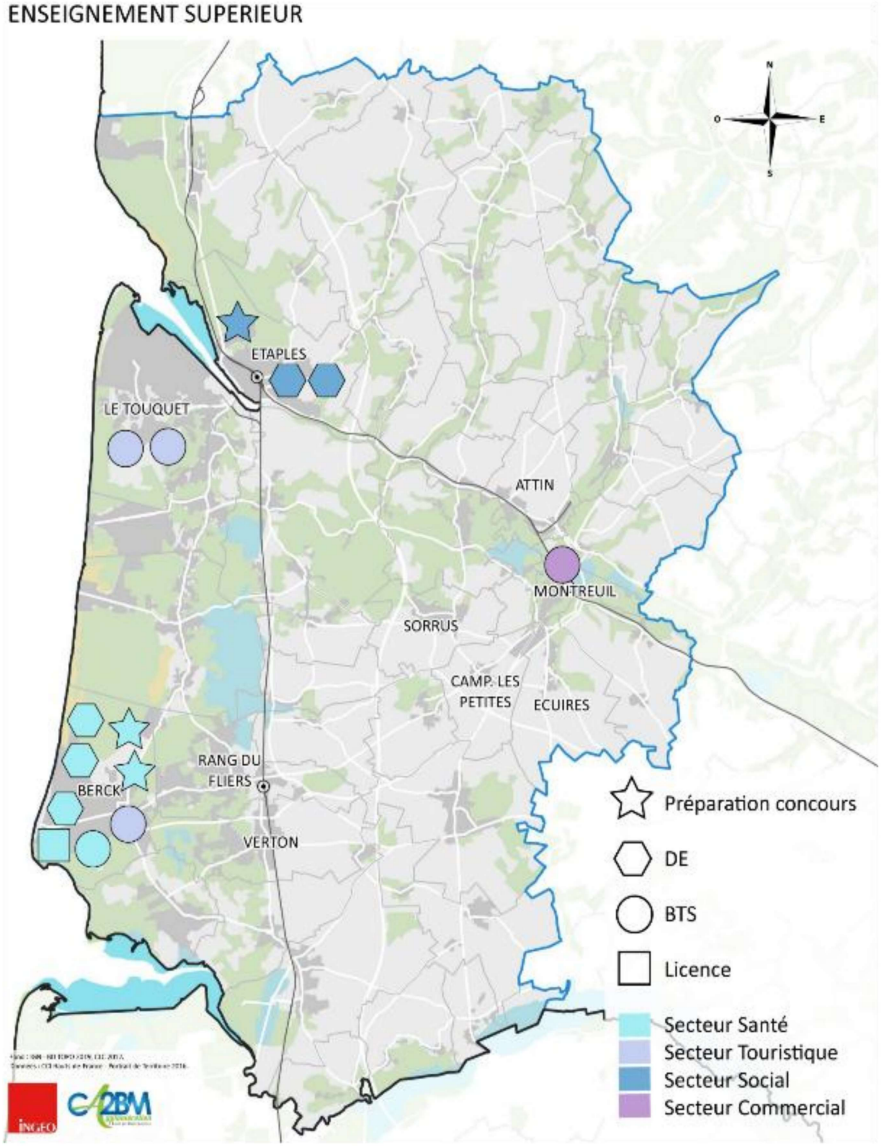
- **Concentration sur l'axe littoral et sud-est** : Les lycées sont localisés dans des **bassins de vie structurants** du territoire.

- **Absence dans le centre et le nord-est** : Aucune commune des Hauts Plateaux (comme Frencq, Cormont, Bernieulles) n'accueille de lycée, ce qui implique des **déplacements importants** pour les lycéens de ces zones.

- **Inégalité territoriale relative** : Les établissements sont relativement bien répartis pour un territoire rural, mais les zones excentrées restent dépendantes des transports scolaires ou individuels.



Enseignement supérieur



La carte ci-après présente l'ensemble de l'offre de formations d'enseignement supérieur dont dispose le territoire de la CA2BM en distinguant les différents types de formation et leur thématique.

Clés de lecture :

❖ **4 thématiques principales de formation** en cohérence avec les secteurs d'activités économiques du territoire : santé, tourisme, social et commercial

❖ **Type de formation assez varié** - diplôme d'Etat, BTS, préparation concours, licence – mais limité à des diplômes de BAC + 2 et BAC +3

Données chiffrées :

- **4 pôles de formations** : Berck-sur-Mer, Le Touquet Paris Plage, Etaples-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer
- **7 établissements de formation** (4 à Berck-sur-Mer, 1 au Touquet Paris Plage, 1 à Etaples-sur-Mer et 1 à Montreuil-sur-Mer)
- **14 formations proposées** (7 pour la santé, 3 pour le tourisme, 3 pour le social et 1 pour le commercial)

Analyse :

Spécificité des pôles de formation : Berck-sur-Mer pour la santé, Le Touquet Paris Plage pour le tourisme, Etaples-sur-Mer pour le social et Montreuil-sur-Mer pour le commercial

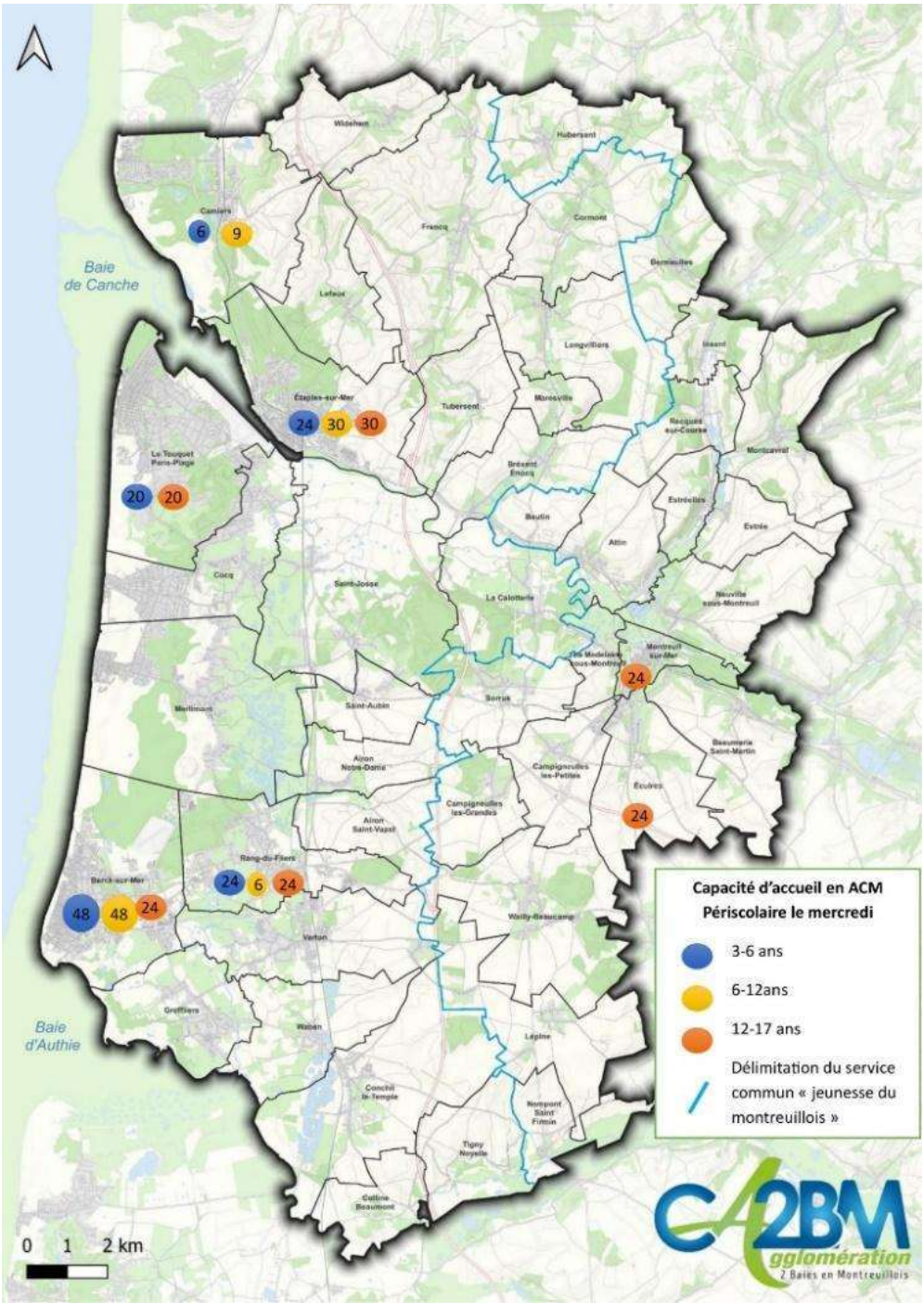
Prédominance du pôle Berckois en nombre d'établissements (4) et en nombre de formations (8) – élément à mettre en corrélation avec la renommée du territoire, et en particulier de Berck-sur-Mer, dans le secteur de la santé.

B.2 / cartographie des équipements existants

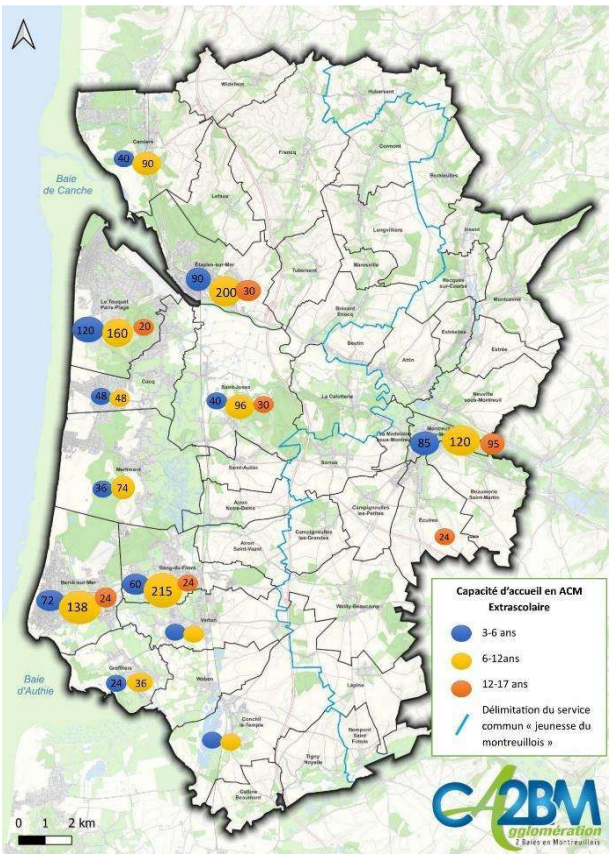
- Les temps périscolaires.

Cette carte montre une disparité selon le territoire. Seules 7 villes sur les 46 communes de la CA2BM mettent en place des accueils de loisirs le mercredi.

Seules les communes du littoral (Berck, Rang du Fliers, Le Touquet, Etaples et Camiers) ont mis en place des accueils de loisirs pour des enfants de 3 à 11 ans. Dans les terres, les villes de Montreuil-sur-mer et d'Écuires accueille uniquement des enfants de 11 ans – 18 ans les mercredis.



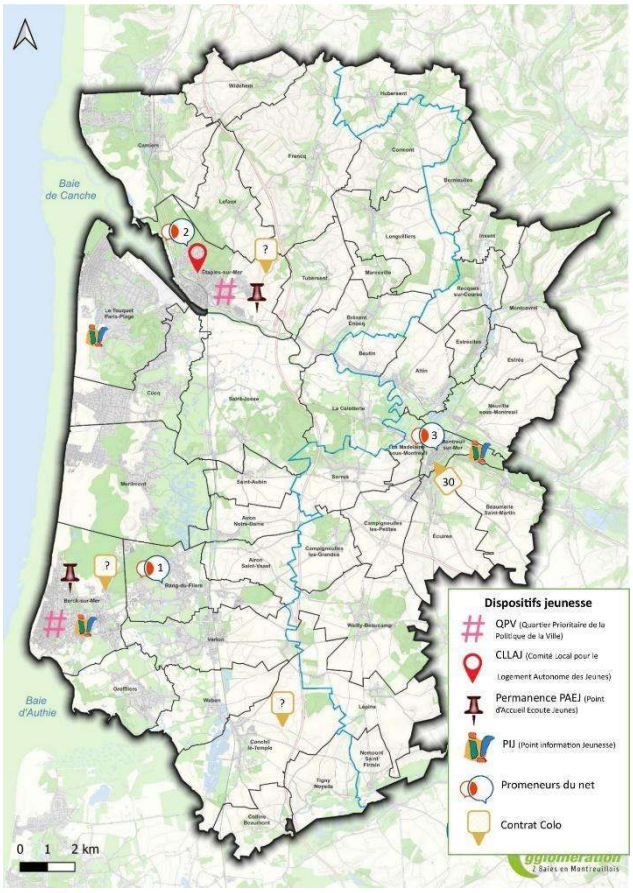
❖ Les temps extrascolaires



Cette carte montre une plus forte volonté des communes à développer des accueils de loisirs durant les périodes de vacances scolaires.

Néanmoins, on observe une forte concentration sur le littoral et sur les communes de Montreuil-sur-mer et d'Écuires.

❖ Les dispositifs jeunesse



- Seules 4 communes développent des contrats colo avec la CAF (Conchil-le-Temple, Berck-sur-Mer, Montreuil-sur-mer et Etaples)

- 2 points information jeunesse sur le territoire

- 1 seul CLLAJ

C. Forces, faiblesses, opportunités, menaces

FORCES	FAIBLESSES
• Un vivier important de jeunes (6-18 ans) ; • Des communes où le nombre de jeunes augmente mais absence d'équipement jeunesse ; • Certaines communes proposent d'accompagner les jeunes au-delà de l'accueil de loisirs (conseil municipal des jeunes, aide au BAFA, dispositif sac à dos…) ; • Un Accueil du public porteur de handicap dans les ACM (accueils de loisirs) ; • En accueil de loisirs, le tarif est individualisé en fonction de la composition de la famille, des ressources ; • Une augmentation de la fréquentation des centres de loisirs ; • La mise en place de formations BAFA sur certains territoires (Etaples-sur-Mer & Merlimont) ; • La présence d'équipements sportifs ; • La présence de nombreuses écoles primaires et notamment de RPI.	• Une baisse de la fréquentation dans les temps périscolaires ; • Aucune offre d'accueil la seconde quinzaine d'Août : difficulté pour les parents qui travaillent ; • Absence d'échange de pratiques et d'expérience entre les professionnels en dehors de la CTG ; • En ACM/grande diversité de tarifs et des étalements de paiement parfois nécessaires selon les territoires ; • Un problème de mutualisation des locaux entre les écoles et les accueils de loisirs ; • Des équipements culturels essentiellement localisés sur la bande côtière ; • Manque de formation sur le handicap ; • Absence de formations BAFA sur certains territoires (Montreuil-sur-Mer, Berck-sur-Mer & Le Touquet Paris Plage) ; • Une politique « jeunesse » variable selon les territoires.
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
• Une diversité des types d'accueil : contrat colo, accueil péri et extrascolaire (mercredi, petites vacances, été) ; • La création de lien entre les chargés de coopération ; • Une volonté d'adapter l'offre aux besoins de chaque secteur géographique : création sur le Montreuillois, développement sur Etaples-sur-Mer, ajustement sur Le Touquet Paris Plage.	• Un vieillissement de la population ; • Un exode des jeunes ménages des communes littorales vers les communes plus rurales qui offrent peu ou pas d'équipements jeunesse ; • Les 11 communes non couvertes en accueil de loisirs sont des communes en développement accueillant des jeunes ménages (zone blanche) ; • Difficultés de recrutement des animateurs BAFA, désintéressement du métier (rémunération, attractivité, amplitude horaire) ; • Des animateurs BAFA de plus en plus jeunes (décret BAFA 16 ans) ; • Un développement freiné suite aux difficultés rencontrées par la mutualisation des locaux.

D. Dynamique du territoire



- ***Un territoire qui propose une offre diversifiée mais insuffisante***
- ***Un territoire marqué par une disparité territoriale***
- ***Un territoire qui doit s'emparer de la thématique « handicap »***

Thématique « animation de la vie sociale »

A. Evaluation de la thématique

Une évaluation menée à l'aide du code couleur repris-ci-dessous :

Action non réalisée ou jugée finalement non pertinente

Action totalement réalisée

Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint

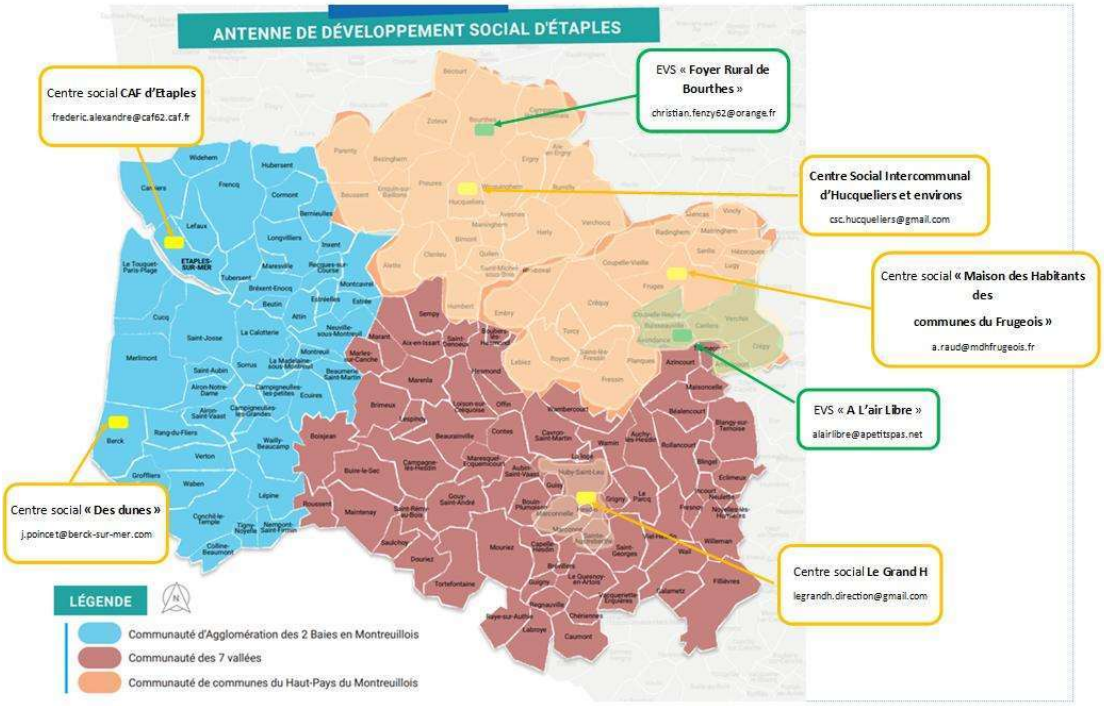
	ENJEUX - CTG 2021/2025	ORIENTATIONS	ETAT DE REALISATION
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	Un maillage territorial équilibré avec prise en compte des initiatives locales (habitants, élus, associations ...)	Impulser, accompagner, soutenir les initiatives des habitants qui favorisent l'engagement et l'implication de tous dans les projets de vie sociale	Action difficilement réalisable au regard du contexte d'élaboration de la 1ère CTG et de l'absence de personne ressource sur la thématique "animation de la vie sociale"
		Développer les équipements d'animation de vie sociale sur les parties du territoire dépourvues	Un travail a été engagé avec la Ville de Montreuil-sur-Mer autour de la création d'un équipement de vie sociale en "Ville Basse" - la mobilisation entière du local envisagé n'a pas permis de donner une suite favorable au projet communal (la commune souhaitant mutualiser la salle Saint Gengoult) , pour autant les études ont confirmé l'importance de cet équipement au sein de la commune (commune qui joue un rôle de centralité pour un bassin de vie de 5 000 habitants environ) / A l'initative de la Maison des Faiseurs implantée au pôle Gare, certaines actions sont menées au bénéfice des habitants du Montreuillois pour autant un travail de maillage et d'interconnaissance entre les acteurs reste à se construire. L'ADS CAF a été interpellée par certains porteurs de projets pour investir cette thématique et reste en veille au regard des besoins exprimés du territoire.
		Soutenir les équipements existants	Le centre social de Berck-sur-Mer cherche à impliquer davantage les habitants afin d'être en capacité de développer des actions qui répondent de manière efficiente et systématique aux attentes des habitants et bénéfice à ce titre d'un accompagnement renforcé de la part de l'ADS CAF / le centre social d'Etaples-sur-Mer effectue actuellement des évolutions importantes quant à l'implication des habitants dans ces différentes instances et a obtenu également un soutien renforcé de la part de l'ADS CAF / point de vigilance : le chargé de coppération pilote n'a pu être associé à ces démarches étant pris par les autres misions afférentes à la CTG
	Le réseau entre pairs et en transversalité	Créer ou développer les partenariats dans le cadre d'un réseau comprenant Espace de Vie Sociale (EVS), centres sociaux et projet de participation citoyenne	
		Rechercher et développer les réseaux périphériques à l'animation de la vie sociale (santé, économique, sécurité, insertion...)	Approche pluridisciplinaire privilégiée au sein des centres sociaux, points justice permettant de couvrir différents champs thématiques / des partenariats solides : France Victimes 62, CIDFF ... à conforter et à développer
	La mobilité, permettre un accès pour tous - approche transversale "accès aux droits"		La mobilité a été apprréhendée de manière plus globale et doit etre nécessairement évaluée au delà de la thématique "Animation de la Vie sociale" : création de la MIAS (Maison Intercommunale de l'Action Sociale) à Etaples-sur-Mer / Couverture territoriale plus importante de l'Agglomobile // ces deux actions témoignent de l'ambition de la CA2BM du "aller vers", ambition primordiale au sein d'un territoire rural peu desservi par les transports en commun

B. Données actualisées de la thématique

Notion à large spectre, il est nécessaire de définir de manière précise les contours des lieux d'animation sociale. Ces derniers doivent donc être appréhendés comme :



La carte ici présentée démontre le **peu de structures AVS agrées** sur le territoire :



Aussi, la mobilisation de la population prend nécessairement d'autres formes que sont :

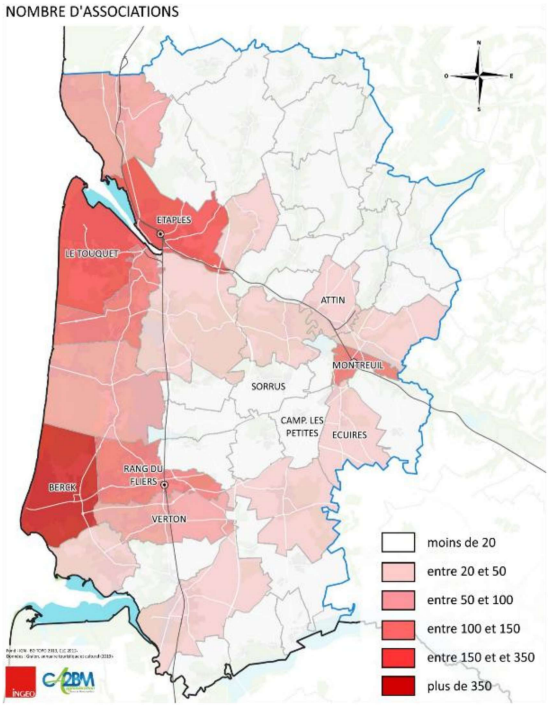
- ✓ Le mouvement associatif
- ✓ Les « fêtes de tradition » ou « fêtes du village » portées par les comités de fêtes.

❖ Le mouvement associatif

Reflet du dynamisme des communes à l'échelle locale, les associations- tous domaines confondus (culture, sport, éducation, actions sociales, environnement, patrimoine …) - sont bien souvent à l'origine de la création des liens sociaux, d'entraide entre les habitants.

Le suivi de la vie associative, mesurée à travers son dynamisme, constitue donc un indicateur pertinent.

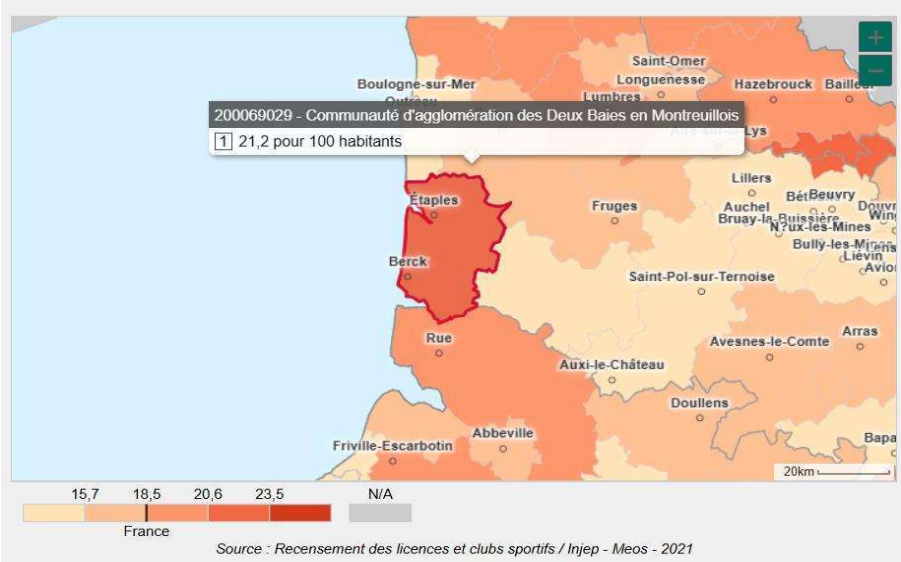
Il n'est pas rare que les associations se regroupent entre elles pour créer une entité à part entière (exemple/ l'Office des Sports du Montreuillois) ou pour se regrouper en un même lieu (exemples/ la Maison des Associations à Montreuil-sur-Mer, le projet sur la commune de Neuville-sous-Montreuil).



La carte ci-contre présente par commune le nombre d'association.

Les associations sont localisées en nombre sur les communes du littoral (de l'agglomération berckoise à Camiers) et sur la commune de Montreuil-sur-Mer.

A noter également une prépondérance de la filière sportive au sein de ce tissu associatif, le territoire étant bien doté par rapport au territoire national.



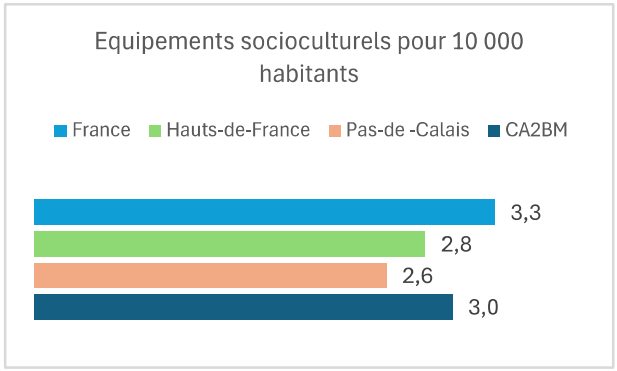
La localisation de ce tissu associatif est à mettre en corrélation avec l'implantation des équipements culturels et sportifs du territoire.

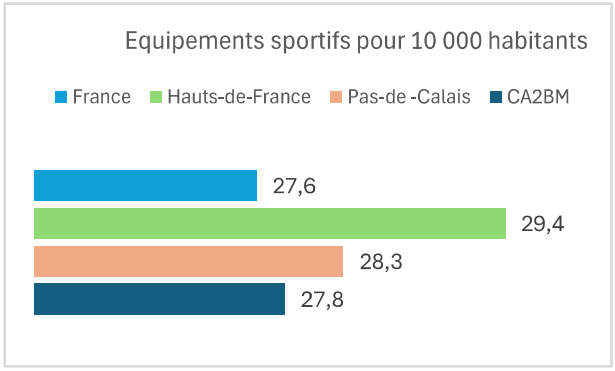
❖ **Les équipements culturels et sportifs**

Les équipements culturels et sportifs participent autant de l'attractivité touristique que de l'attractivité résidentielle.

Les graphiques ci-dessous nous montrent que sur un aspect strictement quantitatif, le territoire dispose d'une bonne densité d'équipements socioculturels par habitant et d'une densité proche de la moyenne nationale concernant les équipements sportifs.

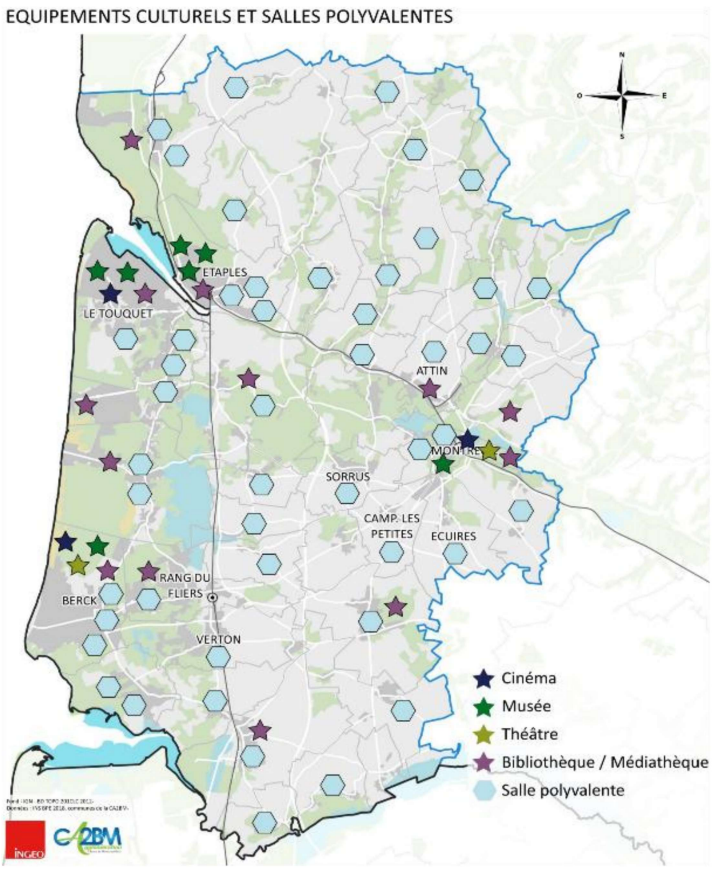
Densité d'équipements - source : Observatoire des territoire et BPE INSEE 2023





Pour autant, disparité territoriale il y a. Les cartes présentées ci-dessous sont révélatrices d'une concentration d'équipements sur la bande côtière et sur Montreuil-sur-Mer (y compris sa périphérie).

Clés de lecture :



40 communes sur 46 disposent d'une salle des fêtes ou d'une salle polyvalente

Des équipements culturels plus localisés :

Répartition inégale des bibliothèques/médiathèques malgré leur nombre - principalement localisées sur le littoral et Montreuil-sur-Mer.
Sur le territoire de l'ex-CCOS, cette donne est due à la politique volontariste menée par l'intercommunalité pour mailler le territoire autour d'une médiathèque centrale.

Localisation des autres équipements culturels – cinémas, musées et théâtres – sur les pôles urbains (Berck-sur-Mer, Le Touquet Paris Plage, Etaples-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer)

Absence d'équipements culturels sur la partie « nord » du territoire

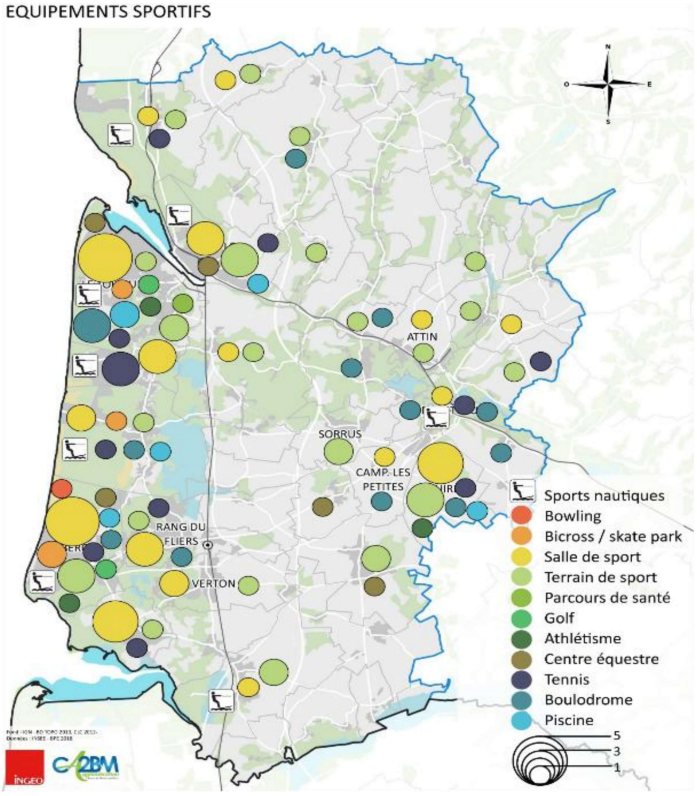
Clés de lecture :

Offre diversifiée : sports nautiques, bowlings, skate-park, salles de sports, courts de tennis….

Spécificité du territoire = une proposition variée de sports nautiques (char à voile, kayak, paddle…) sur les communes littorales et sur la commune de Montreuil-sur-Mer.

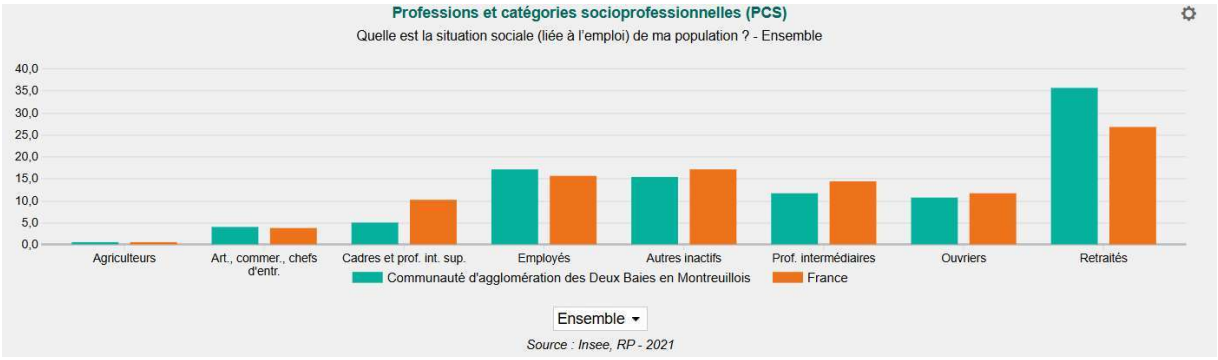
Une sectorisation en 3 bandes Nord-Sud :

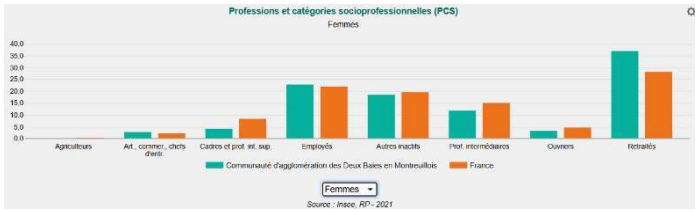
- Le côté littoral à l'Ouest très fourni en termes d'équipements sportifs (en nombre et en diversité)
- À l'Est – Montreuil-sur-mer et sur sa périphérie- un nombre assez important d'équipements sportifs, mais une offre légèrement moins variée qu'à l'Ouest
- Au centre du territoire, pas ou peu d'équipements sportifs

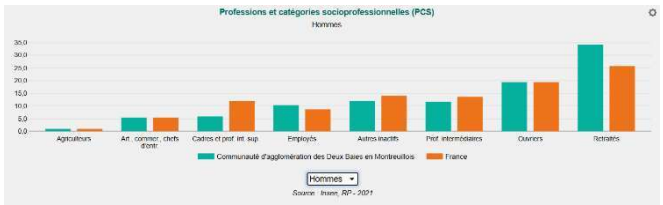


❖ **Les catégories socioprofessionnelles**

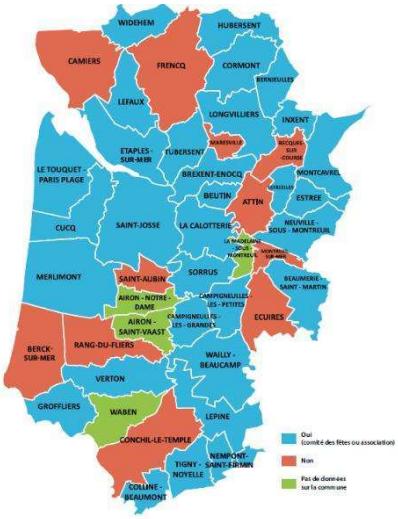
La catégorie socio-professionnelle la plus importante tous sexes confondus est la catégorie « retraités » - ce qui explique pour partie la vitalité du tissu associatif, les retraités s'investissant ou participant de manière +++ au sein des différentes associations du territoire.







Cette implication s'exprime également par le regain des « fêtes de tradition » - la fête de la Coquille & la fête du Hareng Roi à Etaples-sur-Mer, la fête de la Mer à Berck-sur-Mer, les Interbourgs Quilles à Montreuil-sur-Mer, le Festi Vintage à Merlimont … - ou encore par la multiplicité des actions menées par les comités des fêtes.



La carte ci-contre matérialise la présence des comités des fêtes et assimilés au sein des communes membres de la CA2BM.

La couverture du territoire en milieu rural est quasiment intégrale.

C. Forces, faiblesses, opportunités, menaces

FORCES	FAIBLESSES
- Des équipements d'Animation de la vie Sociale existants : Centres Sociaux de Berck sur Mer et d'Etaples-sur-Mer ; - Des équipements de type Espace de Vie sociale en réflexion ; - Un secteur associatif développé qui vient soutenir et parfois pallier l'action des collectivités locales ; - Des actions parentalité localisées à Berck-sur-Mer et Etaples-sur-Mer, des familles qui acceptent et qui ont les moyens de se déplacer ; - Des familles qui se questionnent et en attente de rencontres parents/enfants ; - Une population « senior » dynamique ; - De nombreux lieux de permanences délocalisés sur le territoire (Agglo Mobile).	- Installation de nouvelles familles avec enfants dans des communes ne disposant pas d'équipements d'animation de la vie sociale ou de lieux de rencontres pour les habitants ; - Globalement un manque de lieux d'animation de la vie sociale (salles pour séminaires, temps d'échanges…) ; - Peu ou pas de conventionnement entre les communes autour des équipements d'animation de la vie sociale ; - Réseau partenarial embryonnaire ; - Une population vieillissante et des problématiques autour de l'accès au numérique, de la mobilité et de la santé ; - Sentiment d'isolement pour les familles nouvellement installées dans les communes sous équipées en lieux de vie ; - Des familles sans moyens de se déplacer qui souhaitent une proximité des actions ; - Des besoins exprimés par les familles qui restent sans réponses ; - Les sièges sociaux des institutions non présents sur le territoire ; - Peu d'équipement par rapport au reste du Département ; - Une thématique "mal comprise" peu investie par les élus.
OPPORTUNITES	**MENACES**
- L'animation de la vie sociale suppose une approche transversale & pluridisciplinaire ; - Une volonté des techniciens de travailler ensemble au développement social du territoire ; - Des dispositifs développés sur le Boulonnais qui couvrent le territoire du Montreuillois (ex : la maison des ados).	- Des politiques et des projets sectorisés qui ne servent pas une approche transversale de l'Animation de la Vie Sociale ; - Une politique sociale perçue essentiellement au travers des difficultés des populations et pas assez au titre des initiatives pour mieux vivre ensemble ; - Un isolement potentiel de la population lié à l'absence d'équipement ; - Des habitants « spectateurs » et non acteurs.

D. Dynamique du territoire



- ***Un territoire qui bénéficie d'un tissu associatif dense***
- ***Un territoire qui bénéficie d'équipements diversifiés mais disparates***
- ***Un territoire dont l'implication des habitants reste à développer***

Thématique « logement »

A. Evaluation de la thématique

Une évaluation menée pour chaque thématique à l'aide du code couleur repris-ci-dessous :

Action non réalisée ou jugée finalement non pertinente

Action totalement réalisée

Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint



	ENJEUX - CTG 2021/2025	ORIENTATIONS	ETAT DE REALISATION
LOGEMENT	Un logement digne pour tous & des logements économes en énergie	Prévenir les situations de logement indigne et indécent	Objectif atteint au regard de : 1°/ les actions de lutte contre l'habitat indigne avec l'élaboration de Relevé d'Observation Logement (R.O.L) et les procédures de mise en sécurité (procédure de périls) & 2°/ la mise en oeuvre d'un Permis de Louer au 1er janvier 2024 sur les communes de Berck-sur-Mer et d'Etaples-sur-Mer avec l'obligation pour un propriétaire bailleur, dans un périmètre défini, de demander l'autorisation de louer avant la mise sur le marché locatif ou avant l'entrée d'un locataire & 3°/ bonne identification par les partenaires, les organismes et les communes.
		Coordonner les acteurs et les dispositifs existants	Objectif atteint au regard de : 1°/ L'organisation de réunions d'information entre professionnels du territoire sur le logement (la dernière en date était sur les aides financières à la rénovation énergétique et à l'adapation du logement à l'handicap ou au vieillissement) & 2°/ de l'intervention de l'EPCI dans des instances partenariales telles que la commission F.S.L
		Faciliter l'information des habitants	Objectif atteint au regard de : 1°/ L'organisation régulière de réunions publiques sur la thématique de l'habitat dans les communes de la CA2BM et en lien avec les partenaires du territoire & 2°/ des interventions dans des structures spécialisées tels que à l'IME de Rang-du-Fliers ou au FIAC, des ateliers éco-gestes par exemple. & 3)/ A venir, via l'AggloMobile, des actions dans les communes rurales afin de sensibiliser et informer les publics via des ateliers, stands d'information sur une journée.
		Mobiliser les communes et les partenaires	Objectif atteint au regard de : 1°/ A chaque instruction de dossiers, information donnée au Maire de la commune concernée ainsi que les partenaires & 2°/ contractualisation , sous forme de convention, avec les partenaires afin d'offrir un service optimal aux particuliers: Convention CAF, Association A Petits Pas, SPEE, ADIL, Citémétrie etc. & 3°/ rappel constant en commission thématique sur l'importance des signalements sur les situations urgentes et necessitant l'intervention du service Habitat.
		Conforter l'accompagnement des publics fragilisés	Le service "Habitat et Affaires Sociales" se rend en commission FSL pour évaluer les dossiers et permettre aux particuliers de bénéficier d'aides financières liées au maintien dans leur logement notamment. En 2025, volonté d' accroitre cette action via l' Espace Conseil France Rénov' avec un objectif ciblé sur les publics défavorisés (aller vers, via l'AggloMobile ..).
	Une offre de logement diversifiée et accessible à tous	Valoriser les nouveaux dispositifs (CLLAJ...)	Via la commission FSL, les nouveaux dispositifs sur le territoire sont présentés à tous les partenaires présents. Pour autant la création d'une instance communautaire reste pertinente pour diffuser les informations & présenter les dispositifs auprès des 46 communes
		Favoriser la mixité sociale (Conférence Intercommunale du Logement...)	Cette action a été amorçée en 2023 par la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). La cotation de la demande a été définie par tous les acteurs. Cependant, pour des raisons de logistiques, la CIL n'a pu se réunir en 2024. Les travaux reprendront en 2025 avec l'intégration de la cotation de la demande dans le Service National d'Enregistrement (SNE).
		Améliorer l'information et l'accès aux droits	Objectif atteint au regard de : 1°/ la diffusion de l'information via les deux Points Justice de Berck-sur-Mer et d'Etaples-sur-Mer & 2°/ la tenue des permanences en lien avec l'habitat : l'Agence Départementale d'Information du Logement (ADIL), l'Espace Conseil France Rénov'

B. Données actualisées de la thématique

Comparés au département, les bénéficiaires d'aides au logement :

- Sont proportionnellement moins nombreux,
- **Ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30% dans le parc locatif privé sont plus nombreux.**

Les bénéficiaires dans le parc locatif privé sont plus nombreux (23,7% des allocataires)

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 1 200 000 € au titre des prestations légales pour les aides au logement.

	Année Réf	**Ca Des Deux Baies En Montreuillois**	Variation sur 5 ans(*)	**Pas-de-Calais**	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires d'aides au logement	2019	5 959	-11,4%	153 331	-3,2%
dont bénéficiaires dans le parc locatif privé		3 243	-12,7%	49 721	-5,7%
Part des bénéficiaires d'aides au logement	2019	*43,6%*		*48,5%*	
dont bénéficiaires dans le parc locatif privé		*23,7%*		*15,7%*	
dont bénéficiaires dans le parc locatif public		*15,7%*		*27,4%*	
dont bénéficiaires en accession		*2,0%*		*3,0%*	
dont bénéficiaires en établissement		*2,2%*		*2,4%*	
Part des bénéficiaires dans le parc locatif privé ayant un taux d'effort (1) supérieur ou égal à 30%		**24,2%**		**23,9%**	

La Caf n'a versé aucune prestation de service pour le logement (au niveau du département, les financements s'élèvent à 307 400 €).

La CA2BM compte 12 545 allocataires (source SIG Etat 2023).

➢ Le parc privé

Le parc privé de la communauté d'Agglomération compte 19 354 propriétaires occupants selon l'INSEE en 2021.
Il existe sur le territoire des difficultés accrue d'accès à la propriété :

- Seuls 11% des propriétaires occupants ont moins de 40 ans contre 17% dans le Pas-de-Calais ;
- 42 % des propriétaires occupants sont âgés de plus de 65 ans (34 % dans le département) dont 51% vivent dans un logement énergivore

6 317 propriétaires occupants sont éligibles aux ressources ANAH :

- 33% d'éligibilité CA2BM, 48% à Etaples,
- 61% des ménages éligibles sont très modestes,
- 63% des ménages éligibles sont âgés.

Le parc privé représente 61% de l'offre locative du territoire.

Dans 19 communes, il s'agit même de l'unique offre locative (pas d'offre sociale). Au total, l'EPCI recense 6 254 ménages locataires du parc privé.

Le parc locatif privé c'est :

- 21 % des résidences principales,
- 53% de maisons ,
- 46% d'appartements,
- 47% des logements construits avant 1971,
- 19 % des locataires privés âgés de plus de 65 ans (15 % dans le département) dont 49% vivent dans un logement énergivore).

➢ **Le Logement ancien et les outils mis en œuvre à la CA2BM**

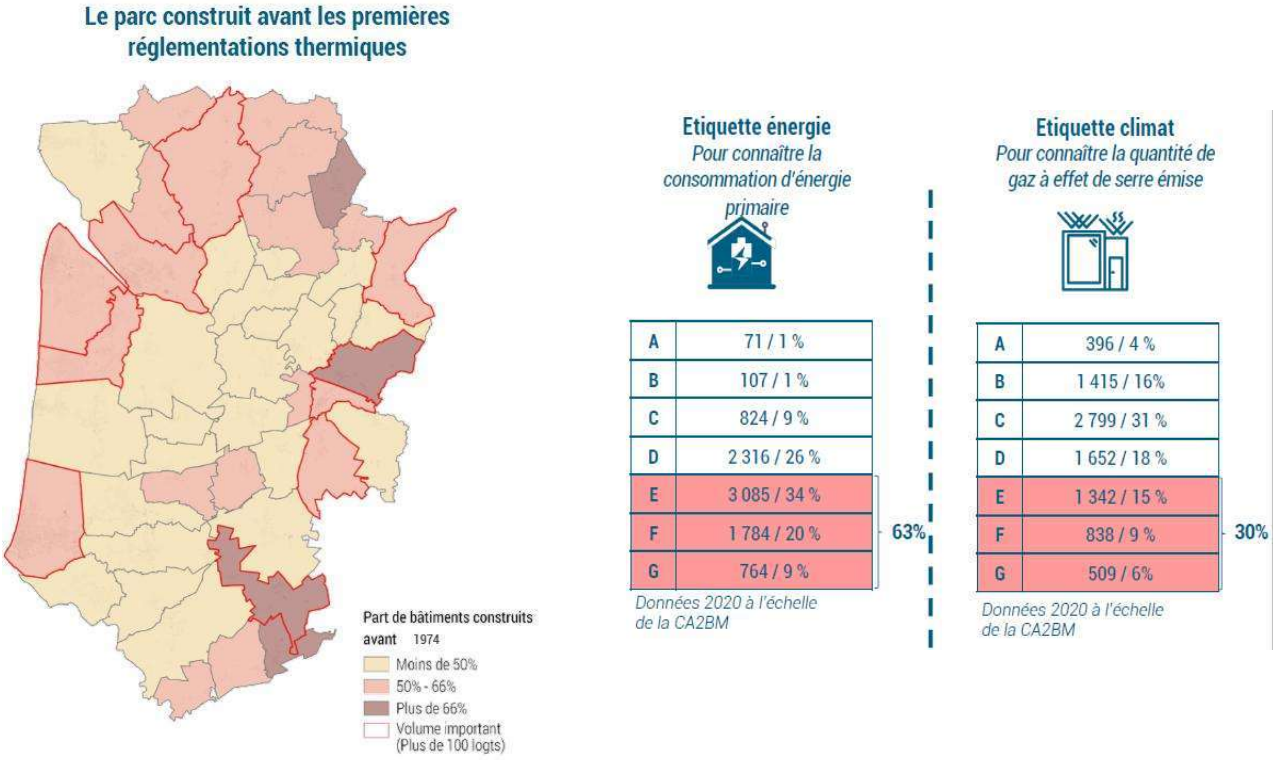
Le parc de logements de la CA2BM est relativement ancien puisque construit avant les premières réglementations thermiques et présentant un besoin et un potentiel de rénovation important.

1 246 logements privés sont potentiellement indignes (PPPI) sur le territoire. Près de 280 logements ont été identifiés comme étant très dégradés lors du diagnostic habitat élaboré en 2020 afin de déterminer la plus-value d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat .

La majorité du PPPI concerne le parc locatif privé (53%).

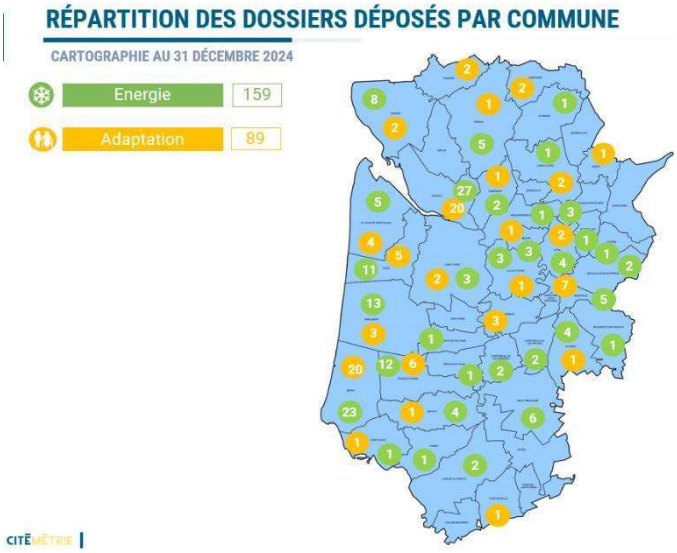
Cependant, les outils existent à la CA2BM afin de réhabiliter les logements énergivores ou qui ne sont pas ou plus adaptés, outils qu'il convient de renforcer dans les prochaines années.

Cartographie des logements construits avant la réglementation thermique : (Source SOLIHA 2019)



Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours depuis 2021 et permettra, à terme, la rénovation énergétique de 452 logements au total (suite à deux avenants à la convention initiale).

Cartographie des dossiers déposés dans le cadre de l'OPAH d'octobre 2021 à décembre 2024 (source Cité métrie):



Au total, ce sont 247 dossiers déposés par des propriétaires occupants et un dossier propriétaire bailleur.

155 dossiers concernent des travaux de rénovation énergétique, 89 dossiers d'adaptation au logement et 4 concernent de l'habitat indigne.
64 % des demandeurs sont des ménages aux revenus très modestes.

Le total des travaux générés par cette opération s'élève à 8 496 292,88€ TTC sur ces trois années d'OPAH, soit un coût moyen de 34 259€ TTC par projet.
908 254,01€ TTC pour les travaux d'Autonomie (dont 644 583,66€ TTC réalisés par des entreprises locales), soit un coût moyen de 10 205€ TTC par projet.
7 588 038,87€ TTC pour les travaux Thermiques (dont 6 631 235,25€ TTC réalisés par des entreprises locales), soit un coût moyen de 47 723€ TTC par projet (pour comparaison : 29 096€ année 1 de l'OPAH).

<u>Point sur les logements, par commune, ayant fait l'objet d'une convention avec l'ANAH sur notre territoire en contrepartie d'un loyer abordable et plafonné pour les locataires :</u>

Berck-sur-Mer : 22 logements conventionnés actifs (répartis en 22 bâtiments, dont 1 avec travaux)
Etaples-sur-Mer : 7 logements conventionnés actifs (répartis en 7 bâtiments, dont 0 avec travaux)
Rang-du-Fliers: 2 logements conventionnés actifs (répartis en 2 bâtiments, dont 1 avec travaux)

Dans le cadre de sa compétence « Equilibre social de l'habitat » et de la création du Guichet Unique de l'Habitat, la CA2BM a mis en place, depuis 2019, un Espace Conseil France Rénov' (ECFR) en partenariat avec l'association « A Petits Pas », basée à Ruisseauville.

Ce service public d'information s'adresse à tout public souhaitant entreprendre des travaux de rénovation de son habitation et prodigue des conseils gratuits et techniques neutres dans le cadre de leur projet de rénovation énergétique.

L'Espace Conseil France Rénov' effectue ses missions sur l'ensemble des 46 communes avec des permanences physiques dans trois d'entre elles. Il effectue également un programme d'animations pour sensibiliser et informer les habitants sur la maitrise des dépenses énergétiques liées à l'Habitat.

En 2024, l'Espace Conseil France Rénov' a reçu 1312 demandes, contre 962 en 2023, soit une augmentation de 36 % en 1 an. Cette évolution témoigne de l'intérêt croissant des habitants pour la rénovation énergétique, soutenu par des réglementations et des aides financières de l'Anah, plus favorables en 2024.

En parallèle, la CA2BM a instauré le Permis de Louer depuis le 1er janvier 2024 sur les communes de Berck-sur-Mer et d'Etaples-sur-Mer. Ce dispositif permet de détecter les désordres sanitaires et de sécurité dans les logements avant leur mise en location sur le marché locatif.

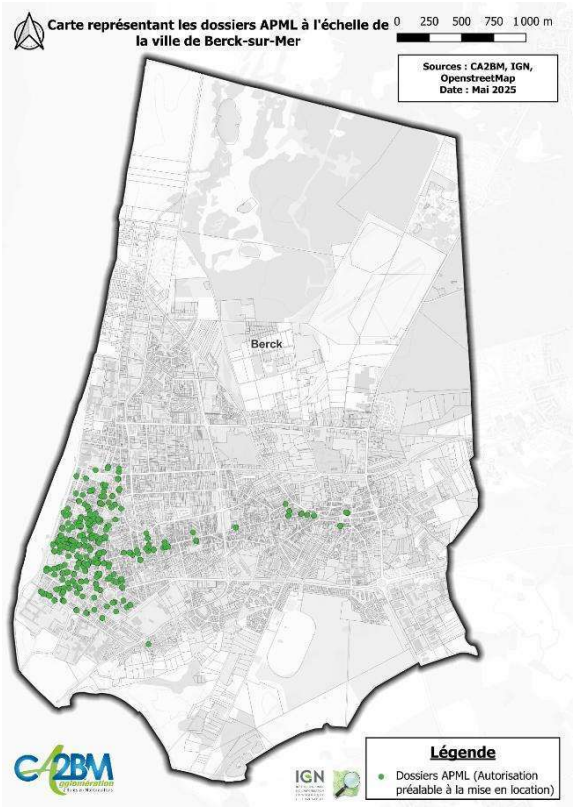
Une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) permet à la CA2BM d'être informée des nouveaux bénéficiaires d'allocations familiales sur les périmètres définis par le Permis de Louer permettant d'envoyer des courriers de régularisation aux propriétaires.

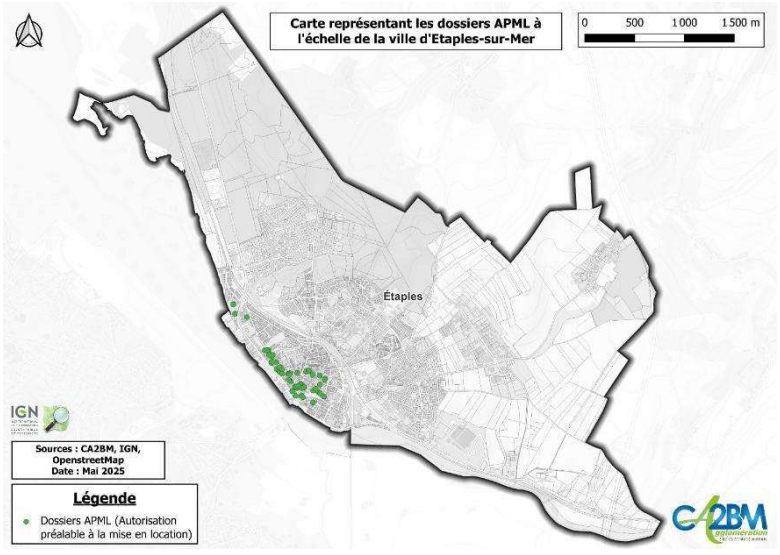
Synthèse des demandes de Permis de Louer sur l'année 2024 (source CA2BM):

	Berck-sur-Mer	**Etaples-sur-Mer**	**TOTAL**
Autorisés	228	23	**251**
Autorisés sous réserve	80	18	**98**
Refusés	33	9	**42**
Annulés	7	1	**8**
TOTAL	**348**	**51**	**399**

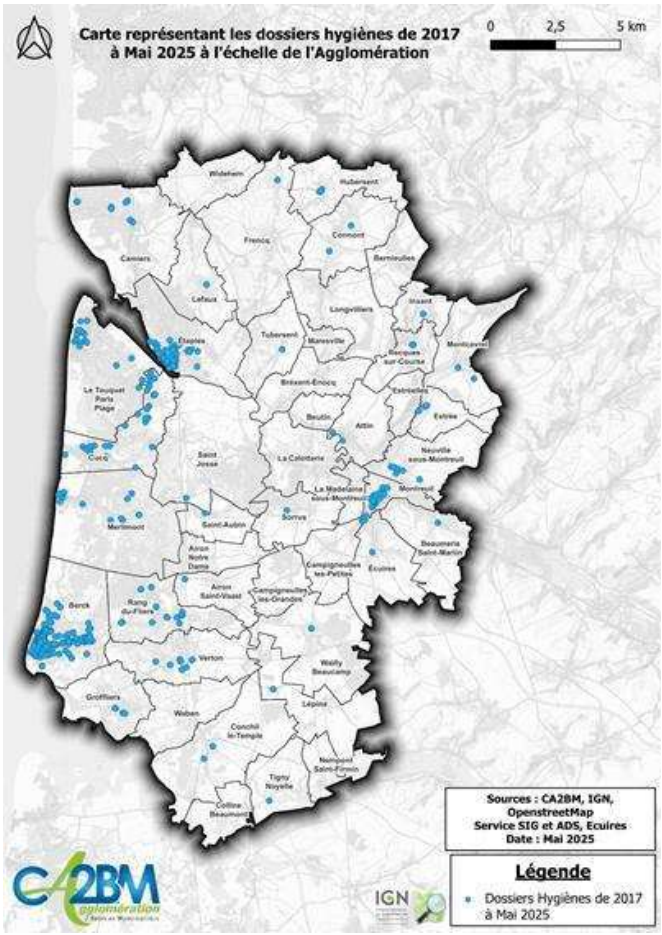
Les refus concernent essentiellement les défauts électriques (dispositif général de coupure à plus de 1,80m/ dominos et fils apparents) ou les défauts de garde-corps/Main courante (hauteur inférieure à 1m, absence de main courante).

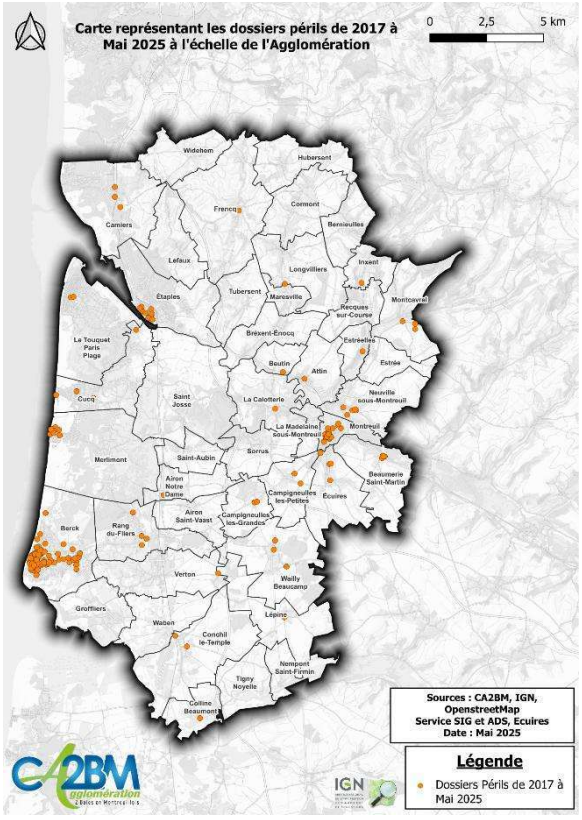
Cartographie des demandes de Permis de Louer en 2024 (jusque mai 2025/ source CA2BM):





Depuis 2017, la CA2BM dispose également d'un service de lutte contre l'habitat indigne effectuant des R.O.L (Relevés d'Observation Logement) afin de traiter les situations de non décence, d'insalubrité ou d'incurie.





Grâce aux pouvoirs de police spéciale transférés des maires au Président, la CA2BM peut également engager des procédures de mise en sécurité (d'urgence ou d'ordinaire).

Tous ces dispositifs et programmes contribuent, années après années, à réduire les risques sanitaires et de sécurité, offrant ainsi à la population un meilleur cadre et confort de vie.

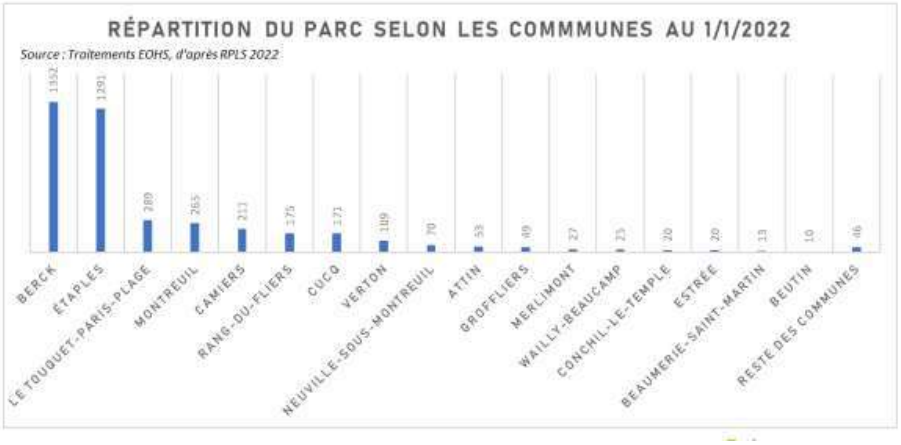
- **Le parc locatif social**

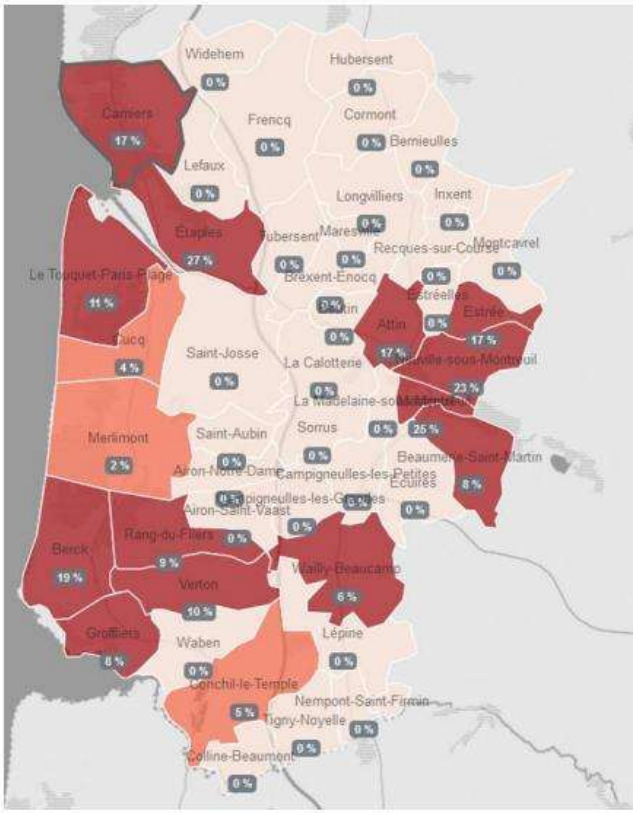
En 2022, selon le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), **la CA2BM comptabilisait 4 196 logements locatifs sociaux** (au sens de l'INSEE), gérés principalement par 3 bailleurs sociaux (Flandre Opale Habitat, Habitat Hauts-de-France, Pas-de-Calais Habitat).

Ce parc représente 14% du parc de résidences principales, parc inégalement réparti / concentré sur quelques communes :

- Berck-sur-Mer où le parc social représente 19 % des résidences principales
- Etaples-sur-Mer où le parc social représente 28 % des résidences principales

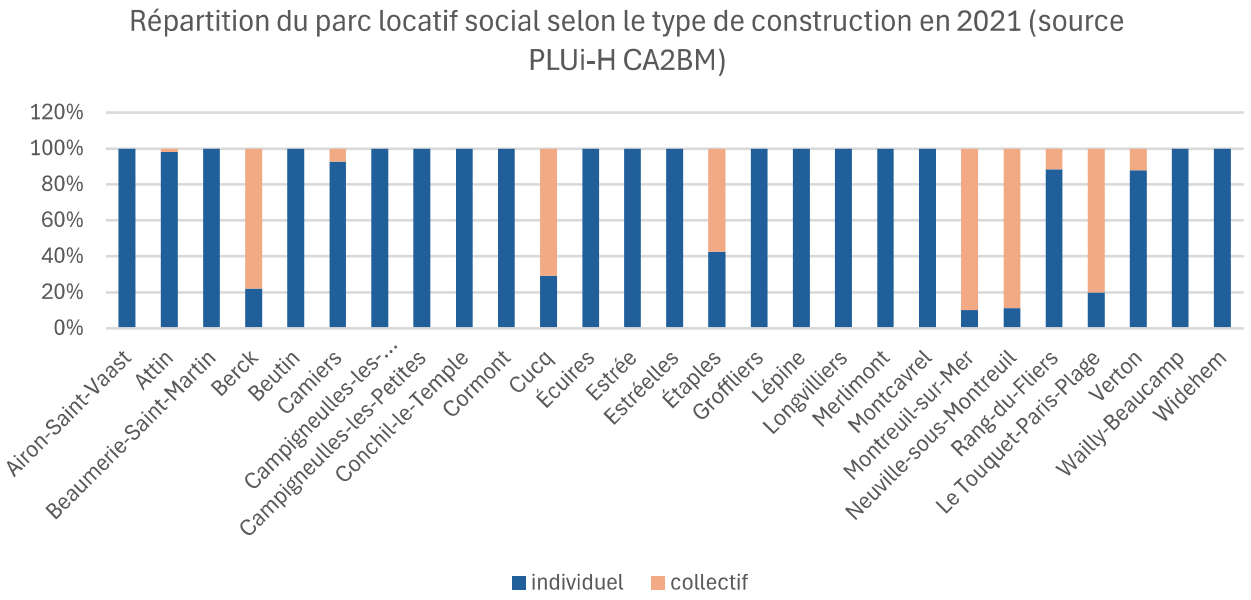
Ce qui représente à elles seules les 2/3 des logements sociaux.
Ces deux communes ont également un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) qui concentrent 2684 habitants à l'échelle de l'EPCI.





La majorité des logements locatifs sociaux sont collectifs (59,6%), bien que les logements individuels soient surreprésentés dans de nombreuses communes de l'agglomération.

Les logements collectifs sont concentrés dans les communes de la façade maritime (Berck, Cucq, Etaples et Le Touquet) et sur le pôle montreuillois.



Le parc social est principalement représenté par une part importante de T3. Les petites typologies sont sous-représentées ainsi que les grandes typologies. Or les besoins en logements se situent sur ces typologies.

Le profil des locataires est caractérisé par :

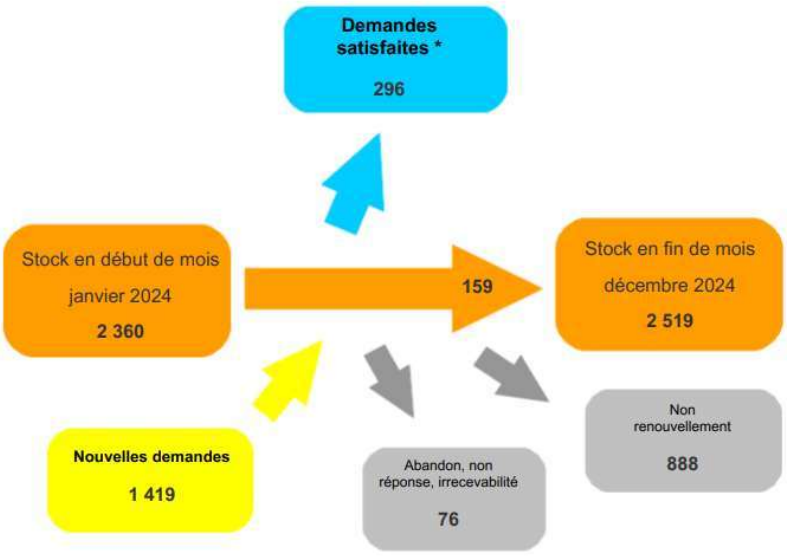
- Des petits ménages,
- Plutôt d'âge intermédiaire (plus de la moitié des titulaires de bail ont entre 30 et 59 ans,
- Avec de faibles ressources (36% ont des ressources inférieures au plafond PLUS).

Enfin, la pression de la demande est forte : 5,8 demandes de logements sociaux pour une attribution en moyenne sur les dernières années (moins de 400 attributions) alors que la moyenne départementale est à 3.6 et la moyenne nationale à 5.2. Inégalement répartie, cette pression est plus importante à Merlimont, à Attin et Rang-du-Fliers due à un manque d'attribution.

Une part importante des demandes est liée à l'inadaptation des logements (logements trop chers, trop petits ou inadaptés au handicap) pour près de 45 % des demandes.

Le parc social est insuffisant au vu du long délai d'attente (16 mois d'attente/ source : données de l'infocentre du Système National d'Enregistrement (SNE)- 2024), de la demande élevée (notamment sur la commune de Berck-sur-Mer) et des logements inadaptés du fait de loyers élevés.

Bilan de l'enregistrement des demandes de logements sociaux en 2024 à la CA2BM (Source : SNE 2024) :



Depuis 2023, la CA2BM s'est engagée dans la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) permettant de développer la mixité sociale en prenant en compte les publics les plus fragiles, notamment issues des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et l'équilibre entre les territoires dans le cadre des attributions de logements sociaux.

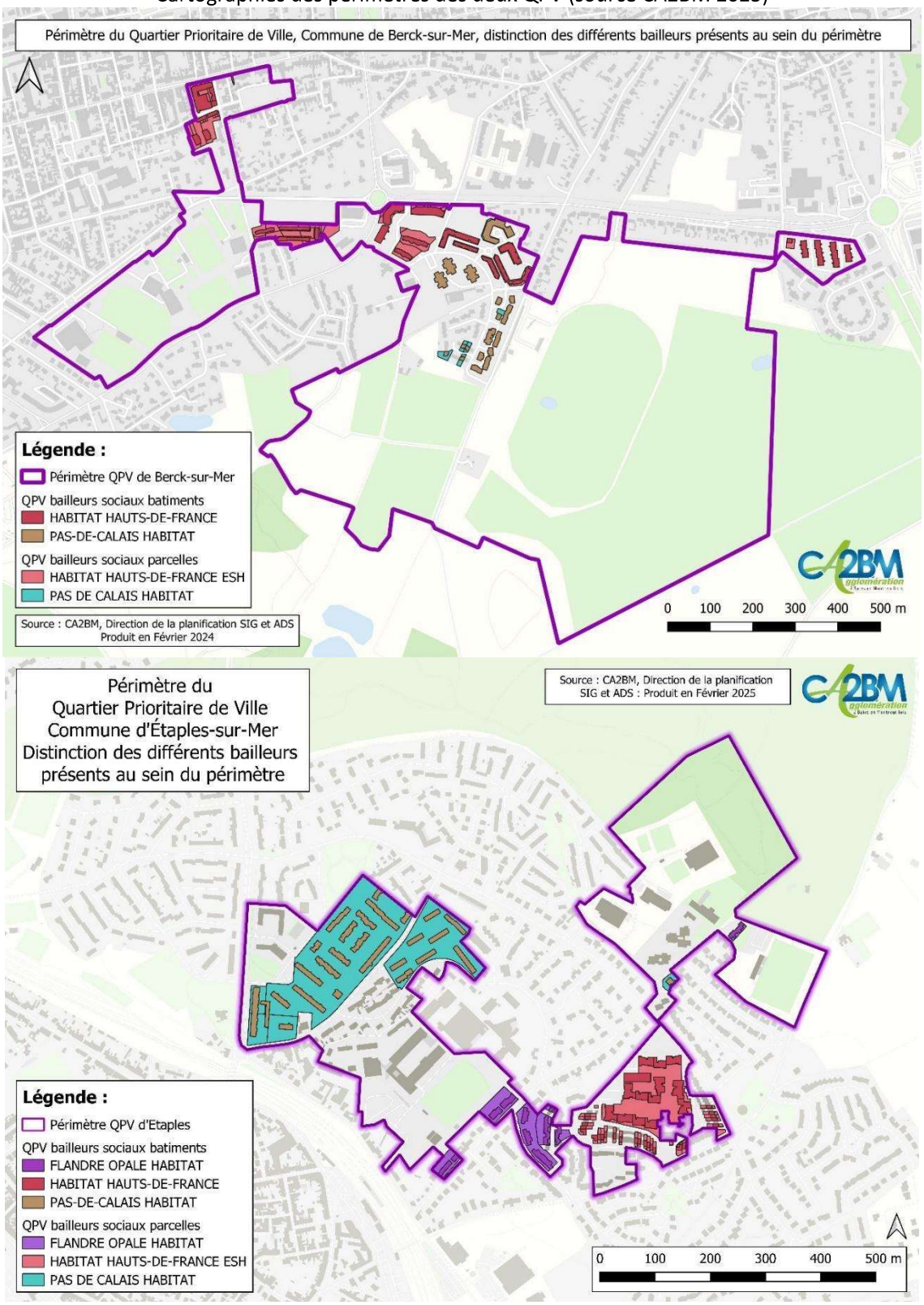
- Portrait des deux QPV de la CA2BM

Les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans l'objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.
Ces quartiers nécessitent une attention particulière en raison de difficultés socio-économiques. Ils sont identifiés principalement sur la base du revenu moyen par habitant (qui ne doit pas excéder 11 250 € par an) , comparé à celui de l'ensemble de l'agglomération.

Les deux QPV de la CA2BM, qui regroupent 2 684 habitants, représentent:

- 4,1 % de la part de la population de la CA2BM,
- 39 % des 16/25 ans sont non scolarisés et sans emploi,
- 40 % des familles sont monoparentales,
- 7% sont propriétaires contre 63% à l'échelle de l'EPCI,
- 72% vivent en appartement en résidences principales,

Cartographies des périmètres des deux QPV (source CA2BM 2025)



C. Forces, faiblesses, opportunités, menaces

FORCES	FAIBLESSES
- Des communes présentant une gamme de logements assez diversifiée pour répondre aux besoins ; - Un parc locatif social attractif ; - Une attractivité touristique et résidentielle ; - Une offre de logement satisfaisante pour la typologie T3 et T4 ; - La labellisation « guichet Unique de l'Habitat » (GUH) avec comme action la lutte contre l'habitat indigne ; - Des moyens engagés sur la thématique par la CA2BM (ingénierie dédiée) ; - La mise en place du permis de louer sur deux communes du territoire ; - Une plateforme « signal logement » avec suivi des dossiers ; - Une diversité des dispositifs et des lieux d'information des habitants (CIL, CLLAJ...) ; - Une offre d'hébergement d'urgence importante avec 250 places et un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).	- Une vacance modérée mais en augmentation ; - Une disparité géographique de la vacance ; - Une offre locative sous tension et concentrée dans certaines communes ; - Une offre de logement insuffisante pour la typologie T2, T5 et T6 ; - Un manque de logements sociaux ; - Une insuffisance d'instances d'échange entre partenaires ; - Une multiplicité de dispositifs ; - Un besoin de rénovation du parc de logement existant ; - Un parc locatif privé comme principale offre locative du territoire ; - Une absence de foyer jeune travailleur sur le territoire ; - Une absence de résidences sociales sur le territoire ; - Un délai d'attente de 16 mois pour un logement social et de 18 mois pour les mutations internes ; - Un manque de Béguinage ou de résidences pour personnes âgées.
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Une compétence communautaire ; - Une volonté politique affirmée à l'échelle de la CA2BM ; - Le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat qui permettra de définir des objectifs en matière de politique de l'habitat (répartition de l'offre, développements des logements etc.) ; - La mise en œuvre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'autres outils/ dispositifs du service Habitat - Des partenariats solides ; - Des formes d'habitat à diversifier (habitat intergénérationnel, Bail Réel et Solidaire, habitat intermédiaire ...) ; - Un parcours résidentiel à développer ; - Des initiatives émergentes en foyers jeune travailleur.	- Une baisse de la population sur le territoire ; - L'indignité se concentre sur le parc locatif privé ; - L'adaptabilité des logements au vieillissement de la population et aux problématiques du handicap ; - Une population fragile financièrement ; - Une évolution du besoin en logement en raison du phénomène de desserrement du ménage ; - Peu de turn-over dans les logements sociaux ; - Un prix élevé des biens en vente ; - Un manque de résidence en accession sociale ; - Une demande forte de logement social pour motif de « congé du locataire pour vente » ; - Une dégradation du parc privé entrainant une augmentation de l'habitat indigne ; - Une concurrence entre la vocation touristique et résidentielle de certaines communes ; - Un taux élevé de résidences secondaires et de biens loués à vocation saisonnière ; - La poursuite de la hausse du prix du foncier ; - Des aléas environnementaux à prendre en compte.

D. Dynamique du territoire



❖ ***Un territoire qui est engagé dans une politique de l'habitat proactive aidée par des outils efficients***

❖ ***Un territoire qui a une capacité d'adaptation aux enjeux de demain***

❖ ***Un territoire avec une offre résidentielle attractive mais déséquilibrée***

Thématique « accès au numérique »

A. Evaluation de la thématique

Une évaluation menée pour chaque thématique à l'aide du code couleur repris-ci-dessous :

Action non réalisée ou jugée finalement non pertinente

Action totalement réalisée

Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint



	ENJEUX - CTG 2021/2025	ORIENTATIONS	ETAT DE REALISATION
ACCES AU NUMERIQUE	Développer les usages du numérique et en assurer les apprentissages	Former les utilisateurs (parents, séniors, professionnels) et lutter contre l'illectronisme	En 2023, nous avons informé les partenaires sur l'illectronisme via une réunion sur Etaples-sur-Mer. 12 partenaires. Une sensibilisation a également été effectuée en 2022 via Emmaus Connect à destination du public Quartier Prioritaire de la Ville (recherche sur internet, envoyer un mail, reconnaitre les sites sécurisés etc.).Des ateliers de sensibilisation à l'utilisation des outils numériques (collectifs et indivduels) sont mis en place auprès des publics Touquetois (dans le cadre des ateliers du centre social) et des publics extérieurs dans le cadre de la Maison France Services basée au Touquet Paris Plage
		Soutenir et développer les projets autour de la prévention liée à l'outil numérique	1* Malgré l'absence de personne ressource sur la thématique "accès au numérique ", des actions concrètes ont été menées /2* pour autant, le territoire bénéfice de promeneurs du net dont une des missions est la veille des comportements déviants liés au numérique /3* le service commun jeunesse du Montreuillois dispose au sein de ses effectfs d'un promeneur du net et cette ressource RH permet de mettre en oeuvre au sein des CAJ une journée de sensibilisation par période soit 7 journées par an (thématiques : cyberharcèlement, sensiilisation aux temps d'écran ...) / 4* Une action de prévention spécifique au Touquet Paris Plage en lien avec les arnaques en ligne et la présence d'un référent numérique pour ccompagner individuellement les séniors / 5* en 2023 un projet REAAP à Berck-sur-Mer autour du jeu (jeux en bois, jeux de coopération etc...) = outil alternatif aux écrans
		Démocratiser l'usage du numérique	Via le dispositif de l'AggloMobile, les usagers du territoire sont guidés sur tous les outils numériques (disposition d'une tablette au sein du camion afin de faciliter la prise en main numérique).
	Etre garant d'une équité sur le territoire en termes d'équipement	S'inscrire dans les dybaliques soutenant la mise en commun des ressources (le Pôle de Ressources Départemental Coéducation et Inclusion Numérique, démacrche Coéducation et inclusion numérique ...)	Action difficilement réalisable en l'absence de personne ressource sur la thématique "accès au numérique "
		Assurer l'accès à une offre numérique pour tous les habitants du territoire (ordinateur, accès réseau, consommables)	Des actions concrètes ont été menées: 1°/ libre accès de plusieurs ordinateurs au bénéfice des usagers (territoire QPV ou non), des esapces numériques qui se sont développés (espace France Services, "point cyb" ...) permettant entre autre le passage d'épreuves scolaires & 2° / organisation d'ateliers (ateliers en lien avec la rédaction de lettre de motivation et de CV avec France Travail & ateliers d'initiation sur la commune d'Etaples-sur-Mer
	S'approprier les dispositifs existants et les décliner de manière cohérente et opérationnelle à l'échelle du territoire	Favoriser la communication des actions sur le territoire	Certaines actions ont été menées notamment au sein des immeubles d'habitations QPV / volonté de s'appuyer sur l'agglomobile pour diffuser de l'information auprès des territoires plus ruraux , pour créer des ateliers et pour participer à certains évènements du territoire
		Mettre en réseau les différents acteurs du territoire	En lien avec les partenaires du territoire, volonté d'organiser des journées thématiques en s'appuyant sur l'agglomobile

B. Données actualisées de la thématique

Dans le cadre de la mise à jour des données et au regard des moyens humains mobilisables, il a été fait le choix dans le cadre de la 2ème CTG de traiter cette thématique de manière transversale permettant à chacun de se l'approprier dans le contexte de la thématique support.

A noter qu'au titre de la 1ère CTG, les thématiques « mobilité » et « parentalité » avait également été transversale et il en sera de même pour la 2ème CTG.

La cartographie du territoire ainsi posée, les dynamiques du territoire ainsi observées ont été présentées en COPIL le 20 octobre 2025.

L'ensemble de ces éléments a été validé à l'unanimité des membres présents.

2 / Projet du Territoire 2026 -2030

Objectifs généraux

De cette analyse approfondie, sont ressortis les objectifs généraux suivants – objectifs également validés à l'unanimité par le COPIL du 20 octobre 2025 :

Au titre de la démarche

- Construire une communauté de projet pour faire vivre le projet social de territoire

Au titre de la thématique « petite enfance »

- Observer un équilibre de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire en fonction des besoins des familles
- Promouvoir une qualité d'accueil du jeune enfant
- Permettre une prise de décision éclairée des élus

Au titre de la thématique « jeunesse »

- Renforcer la coopération entre les acteurs jeunesse du territoire
- Adapter l'offre aux besoins des familles concernant les modes de garde alternatifs à l'école
- Promouvoir une jeunesse inclusive et accompagnée
- Créer les conditions nécessaires pour garantir une qualité d'accueil

Au titre de la thématique logement

- Renforcer la concertation des acteurs au service de la politique locale de l'habitat
- Créer les conditions nécessaires à la mixité sociale et territoriale

Au titre de la thématique « animation de la vie sociale »

- Promouvoir et valoriser les équipements de l'animation de la vie sociale sur le territoire
- Favoriser le pouvoir d'agir de tous les habitants du territoire

Déclinaison opérationnelle

De cette validation, le groupe de chargés de coopération territoriale CTG « élargi » a travaillé la déclinaison opérationnelle de ces objectifs partagés en veillant à établir un cadre d'évaluation avec définition d'indicateurs quantifiables ne laissant pas place à la subjectivité et offrant un cadre d'évaluation constant.

➢ Au titre de la démarche

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	Actions	Temporalité
OG 1 / Construire une communauté de projet pour faire vivre le projet social de territoire	OP 1.1 / assurer une coordination et un pilotage technique du projet	Coordinations globale et thématisée renforcées , un suivi et une avancée effective des actions	Chaque thématique dispose à minima d'un chargé de coopération / chaque chargé de coopération dispose des éléments d'informations nécessaires au pilotage de sa thématique / reporting systématique des éléments de chaque thématique à la "pilote"	Déploiement du schéma de coopération territoriale	N +1 à 4
	OP 1.2 / aller vers les élus et les partenaires	Identification des chargés de coopération par thématique	Chaque chargé de coopération est identifié par les élus / chaque chargé de coopération est sollicité lors de nouveaux projets	Création d'un trombinoscope des chargés de coopération	N + 1 à 2
		Nombre de réunion/ nombre de participants/ qualité des échanges	A minima 1 réunion annuelle sur chaque thématique contractualisée - petite enfance, jeunesse, logement et animation de la vie sociale / participation active / a minima présence de 10% élus & ensemble des techniciens concernés par la thématique	Création de commisisons "ouvertes"	N + 3 à 4
	OP 1.3 / aller vers les habitants	Formulation d'une stratégie commune	Une stratégie partagée par l'ensemble des acteurs / tous les habitants sont informés des actions engagées	Définition d'une stratégie de communication grand public	N + 2 à 4
		Diversité du public présent / provenance du public présent / niveau de participation de la population	Chaque commune est représentée par un habitant /toutes les catégories socioprofessionnelles et d'âge sont représentées / le public participe activement au temps fort	Création d'un temps fort annuel "CTG" (ex: fête des solidarités)	N + 2 à 4

➢ Au titre de la thématique « petite enfance »

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	Actions	Temporalité
OG 1 / observer un équilibre de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire en fonction des besoins des familles	OP 1.1 Développer le nombre de places en accueil collectif accessible à tous sur l'arrière pays	Ouverture d'un EAJE	Mode PSU ou PAJE avec un tarif adapté	Accompagner l'ouverture d'un EAJE	N+1 à 4
		Nombre de demandes. Personnes présentes (chargés de coop, CAF, RPE, Dpt)	100% des projets sont étudiés par les membres de l'instance. Tous les partenaires sont présents lors des instances	Créer une instance partenariale consultative pour tout nouveau projet	N+1 à 4
	OP 1.2 Recenser les besoins des familles en mode d'accueil du jeune enfant	Nombre d'outils (questionnaires, etc) distribués et le nombre de retours	Tous les partenaires diffusent l'outil Toutes les familles ont reçu et ont répondu	Mutualiser et diffuser les outils existants	N+2
	OP 1.3 Faire évoluer l'accueil de l'enfant de - 6 ans les mercredis et durant les vacances scolaires	Nombre de rencontres avec les partenaires petite enfance et les ALSH Nombre de nouvelles places créées Amélioration de l'offre existante	Tous les EAJE et les ALSH se sont rencontrés par secteur, Augmentation du nombre de places, Meilleure réponse aux familles, Promouvoir une qualité d'accueil.	Recenser les besoins en terme de passerelles entre les EAJE et les ALSH pour optimiser chaque place disponible	N+ 1 à 4
OG 2 / promouvoir une qualité d'accueil du jeune enfant	OP 2.1 Définir une qualité d'accueil commune pour l'accueil du jeune enfant sur le territoire	Nombre d' élus et de parents ont connaissance de la charte d'accueil du jeune enfant sur le territoire	Toutes les familles des enfants de moins de 3 ans et tous les élus ont connaissance de la charte d'accueil du jeune enfant sur le territoire	Faire connaitre la charte nationale d'accueil du jeune enfant auprès des élus et des familles	N+ 1 à 4
	OP 2.2 Evaluer la qualité d'accueil individuel et collectif	Nombre de professionnels de la petite enfance utilisant ce questionnaire	Tous les professionnels ont reçu et ont répondu aux questionnaires	Créer des outils d'évaluation continue, commun pour tous les acteurs	N+ 1 à 4
	OP 2.3 S'approprier les missions du SPPE et les mettre en place	Nombre d'élus rencontrés/nombre de réunions réalisées/nombre de sollicitations	A minima, une réunion par an, les CCT sont identifiés et sollicités Tous les élus ont connaissance des missions du SPPE.	Porter à la connaissance des élus le SPPE	N+ 2
OG 3 / permettre une prise de décision éclairée des élus	OP 3.1 Maintenir et développer le travail en réseau des acteurs de la petite enfance	présence des CCT, du RPE,des directrices des EAJE	Les CCT, le RPE, les directrices des EAJE sont présents	Participation au réseau des acteurs de la petite enfance mis en place par l'ADS d'Etaples	N+ 1 à 4
	OP 3.2 S'appuyer sur la mission d'observation du RPE	Utilisation réelle de l amission d'observation du RPE par les porteurs de projet Nombre d'élus de la CA2BM présents au COPIl du RPE	Chaque nouveau projet s'est appuyé sur les missions d'observation du RPE Chaque bassin de vie est représenté par un élu	Aller vers les élus du territoire pour porter à leur connaissance la mission d'observation du RPE	N+ 1 à 4

➢ Au titre de la thématique « jeunesse »

Objectif 1 – Renforcer la coopération entre les acteurs jeunesse du territoire

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	Actions	Temporalité
Animer un réseau local d'acteurs jeunesse	• Taux de participation des partenaires aux réunions (%) • Nombre de réunions/an • Participation active lors des réunions	-100% -2/an	• Organisation d'un COTECH jeunesse entre acteurs du territoire. (Professionnel jeunesse-Elus jeunesse-CAF-MSA) • Instance consultative d'accompagnement pour la mise en place de projets.	N+1
	• Nombre de projets menés	Chaque projet est accompagné	• Création d'une instance consultative d'accompagnement pour la mise en place de projets.	N+2
Favoriser la mutualisation des ressources et des compétences	• Présence de l'ensemble des acteurs sur la plateforme	100%	• Elaboration d'une plateforme partagée entre professionnels.	N+2 à N+3
	• Nombre de projets co-portés	Augmentation du nombre de projets	• Mise en place de projets co-portés	N+2
	• Association de l'éducation nationale	Présence des acteurs concernés	• Partenariats avec l'éducation nationale.	N+4

Objectif 2 – Adapter l'offre aux besoins des familles concernant les modes de garde alternatifs à l'école

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	Actions	Temporalité
Identifier les besoins des familles par secteur	• Taux de réponse aux questionnaires familles. • Diversité des profils de familles identifiés.	-25 % de retour -L'ensemble des classes sociales sont représentées.	• Réaliser une enquête auprès des familles sur les besoins en accueil périscolaire et extrascolaire.	N+2
Adapter l'offre aux besoins des familles	• Estimation du besoin	-Nombre d'enfants ne bénéficiant pas de mode de garde extrascolaire	• Réalisation d'un diagnostic des équipements saturés.	N+1
	• Nombre de nouvelles places crées	Augmentation du nombre de places dans les équipements saturés.	• Développer l'offre existante pour les équipements saturés.	N+2 à N+4
	• Nombre de multisites créer	Augmentation du nombre de multisites créer.	• Création de multisites dans l'arrière-pays.	N+2 à N+4
Promouvoir l'accès à l'information sur les modes de garde	• Nombre de connexions ou téléchargements du support numérique. • Nombre de familles utilisant le support.	Augmentation du nombre de connexions chaque année.	• Mise en place d'un support numérique interactif recensant les modes d'accueil du territoire.	N+2 à N+4

Objectif 3 – Promouvoir une jeunesse inclusive et accompagnée

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	Actions	Temporalité
Identifier et prendre en compte les besoins concernant les publics spécifiques (handicap, adolescents en difficulté, etc.)	• Nombre de professionnels formés/an • Taux de satisfaction des participants aux formations	100% des professionnels formés.	• Renforcer la qualification des équipes d'animation par un plan annuel de formation spécifique.	N+3
Encourager la mise en place de projets inclusifs sur le territoire	• Nombre de projets inclusifs soutenus. • Nombre de partenaires impliqués.	-Augmentation du nombre de projets. -Présence de l'ensemble des partenaires.	• Valoriser les projets inclusifs portés par les professionnels et structures du territoire.	N+3

Objectif 4 – Créer les conditions nécessaires pour garantir une qualité d'accueil

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	Actions	Temporalité
Développer une culture de l'évaluation continue	• Nombre d'évaluations réalisées/an. • Existence d'un bilan annuel jeunesse.	-1/an/structure	• Création d'un support d'évaluation partagé pour les accueils de loisirs.	N+3 N+4
Valoriser le métier d'animateur	• Nombre d'animateurs formés BAFA/BAFD sur le territoire. • Nombre de participants aux actions de valorisation	-Augmentation du nombre de formations. -Présence aux actions de valorisation.	• Mise en place de sessions BAFA locales et d'actions de communication sur les métiers de l'animation.	N+1 à N+4

➢ Au titre de la thématique « animation de la vie sociale »

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	Actions	Temporalité
OG 1 / promouvoir et valoriser les équipements de l'animation de la vie sociale sur le territoire	OP 1.1 / partager une vision commune de l'AVS entre tous les acteurs (élus, partenaires, habitants ...)	Nombre de temps de travail organisé	1 réunion par an	Organiser une réunion participative	N + 1
		Implication de l'ensemble des acteurs Nombre de partenaires	Qualité des échanges A minima 3 élus, 2 chargés de coopération, les directeurs des centres sociaux, 3 partenaires autres (institutions, associations ...) et 3 habitants	Créer un outil à diffuser à l'ensemble des acteurs et des nouveaux acteurs du territoire présentant l'AVS et les équipements présent sur le territoire	N + 1
		Formulation d'une définition	définition validée	Mise en place d'un forum de l'AVS	
	OP 1.2 / assurer une meilleure visibilité des actions menées par les deux équipements agréés su territoire afin de promouvoir les projets	Nombre de présentations organisées et composition de l'instance	1 réunion collective avec à minima 3 chargés de coopération, 2 élus des territoires concernés, 5 partenaires des communes concernées, des habitants	Faire une réunion commune	N + 1
		Connaissance du public ciblé	100% des acteurs présents ont compris les projets présentés	Créer un collectif de responsable d'équipement de l'animation de la vie sociale et de chargés de coopération en charge de la thématique	N + 1
	OP 1.3 / Identifier et accompagner les équipements hors prestation de service CAF qui participe à l'animation de la vie sociale	Nombre d'équipements et localisation de ceux-ci	Tous les équipements qui portent des actions qui favorisent l'implication des habitants sont identifiés	Création d'une cartographie des équipements	N + 1
		Nombre de sollicitations CCT ou CAT pour l'accompagnement méthodologique d'un équipement	Chaque projet nouveau fait appel à un accompagnement	Création d'un trombinoscope pour que chaque porteur de projet puisse identifier un chargé de coopération par thématique	N + 1
		Nombre d'équipements qui sollicite un agrément	3 nouveaux agréments sont sollicités	Mise en place d'un accompagnement	N + 2 à 4
		Implication des acteurs pour porter la démarche	Le projet est porté et partagé par plusieurs acteurs avec à minima habitants, élus, partenaires, institutions	Porter une attention aux gouvernances qui portent les projets	N + 2 à 4
OG 2 / Favoriser le pouvoir d'agir de tous les habitants du territoire	OP 2.1 / valoriser les projets portés par les habitants	Les projets sont soutenus et promus	Chaque action est diffusée à l'ensemble du territoire concerné	Créer un outil favorisant la communication à l'échelle de l'EPCI	N + 1 à 4
		Implication et rôle des chargés de coopération	Les chargés de coopération connaissent l'ensemble des projets mis en place par les habitants	Créer une boite à outils pour soutenir les projets	N + 2 à 4
	OP 2.2 / favoriser la création de projets de proximité dans les territoires dépourvus d'équipements de l'animation de la vie sociale	Les zones blanches se réduisent	Création de nouveaux équipements	Réaliser une cartographie participative des zones blanches avec les habitants et acteurs locaux	N + 1 à 4
		Adéquation offre et besoin	Les équipements sont implantés en réponse aux dynamiques des habitants	Mettre en place un dispositif mobile d'animation sociale pour intervenir en zone blanche	N + 1 à 4
		Participation des porteurs aux groupes thématiques de l'AVS	Tous les nouveaux porteurs rejoignent un collectif	Lancer un appel à projets de proximité pour encourager la création d'initiatives locales Créer un collectif de porteurs de projets animé par la CTG et la CAF pour mutualiser les moyens et partager les bonnes pratiques	N +2
	OP 2.3 / prendre en compte les bassins de vie lors des réflexions autour des nouveaux projets afin de mutualiser les moyens	Pertinence de l'étude de besoin	Le territoire d'intervention de l'équipement correspond au besoin identifié	Elaborer une méthodologie d'étude de besoins commune aux partenaires institutionnels et associatifs	N+1
		Implication des partenaires	Le projet est validé par les élus , les habitants, les partenaires et les institutions	Organiser des réunions de concertation territoriale avec les usagers en amont des projets d'équipements Mettre en place un comité de pilotage "inter partenarial" pour chaque projet d'équipement	N+1 à 4
	OP 2.4 / veiller à garantir l'accessibilité à tous (inclusion, handicap, public fragilisé, vieillisant ...)	Mixité sociale	Taux H/F - tranche d'âge - statut social - accueil des habitants à besoin spécifique	Elaboration d'un diagnostic d'accessibilité des équipements de l'AVS avec un plan d'amélioration Organiser des temps forts de "mixité" (événements intergénérationnels, interculturels,...) Création d'un référent accessibilité / inclusion au sein de la CTG Création et diffusion d'une charte territoriale de "l'accueil pour tous" signée par les élus de la CA2BM	N+1 à 4
	OP 2.5 / accompagner les structures pour garantir une qualité d'accueil optimale	Satisfaction des habitants	100% des habitants se sentent correctement accueillis	Mettre en place une action pour recueilliir l'avis des habitants du territoire qui fréquentent les structures de l'AVS	N + 1 à 4
				Définir la notion de qualité d'accueil Mettre en place une formation annuelle des agents et bénévoles à la posture d'accueil, à la gestion des publics sensibles	N + 1 à 4

La mise en œuvre opérationnelle de la présente CTG sera amorcée dès la 1ère année par une évaluation à T0 de chacun des objectifs. L'ensemble des fiches actions seront formalisées à cet effet. Pour autant, des actions ont déjà été identifiées pour une mise en œuvre dès l'année N :

- **Au titre de la démarche globale**

Fiche action n°1	**Déploiement du schéma de coopération territoriale**
Objectif général	OG 1/ Construire une communauté de projet pour faire vivre le projet social de territoire
Objectif opérationnel	OP 1.1/ Assurer une coordination et un pilotage technique du projet
Constats initiaux	➢ Il ressort de l'évaluation de la 1ère CTG que les moyens humains et techniques engagés sur la coordination globale et thématique du projet n'ont pas été suffisants – certaines thématiques ne pouvant être investies (logement, animation de la vie sociale …). ➢ Les outils de pilotage du projet n'ont pas été exploités de façon opérationnelle dans la mesure où la mission de chargé de coopération n'a pas été identifiée de la même manière par l'ensemble des acteurs
Impacts	▪ Mise en œuvre effective des actions inscrites dans la CTG ▪ Vision globale du projet social ▪ Coordination thématique ▪ Animation d'une véritable communauté de projet à l'échelle de la CA2BM
Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre	Le renforcement des moyens humains et financiers dédiés à la coordination du projet doit faire l'objet d'une validation politique, préalablement éclairée par une budgétisation. Description des process de coordination au profit du pilotage du projet (articulations entre les groupes de travail, process de reporting, conception d'outils de suivi et d'évaluation, accompagnement des nouveaux chargés de coopération ….)
Echéancier de réalisation	Dès 2026
Partenaires à associer	CAF MSA CA2BM et communes de rattachement des chargés de coopération territoriale CTG
Eléments financiers	Pour tout nouveau développement ou création de fonction de chargé de coopération territoriale CTG, le montant forfaitaire de l'aide de la Caf est de 24 000€/ETP/an.
Indicateurs d'évaluation	• Chaque thématique dispose à minima d'un chargé de coopération territoriale CTG • Chaque chargé de coopération territoriale CTG dispose des éléments d'informations nécessaires au pilotage de sa thématique • Reporting systématique des éléments de chaque thématique à la chargée de coopération territoriale CTG "pilote" • Animation du réseau de chargé de coopération territoriale CTG

Fiche action n°2	**Création d'un trombinoscope des chargés de coopération**
Objectif général	OG 1/ Construire une communauté de projet pour faire vivre le projet social de territoire
Objectif opérationnel	OP 1.2/ Aller vers les élus et les partenaires
Constats initiaux	➢ Tous les acteurs n'ont pas été identifiés pendant la 1ère CTG ➢ Les travaux liés au renouvellement de la nouvelle CTG ont permis de remobiliser les acteurs.

Impacts	▪ Identifier les chargés de coopération territoriale CTG par les élus et les partenaires ▪ Faciliter l'animation globale du projet social de territoire
Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre	Création d'un trombinoscope permettant d'identifier les personnes ressources de la CTG : chargés de coopération territoriale CTG, chargées d'accompagnement territorial CAF etc…
Echéancier de réalisation	2026
Partenaires à associer	CAF MSA CD 62 CA2BM et ses communes membres
Eléments financiers	La création et la diffusion du trombinoscope ne nécessitent pas en soi de financements particuliers
Indicateurs d'évaluation	• Chaque chargé de coopération territoriale CTG est identifié par les élus • Chaque chargé de coopération territoriale CTG est sollicité lors de nouveaux projets

Au titre de la thématique « petite enfance »

Fiche action n°1	Créer une instance partenariale consultative pour tout nouveau projet
Objectif général	Observer un équilibre de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire en fonction du besoin des familles Permettre une décision éclairée des élus
Objectif opérationnel	Développer le nombre de places en accueil collectif accessible à tous sur l'arrière-pays/ Maintenir et développer le travail en réseau des acteurs de la petite enfance
Constats initiaux	Manque d'EAJE en mode PSU, au profit du développement des micro-crèches : mixité sociale et non accessible à toutes les familles Des équipements peu ou pas adaptés sur certains territoires.
Impacts	Les CC sont identifiés comme personnes ressources, Meilleure connaissance des projets sur le territoire.
Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre	Création d'une instance partenariale consultative pour tout nouveau projet d'EAJE, MAM. Partenaires : CC, RPE, caf, département, msa, élus petite enfance. Réflexion sur l'écriture du règlement de fonctionnement de cette instance (objectifs, échéance, fonctionnement, etc).
Echéancier de réalisation	N+1
Partenaires à associer	Caf, msa, département
Eléments financiers	Rémunération CC
Indicateurs d'évaluation	Tous les acteurs du réseau sont présents à chaque instance.

Au titre de la thématique « jeunesse »

Fiche action jeunesse n°1	Organisation d'un COTECH jeunesse entre acteurs du territoire
Objectif général	Renforcer la coopération entre les acteurs jeunesse du territoire
Objectif opérationnel	Animer un réseau local d'acteurs jeunesse

Constats initiaux	Manque de concertation et de coopération entre les différents acteurs jeunesse du territoire occupant les différents temps de l'enfant.
Objectifs poursuivis	Créer une dynamique territoriale structurée favorisant la cohérence des actions jeunesse. Accompagner l'émergence de projets répondant aux besoins des jeunes et des familles.
Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre	Instance de pilotage et de concertation réunissant deux fois par an les acteurs jeunesse du territoire. (Professionnel jeunesse – élus jeunesse- CAF- MSA) Mise en réseau des différents acteurs
Echéancier de réalisation	N+1 à N+4 Dans un premier temps : mise en réseau Janvier février 2026 : collecte de données Mai 2026 : première réunion du COTECH, 2 réunions par an
Partenaires à associer	Les professionnels jeunesse, les élus, l'éducation nationale, la CAF, la MSA
Eléments financiers	La mise en réseau ne nécessite pas en soi de financement
Indicateurs d'évaluation	Taux de participation des partenaires aux réunions (objectif 100%) Participation active lors des réunions (réunions semestrielles) Nombre de projets co-construits et mis en œuvre. Diversité des acteurs impliqués (associations, institutions, collectivités). Satisfaction des participants (via questionnaire).

Fiche action Jeunesse n°2	**Mise en place de sessions BAFA**
Objectif général	Garantir une qualité d'accueil en renforçant la qualification et la valorisation des animateurs
Objectif opérationnel	Valoriser et professionnaliser le métier d'animateur
Constats initiaux	→ *L'offre de formation BAFA sur le territoire reste peu concertée* → *Les centres de formation sont concentrés dans les grandes villes de la CA2BM* → *Une forte demande est exprimée par les jeunes*
Impact	→ *Augmenter de 20 % le nombre de jeunes diplômés BAFA* → *Réduire les inégalités territoriales d'accès à la formation* → *Diminuer le déficit d'animateurs diplômés dans les ALSH* → *Promouvoir le métier d'animateur comme un tremplin vers l'emploi*
Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre	Suite au diagnostic, Organisation de sessions BAFA sur des sites dépourvus d'offre de formation Participation aux portes ouvertes des établissements secondaires Participation à des forums-jobs Diffusion d'une communication ciblée via les communes, PIJ et associations jeunesse.
Echéancier de réalisation	N+1 à N+4 : **Fin 2025** : finalisation de l'état des lieux des formations (cartographie + concertation pour un maillage territorial) **Début 2026** : lancement de la campagne d'information et de communication auprès des jeunes **Février 2026** : mise en place d'une formation de base au Touquet **Avril 2026** : mise en place d'une formation de base dans le Montreuillois **Octobre 2026** : organisation de deux formations d'approfondissement (Touquet et Montreuillois)
Partenaires à associer	Les organismes de formation, les communes, le département, la CAF, La MSA , l'éducation nationale et la mission locale
Eléments financiers	-Faciliter de paiement pour les jeunes -Prise en charge par la commune des frais de formation des jeunes en contrepartie de l'effectuation du stage pratique au sein de l'ALSH de celle-ci -création d'un support de communication

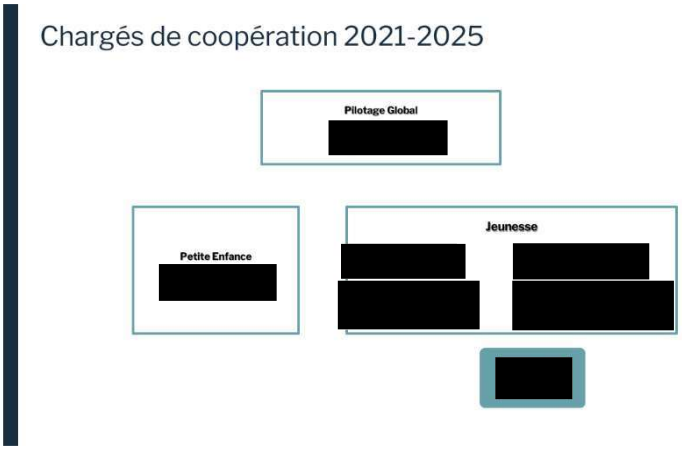
Indicateurs d'évaluation	-Augmentation du nombre de stagiaires et de diplômés sur le territoire par an -Taux de réussite à la formation -Les lieux de résidence des diplômés -Le taux d'emploi suite à l'obtention du diplôme

Au titre de la thématique « logement »

Fiche action n°1	Création d'une animation "habitat" au sein de l'Agglomobile
Objectif général	Créer les conditions nécessaires à la mixité sociale et territoriale
Objectif opérationnel	Assurer la pérennité des dispositifs existants "d'aller vers" permettant l'accompagnement des publics spécifiques
Constats initiaux	- Manque de mobilité pour la population dans les communes rurales - Peu de services publics dans les communes rurales - Présence de publics en fragilité ou en difficulté - Manque d'information de la population vers la thématique du logement - Présence de bâtiments non décents et insalubres - Présence de nombreux propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH et de l'OPAH
Impacts	➢ Aller vers la population grâce aux outils existants et mis en place par la CA2BM ➢ Informer le plus grand nombre sur la thématique de l'habitat / aides et dispositifs ➢ Réduire les arnaques sur la thématique de la rénovation ➢ Lutter contre l'habitat indigne
Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre	Cette animation s'appuiera sur le dispositif de l'Agglomobile, service public itinérant dans les communes rurales de la CA2BM L'animation se fera selon le planning pré établi par l'Agglomobile La commune, qui bénéficiera de cette animation, sera sélectionnée selon les statistiques et le nombre de demandes faites sur la thématique du logement d'un premier temps puis dans un second temps d'aller dans les communes où les habitants ne sollicitent pas ou peu le service Habitat
Echéancier de réalisation	2026
Partenaires à associer	Agglomobile, communes, élus, ECFR, Citémétrie, Agents CA2BM du service habitat
Eléments financiers	Coût support de communication
Indicateurs d'évaluation	Des permanences adaptées au besoin identifié /à minima 1 par mois selon le lieu à définir / une réponse apportée dans 75% des sollicitations

Modalités de pilotage stratégique et opérationnel de la CTG

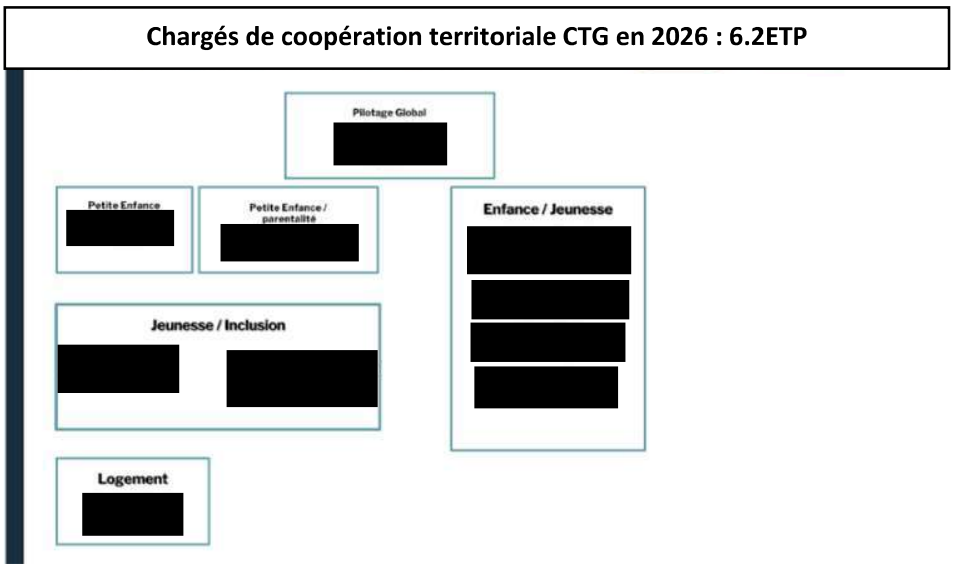
Pour mener à bien le projet de territoire tel qu'énoncé ci-dessus, il est primordial de définir les modalités de pilotage – stratégique et opérationnel – associées. La synergie entre les différents « groupes intervenants » doit être nécessairement recherchée et les chargés de coopération territoriale CTG en sont les piliers. Pour mémoire / la 1ère CTG a mobilisé 4.5 ETP :



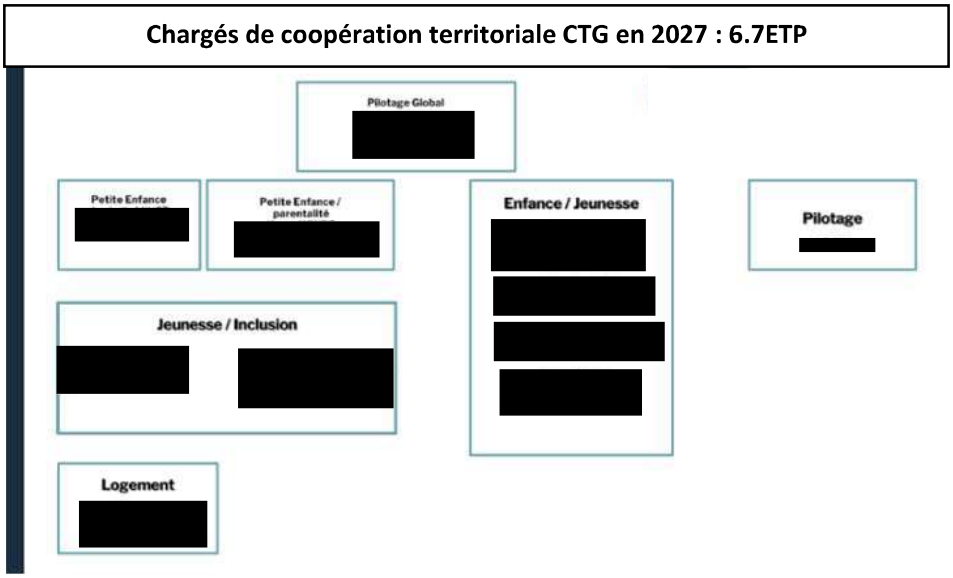
Faute de ressources humaines, certaines thématiques n'ont pu être investies : logement, animation de la vie sociale, parentalité… aussi au titre de la 2ème CTG et compte tenu du projet formalisé, un renforcement des moyens humains dédiés à la coopération semble nécessaire.

Le contexte ainsi posé, le schéma de copération territorial pourrait tendre vers un objectif de 8.7 ETP à 2030 étant entendu que les thématiques investies seront priorisées et validées par le Comité de Pilotage et que le cofinancement de ce renforcement est sous réserve de la disponibilité des financements CAF l'année de la demande :

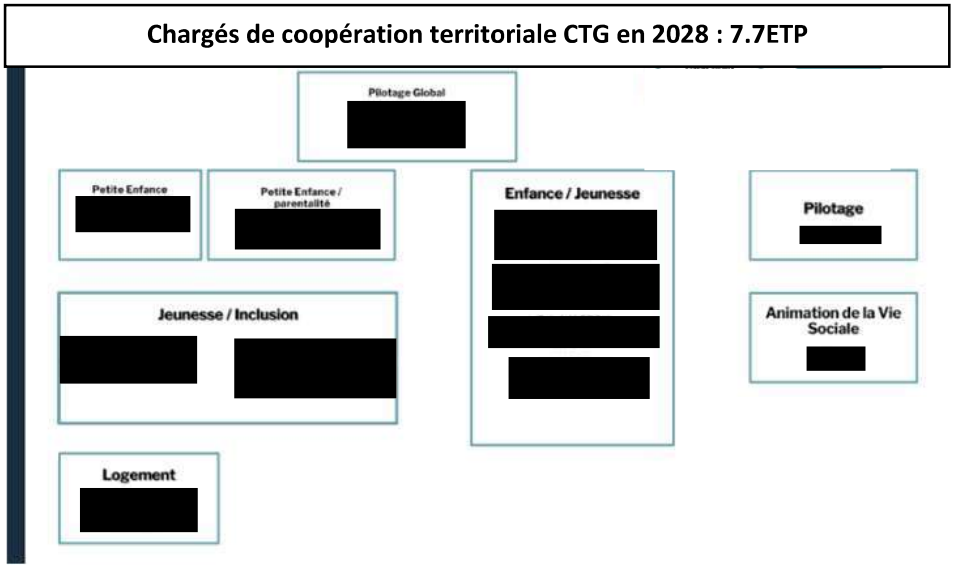
- En 2026, l'effectif global pourrait atteindre 6.2ETP avec un renforcement de la thématique « petite enfance » (+0.2ETP), un investissement de la thématique « logement » (+0.5ETP) et un investissement de la thématique « jeunesse inclusion » (+0.5ETP)



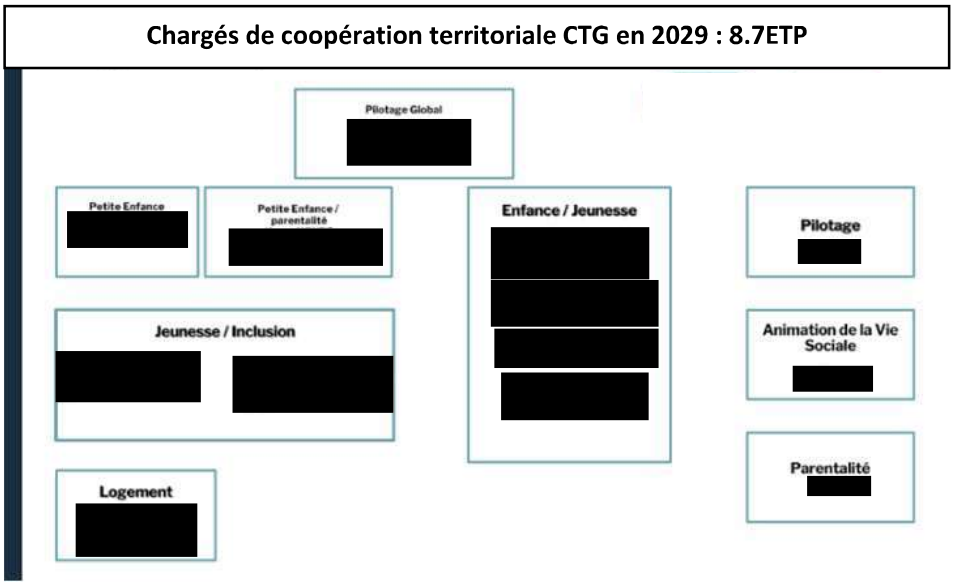
- En 2027, l'effectif global pourrait atteindre 6,7ETP avec un renforcement du pilotage global (+0.5ETP)



- En 2028, l'effectif pourrait atteindre 7,7ETP avec un investissement de la thématique « animation de la vie sociale » (+1ETP)



- En 2029, l'effectif pourrait atteindre 8,7ETP avec un renforcement de la thématique « parentalité » (+1ETP)



Le déploiement de ce schéma de coopération va favoriser les intéractions entre les différentes thématiques donnant ainsi du liant au projet social dans sa globalité, facilitant de fait les travaux dévolus aux différentes instances de gouvernance :

- Le groupe technique - instance composée des chargés de coopération territoriale CTG et des représentants techniques des partenaires institutionnels (CAF, CD 62 & MSA)

- Une instance partenariale – instance mobilisable autant que de besoin par thématique ou de manière générale pour s'assurer de la cohérence et du partage des travaux engagés par le groupe technique

- Le comité de pilotage – instance décisionnelle composée des signataires de la CTG.

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale compétente

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE DE BERCK

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
	MAC Espace Marianne – 71 Rue des Grognards, 62600 Berck
	MAC Petits Matelots - Cottage des Dunes – Rond-Point du Cottage, 62600 Berck
	MAC Au Clair de la Dune - Cottage des Dunes – Rond-Point du Cottage, 62600 Berck
	Crèche Flora Tristan - Avenue Saint-Exupéry, 62600 Berck
	MAC Fondation HOPALE -
LAEP	
	Au Fil de l'Eau – Rond Point du Cottage des Dunes , 62600 Berck
ALSH	
	CAJ Quartier Genty – 8 Rue André Ansart , 62600 Berck
	Centre Ches Tchos Berckoes – Rue Beauchène , 62600 Berck
	Jean Rostand – Rue Monseigneur , 62600 Berck
	Centre Jacques Prévert – 13 Rue d'Arsonval , 62600 Berck
	Ecole du Foier – 2 Bis Rue de la Plaine de l'Eglise , 62600 Berck
	Groupe scolaire Perrault Brel – 1 Rue d'Artois , 62600 Berck
Coordination	
	Poste de coordination enfance

	Poste de coordination jeunesse
SEJOUR	
	Contrat colos

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE de CAMIERS

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	Accueil de loisirs - Rue du Vieux Moulin – 62176 CAMIERS

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE de CONCHIL LE TEMPLE

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	ALSH Mairie – 53 Rue de la Mairie , 62180 Conchil Le Temple

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE de CUCQ

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	ALSH Cucq – 534 Avenue Circulaire , 62780 Cucq
EAJE	
	Crèche parentale l'Oiseau bleu rue du Chat noir – 62780 CUCQ

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE d' ETAPLES SUR MER

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
	MPE CCAS – 10 Rue de la Pierre trouée , 62630 Etaples-sur-mer
	A l'Abordage – Route de Boulogne , 62630 Etaples-sur-mer
SEJOUR	
	Séjour Etaples
ALSH	
	Jean Moulin – Avenue Francois Mitterrand , 62630 Etaples
	Les Jeunes Pins – Allée des Jonquilles , 62630 Etaples
	Centre Sportif Rombly – Avenue des Oyats , 62630 Etaples
	CLSH Pacific – Avenue Francois Mitterrand , 62630 Etaples
	ALSH CS CAF – Boulevard Lefebvre , 62630 Etaples
COORDINATION	
	Coordination Jeunesse de la Mairie

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE de GROFLLIERS

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	ALSH – Place Henri Elby , 62600 GROFFLIERS

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE de LE TOUQUET

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
	MAC Ptits Loups – Avenue de la Bourdonnais , 62520 Le Touquet-Paris-Plage
ALSH	
	Complexe sportif Stade Ferdi Petit- Avenue de l'hippodrome , 62520 Le Touquet-Paris-Plage
	ALSH – 55 Rue de Bruxelles , 62520 62520 Le Touquet-Paris-Plage
COORDINATION	
	Poste de Coordination

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE de MERLIMONT

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	Accueil de loisirs – Rue Auguste Biblocq – 62155 MERLIMONT

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE de MONTREUIL-SUR-MER

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	Groupe Scolaire Vauban -
	Ecole Vauban – Rue du Paon, 62170 Montreuil -sur -mer
	Ecole Maternelle Les Remparts – Rue du Paon, 62170 Montreuil -sur -mer
	Ecole Victo Hugo – Ruelle d'Orléan, 62170 Montreuil -sur -mer
	Ados Ecuires – Rue de Montreuil , 62170 Montreuil -sur -mer
	CAJ Vauban – 16 Rue du Paon , 62170 Montreuil -sur -mer
SEJOUR	
	Séjour – Ville de Montreuil
POSTE DE COORDINATION	
	Coordination jeunesse – Ville de Montreuil

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE de <u>RANG DU FLIERS</u>

Equipements et services <u>inscrits ou non dans le CEJ</u>

TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
	Accueil de loisirs – Rue de l'Eglise – 62180 RANG DU FLIERS
SEJOUR	
	Contrat colos

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE de <u>ST JOSSE</u>

Equipements et services <u>inscrits ou non dans le CEJ</u>

TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
	ALSH St Josse – 2 Rue de la Mairie , 62170 ST Josse

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE de <u>TUBERSENT</u>

Equipements et services <u>inscrits ou non dans le CEJ</u>

TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE de VERTON

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	Accueil de loisirs – Rue Bertrand AKAR – 62180 VERTON

ANNEXE 3-a : Référentiel national concernant le poste de « Chargé·e de coopération Territoriale CTG »

Définition	**Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.** Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.
Contexte	▪ **Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux** : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc. ▪ **Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation :** évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc..), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération ▪ **Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires** : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses ▪ **Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité** : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires
Attendus	► **Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques** et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants ► **Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage** – Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial – Identifier des tendances et facteurs d'évolution – Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet – Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité – Traduire les orientations politiques en plans d'action – Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions ► **Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg** – Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels – Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté

	– Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances – Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen – Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire – Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des évènements de vie des familles – Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante. – Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent – Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique ► **Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels** – Synthétiser les attentes et besoins des partenaires – Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé – Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales – Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité – Favoriser les échanges d'expériences ► **Organisation et animation de la relation avec la population** – Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants – Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public – Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe – Réguler les relations entre institutions, acteurs et population – Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement ► **Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre** – Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information – Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées – Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation – Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique – Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation
Activités	**Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »** – Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage – Traduire les orientations politiques en plans d'actions – Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités – Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire – Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) – Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs **Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles** – Participer au diagnostic socio-économique du territoire – Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins – Animer et suivre les commissions d'admission **Animer la mise en réseau des acteurs** – Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques – Etre en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial

	– Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale **Organiser et animer la relation avec la population** – Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants – Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public – Concevoir et développer des supports d'information – Réguler les relations entre institutions, acteurs et population – Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
Compétences/ Connaissances	**Savoirs généraux** – Environnement territorial – Instances, processus et circuits de décision de la collectivité – Procédures et actes administratifs – Principes et modes d'animation du management public territorial – Techniques de communication et de négociation – Réseaux stratégiques d'information – Méthodes d'ingénierie de projet – Techniques de travail coopératif – Bases de données, tableaux de bord – Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation – Méthode de gestion de conflit **Savoirs socioprofessionnels** – Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial – Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc. – Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels – Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires – Dispositifs et opérateurs du développement territorial – Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets – Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques – Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement – Outils et méthodes du développement local – Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données – Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives – Observatoires, système d'information géographique – Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques – Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens – Réseaux associatifs – Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs – Techniques et outils du marketing public – Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers – Principes et techniques de la participation des habitants
Autonomie et responsabilités	– Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine – Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités – Force de proposition auprès des élus – Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire – Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage

Relations fonctionnelles	– Coopération avec les services de la collectivité – Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs – Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général) – Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public – Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation
Situation fonctionnelle	– Commune, structure intercommunale – Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation, vie sociale ou directement aux élus, ou à titre exceptionnel à une association
Cadre d'emploi/ Qualification	Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)
Coût indicatif Etp	48 000 €

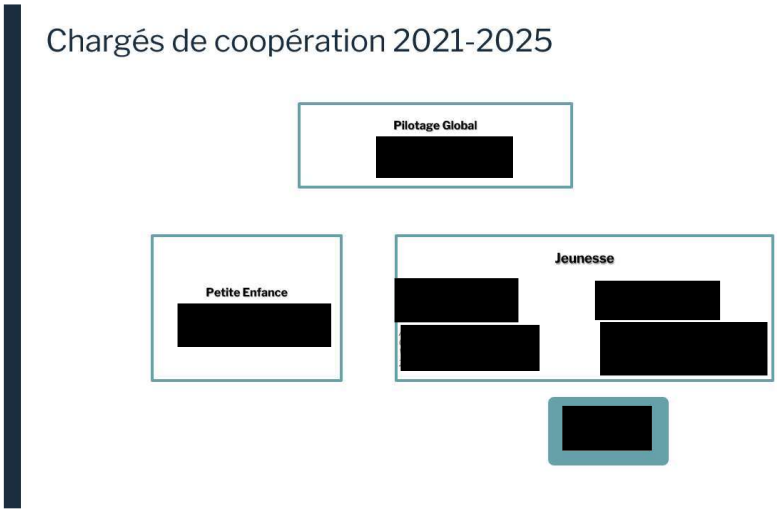
Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'activité du chargé de coopération

OBJECTIFS	FONCTIONS	ACTIONS	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'EVALUATION
1 Mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »	1.1 : Exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage	Préparation, co-animation et suivi des décisions du Copil de la CTG Mobilisation d'expertises spécifiques pour faciliter la prise de décisions en Copil	Nombre de réunions de l'instance de pilotage (uniquement pour le coopérateur chef de projet CTG) : préparation et animation des réunions, relevé de décision, fonction d'alerte Nombre et nature des expertises mobilisées dans le Copil ou groupes de travail	Nombre et nature des décisions facilitées à la suite de la fonction de relais et de conseils auprès des élus
	1.2 : Animation des travaux de diagnostic, de suivi et d'évaluation des engagements contractuels	Suivi de la programmation du plan d'action de la Ctg Exercice d'une fonction d'alerte en direction du Copil en cas de blocage ou de non réalisation des actions prioritaires de la Ctg	Nombre et nature des axes de la Ctg dont la programmation est suivie Nombre et nature des alertes en direction du Copil	Nombre et nature de nouvelles problématiques prises en compte dans le cadre de la Ctg dans le cadre de la fonction de veille et d'alerte du coopérateur
2 Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles	2.1 : Animation de démarches permettant d'identifier les attentes des familles et de les traduire en besoins	Préparation et conduite du diagnostic partagé Fonction de veille sur le fonctionnement des groupes de travail	Nombre de partenaires associés à la démarche de diagnostic partagé Nombre de réunions de veilles organisées et animées par le coopérateur sur le territoire	Nombre et nature de nouveaux sujets pris en compte dans le cadre de la Ctg dans le cadre de la fonction de veille et d'alerte du coopérateur
	2.2 : Contribution à l'animation et au suivi des travaux en commission	Conception et diffusion d'outils de suivi et d'échanges d'informations entre les groupes de travail et le Copil de la Ctg Mobilisation d'expertises spécifiques pour faciliter les travaux des groupes de travail	Nombre et nature des enjeux et dispositifs de politique publique explicités auprès des élus et des partenaires	Nombre et nature des projets facilités à la suite de la fonction de relais et d'appui auprès des partenaires
3 Animer la mise en réseau des acteurs	3.1 : Identification et mobilisation des partenaires stratégiques	Echanges avec les instances du CDSF Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation en directions des partenaires institutionnels mobilisés dans le cadre du CDSF	Nombre et nature des relais assurés entre la Caf et les partenaires pour accompagner la construction du projet de territoire	Nombre et nature de nouveaux partenaires mobilisés dans le cadre de la Ctg dans le cadre de l'animation territoriale des groupes de travail ou de réseaux organisés par le coopérateur
	3.2 : Animation d'un réseau d'acteurs et ou de chargés de coopération	Organisation ou participation à des temps de partage d'information et de régulation entre les coopérateurs de la Ctg	Nombre et type de partenaires ayant bénéficié d'un conseil et d'un appui du coopérateur Nombre et type de supports réalisés dans	Meilleure visibilité exprimée par les partenaires sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institution

		Réalisation de supports communs (information, pilotage, acteurs ressources, etc.) dans le cadre du réseau de chargés de coopération	le cadre du réseau des coopérateurs	
4 Organiser et animer la relation avec la population	4.1 : Développement des dispositifs permettant d'animer une concertation et une participation avec le public	Identification des initiatives citoyennes sur le territoire Mise en relation des initiatives citoyennes avec les groupes de travail de la Ctg	Nombre et nature des ingénieries mise à disposition des acteurs pour consolider un projet en commun	Nombre et nature des projets mobilisant les habitants dans leur conception et leur évaluation
	4.2 : Conception et développement des supports d'information	Mobilisation et adaptation des supports de communication et d'information aux objectifs de la Ctg Conception de supports de communication innovants	Nombre et nature des supports d'information permettant d'aller vers les habitants du territoire	Meilleure visibilité exprimée par les habitants sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institution

ANNEXE 3-b – Schéma de coopération intercommunale CTG

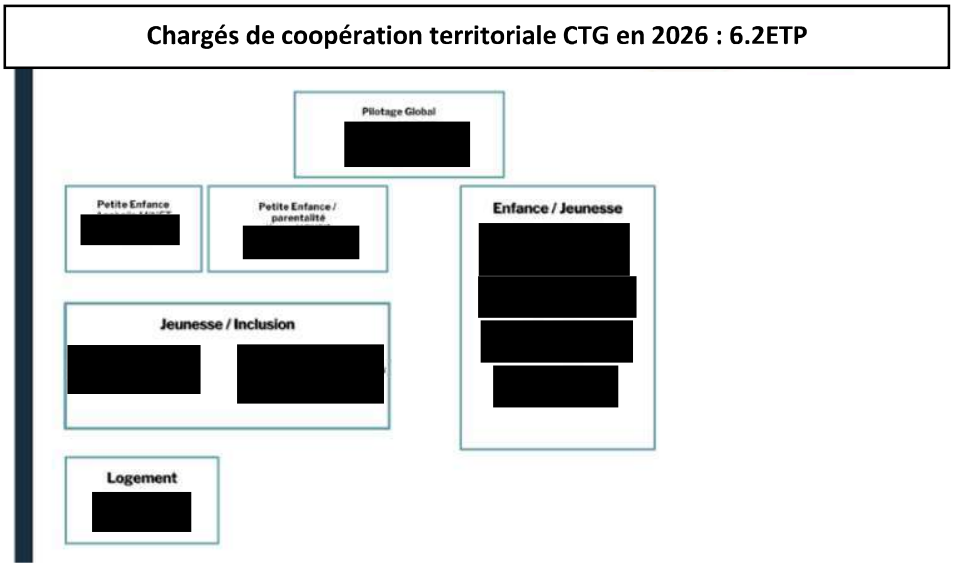
Pour mener à bien le projet de territoire tel qu'énoncé dans le projet social (annexe 1), il est primordial de définir les modalités de pilotage – stratégique et opérationnel – associées. La synergie entre les différents « groupes intervenants » doit être nécessairement recherchée et les chargés de coopération territoriale CTG en sont les piliers. Pour mémoire / la 1ère CTG a mobilisé 4.5 ETP :



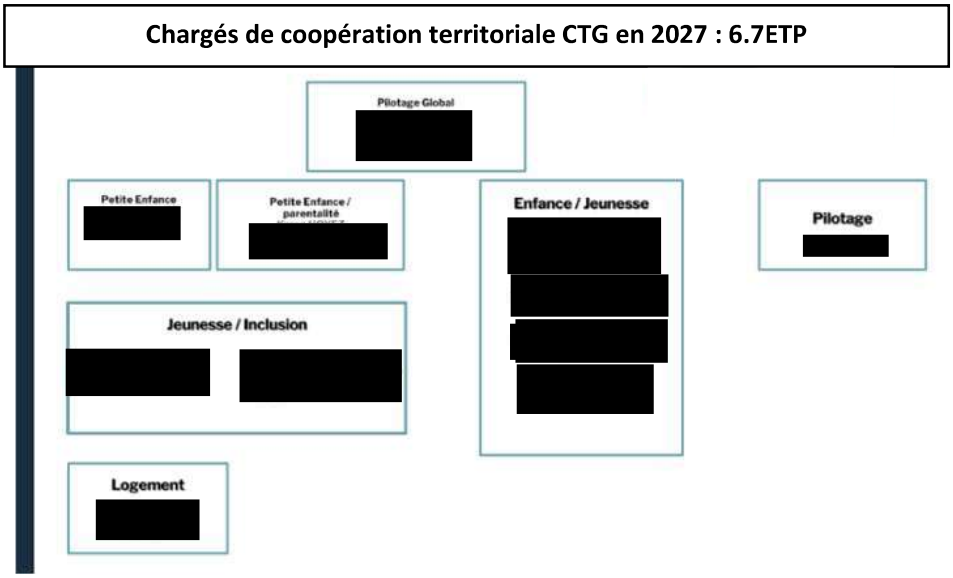
Faute de ressources humaines, certaines thématiques n'ont pu être investies : logement, animation de la vie sociale, parentalité… aussi au titre de la 2ème CTG et compte tenu du projet formalisé, un renforcement des moyens humains dédiés à la coopération semble nécessaire.

Le contexte ainsi posé, le schéma de copération territorial pourrait tendre vers un objectif de 8.7 ETP à 2030 étant entendu que les thématiques investies seront priorisées et validées par le Comité de Pilotage et que le cofinancement de ce renforcement est sous réserve de la disponibilité des financements CAF l'année de la demande :

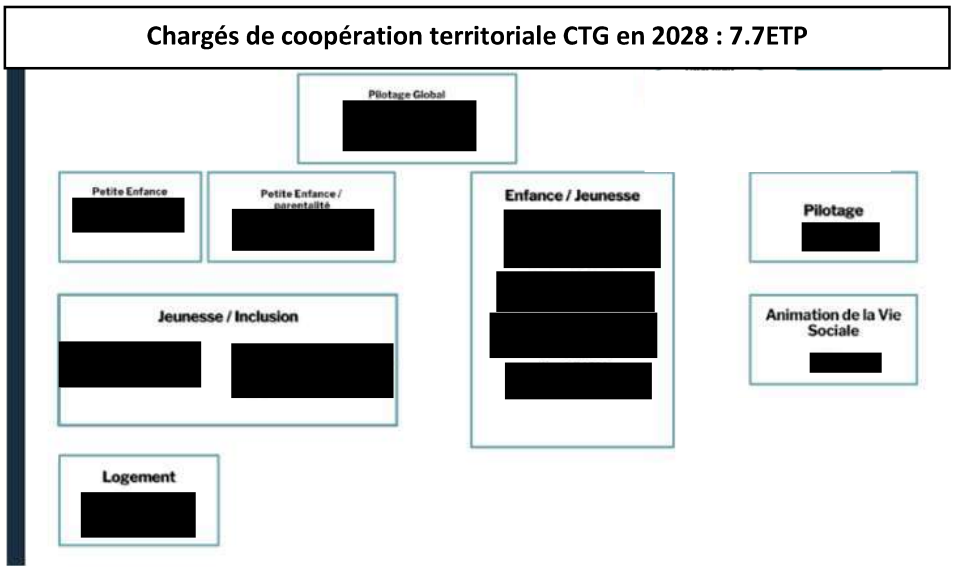
- En 2026, l'effectif global pourrait atteindre 6.2ETP avec un renforcement de la thématique « petite enfance » (+0.2ETP), un investissement de la thématique « logement » (+0.5ETP) et un investissement de la thématique « jeunesse inclusion » (+0.5ETP)



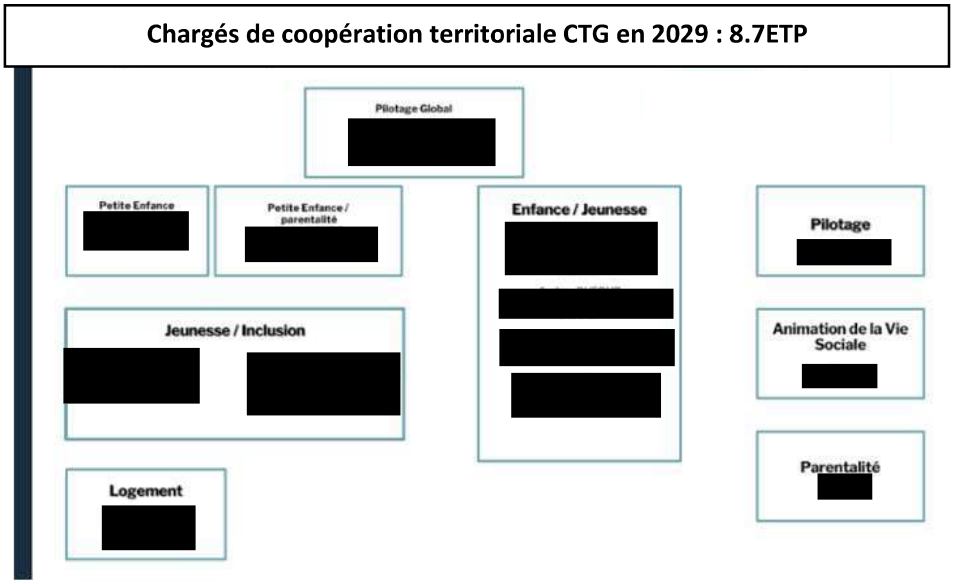
- En 2027, l'effectif global pourrait atteindre 6,7ETP avec un renforcement du pilotage global (+0.5ETP)



- En 2028, l'effectif pourrait atteindre 7,7ETP avec un investissement de la thématique « animation de la vie sociale » (+1ETP)



- En 2029, l'effectif pourrait atteindre 8,7ETP avec un renforcement de la thématique « parentalité » (+1ETP)



Le déploiement de ce schéma de coopération va favoriser les intéractions entre les différentes thématiques donnant ainsi du liant au projet social dans sa globalité, facilitant de fait les travaux dévolus aux différentes instances de gouvernance :

- Le groupe technique - instance composée des chargés de coopération territoriale CTG et des représentants techniques des partenaires institutionnels (CAF, CD 62 & MSA)

- Une instance partenariale – instance mobilisable autant que de besoin par thématique ou de manière générale pour s'assurer de la cohérence et du partage des travaux engagés par le groupe technique

Le comité de pilotage – instance décisionnelle composée des signataires de la CTG.

ANNEXE 3-c – Fiches de poste des « Chargé·e·s de coopération territoriale CTG »

Les fiches de poste associées à ce schéma de coopération seront formalisées en année N et ce en conformité avec les attendus du référentiel métier.

ANNEXE 4 – Délibérations du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux

Les délibérations sont en cours

Délibération du conseil communautaire de la CA2BM : 15/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil s'est réuni salle Raymond LAVOGEZ (COSEC 1) à Ecuires, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, suite à la convocation du 09 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la CA2BM.

Etaient présents : Tous les conseillers communautaires titulaires en exercice, à l'exception de :

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Claudine TORABI a donné pouvoir à **Jocelyne CAULIER**
Michel KUCHARSKI a donné pouvoir à **Claudine OBERT**
Jean-Jacques OPRESCO a donné pouvoir à **Valérie DECLERCQ**
Mélanie WATEL a donné pouvoir à **Jean-Luc BOUVIER**
Juliette BERNARD a donné pouvoir à **Madeleine DERAMECOURT**
Véronique DECLERCQ a donné pouvoir à **Roselyne KOERS**
Jeannine SAMASSA a donné pouvoir à **Joël LEMAIRE**
Jean-Claude GAUDUIN a donné pouvoir à **Valérie DELORME**

Etaient excusés et représentés par un suppléant :

Jean-Paul DE LONGUEVAL représenté par **Christian DELATTRE**

Etaient absents excusés et non représentés :

Walter KAHN, Marc DELABY, Sébastien BETHOUART, Maxime DUVAL, Franck LEURETTE, Daniel THILLEZ

Secrétaire de séance : Jean-François ROUSSEL

Madame Véronique GRAILLOT est arrivée à 18h25 lors la présentation du PADD du PLUi-H par le bureau d'étude Cittanova.
Monsieur Hubert MAQUAIRE est arrivé à 18h44 lors des débats issus de la présentation du PADD du PLUi-H.
Monsieur Didier BRICOUT a quitté la séance à 19h45 avant le vote de la délibération n°2025-380.
Monsieur Didier BRICOUT a repris la séance à 19h52 avant le vote de la délibération n°2025-383.
Monsieur Jean-Pierre LAMOUR a quitté la séance à 20h37 avant le vote de la délibération 2025-399.
Madame Mary BONVOISIN a quitté la séance à 20h42 avant le vote de la délibération 2025-404.

Fin de la séance : 21h00

- **Communication sur les décisions du Président et du Bureau**

Numéro de l'acte	**2025-358**
Nature de l'acte	**Délibération**
Matière de l'acte	**8.2 Aide sociale**

Objet : Secrétariat général - Convention Territoriale Globale 2026/2030 – contractualisation avec la CAF – approbation de principe et autorisation de signature

- **Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois sur avis du Bureau,**

- Vu la circulaire n°2020-01 en date du 16 janvier 2020 émanant de la Direction des Politiques Familiales et Sociales de la CAF portant sur le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et sur les nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) ;
- Vu la délibération n°2021-278 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021 autorisant le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais la 1ère Convention Territoriale Globale (CTG) du territoire pour une durée de 5 ans soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 ;
- Considérant que la CTG en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2025 et qu'il convient de procéder à son renouvellement pour garantir les financements associés (notamment vis-à-vis des équipements bénéficiant de la Prestation de service et/ou du Bonus Territoire) ;
- Considérant le travail multi partenarial engagé avec les acteurs du territoire, la CAF, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) afin de proposer des orientations stratégiques en matière de services aux familles (petite enfance, jeunesse, logement, animation de la vie sociale...) ;
- Considérant les éléments présentés et entérinés en comité de pilotage le 20 octobre 2025 ;
- Considérant que l'échelle d'élaboration du projet est celle de l'intercommunalité et qu'à ce titre elle doit être signée par la CA2BM ;
- Considérant que chaque commune membre, et notamment celle concernée par un équipement ou un projet entrant dans les domaines d'interventions précités, a été invitée à cosigner cette convention ;
- Considérant l'impérieuse nécessité de signer cette contractualisation avant le 31 décembre 2025 afin de garantir les financements actuels du territoire ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire décide :
- d'approuver le principe de l'opération ;
- d'autoriser le Président à finaliser et signer la Convention Territoriale Globale 2026/2030.

Adopté à l'Unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,

Jean-François ROUSSEL

Le Président,

Bruno COUSEIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20251215-2025-358-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025
Publication : 16/12/2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Secrétariat général du Pôle Solidarités
Mission Pilotage Administratif et Financier

RAPPORT N°60

Territoire(s): Montreuillois-Ternois

EPCI(s): C. d'Agglo. des Deux Baies en Montreuillois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS - 2026-2030

L'objectif du Département, chef de file de l'action sociale, en matière de partenariats dans le champ des solidarités, est de mobiliser les ressources du territoire et de fédérer les acteurs en faveur de la cohésion sociale et de l'épanouissement de chacun. Il s'agit d'organiser les coopérations, en s'appuyant sur le rôle pivot des Maisons du Département Solidarité (MDS), et de clarifier les responsabilités tout en renforçant l'interconnaissance et le travail collectif.

Pour sa part, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), acteur majeur dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales, impulse, depuis quelques années, avec l'appui du Département, le déploiement de conventions territoriales globales (CTG) avec les communes et leurs groupements, afin d'apporter de façon plus pertinente des réponses aux familles et aux publics fragilisés. C'est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire, de maintien et de développement des services aux familles, d'accès aux droits et d'intervention sociale. Ces CTG s'appuient sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens d'actions.

C'est ainsi que la CAF et le Département sont engagés depuis plusieurs années dans un partenariat autour d'un objectif commun de soutien et d'accompagnement des familles du Pas-de-Calais avec une exigence de qualité, de proximité et de pertinence des réponses apportées.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé la signature d'une CTG au service d'un projet social pour le territoire de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM).

La présente démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat et notamment la déclinaison de l'ambition 15 « Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

Le projet de cette deuxième CTG du territoire de la CA2BM associe à la Maison du Département Solidarité du Montreuillois et à l'antenne locale de la CAF, la CA2BM et les communes du territoire, ainsi que la Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas-de- Calais (MSA).

Portrait du territoire

Le territoire de la CA2BM est composé de 46 communes dont 33 communes de moins de 1 000 habitants.

Cette intercommunalité comprend :

- Un territoire marqué par sa bande littorale avec deux communes densément peuplées : Berck et Etaples qui regroupent à elles seules près de 37 % de la population du territoire et qui concentrent les principaux pôles d'activités ;
- Un territoire rural peu densément peuplé avec des zones agricoles et naturelles.

La CA2BM n'échappe pas au phénomène de vieillissement de la population observable au niveau national. Avec un indice de vieillissement de 1,28 en 2021, l'agglomération se situe bien au-dessus de celui du département (0,76).

Toutefois, ce vieillissement est contrasté entre les communes de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Les communes littorales et à proximité de Montreuil sont davantage touchées par ce phénomène. A l'inverse, les communes les plus rurales et péri-urbaines présentent un profil plus jeune et familial.

A l'échelle de l'agglomération, les ménages composés d'une personne constituent 36,4 % de la population. Sur les communes de Berck-sur-Mer, Montreuil-sur-Mer et Le Touquet-Paris-Plage, ils constituent près de la moitié de la population communale.

Ce sont donc des communes en perte de population qui concentrent une part importante de personnes âgées et qui disposent d'une forte offre de commerces et de services de proximité propice à l'installation d'une population vieillissante. A l'inverse, les communes rurales et de l'avant-pays conservent un profil familial et donc des besoins spécifiques partiellement pourvus (logement, service enfance,…).

Dynamique du territoire

Le territoire de la CA2BM est un territoire :

- marqué par des disparités territoriales et sociales fortes ;
- en perte d'attractivité notamment vis-à-vis des jeunes familles ;
- qui doit prendre en compte les nouveaux besoins de la population (personnes âgées notamment).

Contenu proposé pour la CTG locale

Le projet de CTG locale s'inscrit dans le cadre de la CTG départementale prenant en compte les ambitions affirmées dans le Pacte des solidarités humaines du Département et les engagements réciproques issus de la démarche de contractualisation avec la Communauté d'agglomération.

L'objectif général est de construire une communauté de projet pour faire vivre le projet social de territoire :

•Assurer une coordination et un pilotage technique du projet ;
•Aller vers les élus et les partenaires ;
•Aller vers les habitants.

Les principaux enjeux et objectifs définis conjointement portent sur quatre thématiques :

- La petite enfance : Observer un équilibre de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire en fonction des besoins des familles et ainsi :
 •Promouvoir une qualité d'accueil du jeune enfant ;
 •Permettre une prise de décision éclairée des élus.

- La jeunesse
 •Renforcer la coopération entre les acteurs jeunesse du territoire ;
 •Adapter l'offre aux besoins des familles concernant les modes de garde alternatifs à l'école ;
 •Promouvoir une jeunesse inclusive et accompagnée ;
 •Créer les conditions nécessaires pour garantir une qualité d'accueil.

- L'animation de la vie sociale
 •Promouvoir et valoriser les équipements de l'animation de la vie sociale sur le territoire ;
 •Favoriser le pouvoir d'agir de tous les habitants du territoire.

- Le logement
 • Renforcer la concertation des acteurs au service de la politique locale de l'habitat ;
 •Créer les conditions nécessaires à la mixité sociale et territoriale.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, et les communes du territoire, la convention territoriale globale locale 2026-2030, dans les termes du projet joint en annexe.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY